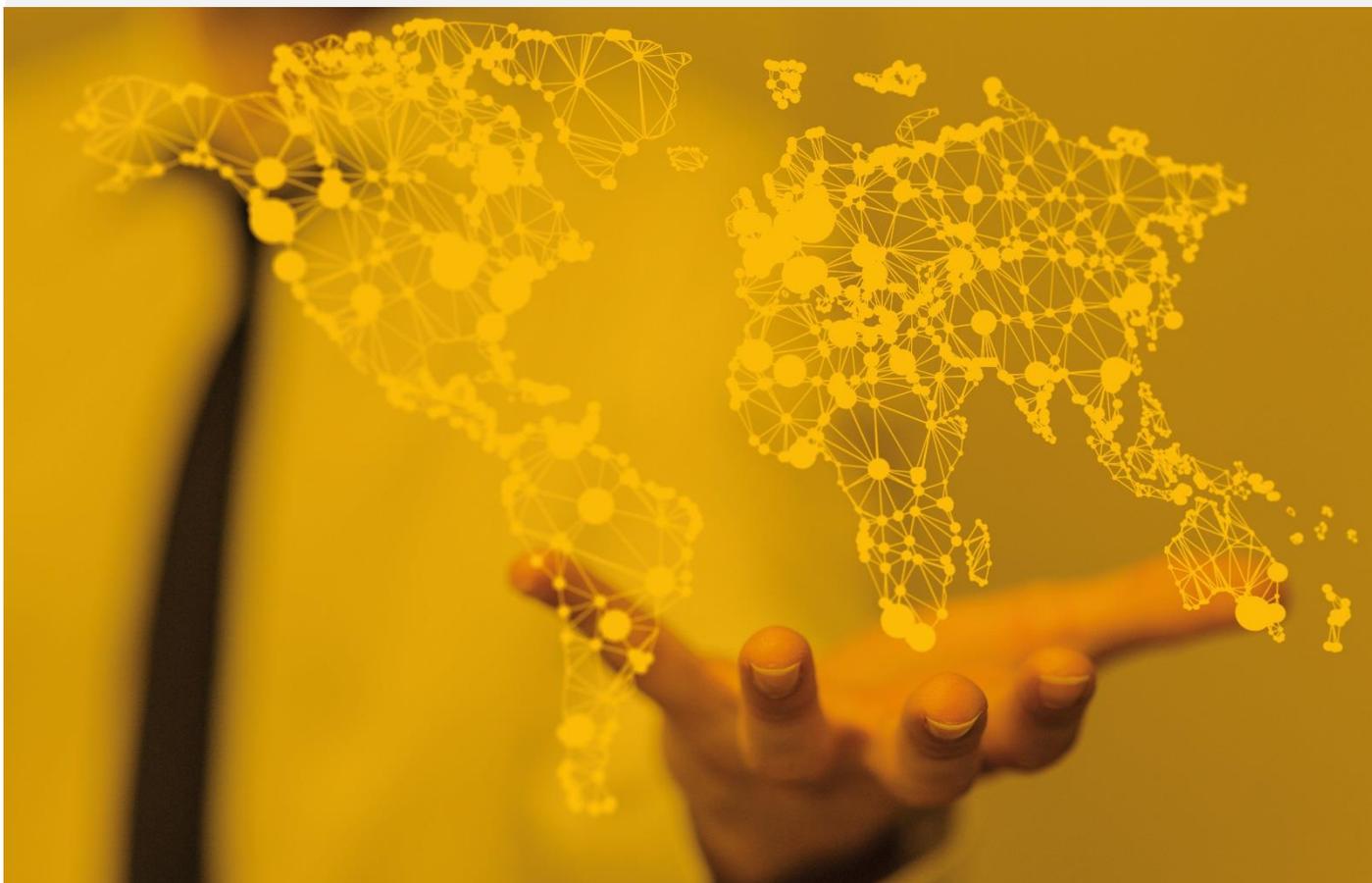


CÔTE D'IVOIRE

FÉVRIER 2019

Sous la direction de Gérald PETIT,
Directeur du Bureau Business France
Côte d'Ivoire



EN PARTENARIAT AVEC



BICICI
GROUPE BNP PARIBAS



FLYING BLUE FOR ME

Le programme Flying Blue se reinvente !

PLUS D'OPPORTUNITÉS DE GAGNER DES MILES

Chaque € dépensé compte !

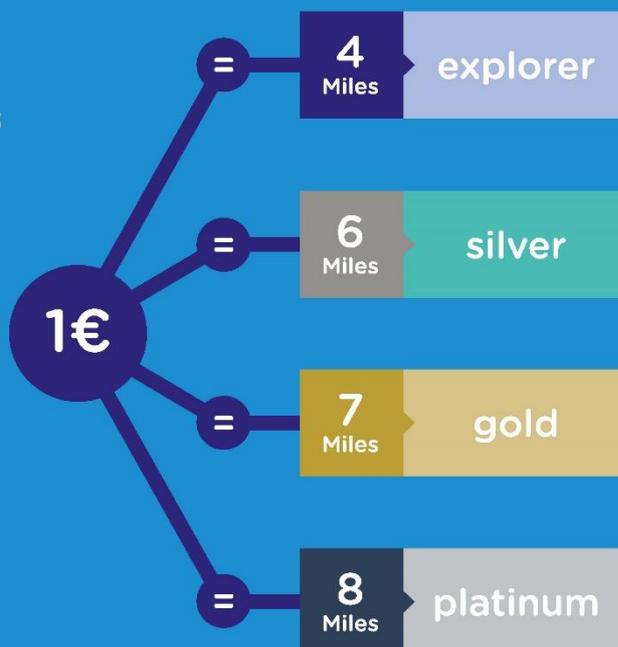
Chaque € dépensé pour l'achat de vols commercialisés Air France, KLM, HOP!, Joon rapporte des Miles.

Chaque € dépensé pour l'achat d'options sièges, sur-classement, bagages supplémentaires ou Menus À la Carte rapporte des Miles, un avantage que nous sommes les seuls à offrir.

EN PRATIQUE

Gagner des Miles pour chaque € dépensé* en fonction de votre statut

La fidélité récompensée : les gains de Miles dépendent du statut.



*Hors taxes et frais gouvernementaux.

Connectez-vous sur flyingblue.com pour plus d'informations !

Flying Blue est le programme de fidélité de



GUIDE DES AFFAIRES **CÔTE D'IVOIRE**

RÉALISÉ PAR EMILY BRUANT-CLERY
SOUS LA DIRECTION DE GÉRALD PETIT,
DIRECTEUR DU BUREAU BUSINESS FRANCE CÔTE D'IVOIRE

Février 2019

Bureau Business France d'Abidjan
Ambassade de France en Côte d'Ivoire
17 BP 151 Abidjan 17
17, rue Lecoœur – Plateau - Abidjan

© 2019 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.



Source : Bureau national d'études techniques et développement, Centre de cartographie et de télédétection de Côte d'Ivoire (BNETD/CT)

PLANS DES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS DU PAYS

Abidjan : [https://www.google.fr/maps/place/Abidjan,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Abidjan,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

Yamoussoukro : [https://www.google.fr/maps/place/Yamoussoukro,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Yamoussoukro,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

Bouaké : [https://www.google.fr/maps/place/Bouak %C3 %A9,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Bouak%C3%A9,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage a été actualisé par Emily Bruant-Clery, chargée de mission, ainsi que par l'équipe Export du Bureau Business France en Côte d'Ivoire, avec la participation et sous la direction de Gérald Petit, Directeur Business France Afrique de l'Ouest.

Business France a bénéficié de la contribution d'experts externes. Nous tenons donc à remercier les professionnels qui ont bien voulu témoigner et partager leur expérience et connaissance pointue du marché. Les éclairages et mises en perspective qu'ils ont pu nous apporter ont été précieux pour, loin des idées reçues, appréhender l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. Nous remercions également les annonceurs pour leur expertise et leur soutien financier.

Auteurs externes - nous remercions pour leur contribution rédactionnelle :

- **Victoire LEFEBVRE**, première secrétaire à la chancellerie diplomatique ;
- **François SPORRER**, chef du service économique régional (SER) ;
- **Marlène MARQUES-LOPES**, cheffe du pôle économie et finances du SER ;
- **Saint-Jérôme KOFFI**, économiste du SER ;
- **Julie BOMPAS**, attachée financière du SER ;
- **Myriam HABIL**, attachée audiovisuelle régionale à l'ambassade de France ;
- **Oumar SYLLA**, chargé de mission chef du pôle finances-banques à l'AFD de Côte d'Ivoire ;
- **Jean-Michel LAVOIZARD**, directeur général de ARIS-Intelligence ;
- **M^e Anthony OBENG-KOFI**, avocat au barreau de Paris et du cabinet Obeng-Kofi ;
- **M^e Lassiney Kathann CAMARA**, fondateur et avocat associé chez CLKA ;
- **Abraham MIAN**, chef de service communication et média du CEPICI ;
- **Jean-Luc RUELLE**, Regional Senior Partner, KPMG ;
- **Romain BAURET**, représentant Bpifrance – zone Afrique.

Témoignages :

- **Charles-Emmanuel YACE**, directeur général et fondateur de Exat ;
- **Boniface NGUESSAN**, responsable commercial à la National Aviation Services ;
- **D^r Joseph BOGUIFO**, spécialiste ORL, président du conseil d'administration de l'Association des cliniques privées de Côte d'Ivoire ;
- **Kahi LUMUMBA**, fondateur et CEO de Totem Experience ;
- **Abdelhafid HANED**, directeur de la clientèle des entreprises et institutionnels de la BICICI.

Annonceurs :

- **KPMG** ;
- **BICICI Groupe BNP Paribas** ;
- **Air France** ;
- **Groupe Duval** ;
- **CEPICI**.

A tall, white lighthouse with a red door and a glowing lantern room is the central focus of the image. The lighthouse is set against a dark, cloudy night sky. The lantern room is illuminated from within, casting a warm, yellow glow. The lighthouse has several small windows and a balcony around the lantern room. The background shows dark, silhouetted mountains.

Un partenaire de choix pour un accompagnement de qualité

Audit – Tax - Advisory

Nous contacter :

T : +225 20 22 57 53

Jean-Luc Ruelle :	Senior Partner E : jruelle@kpmg.ci
Franck Nangbo :	Directeur Associé E : fnangbo@kpmg.ci
Thierry Colatrella :	Associé Advisory E : tcolatrella@kpmg.fr
Marcel Kopoin :	Associé IDAS E : mkopoin@kpmg.ci

PRÉFACE



Les liens entre la France et la Côte d'Ivoire, première puissance régionale d'Afrique de l'Ouest francophone, sont très forts, tant sur le plan économique, culturel et universitaire, que politique et sécuritaire.

La France est le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire. Le pays accueille la plus importante présence d'entreprises françaises en Afrique subsaharienne.

La France est aussi le premier bailleur bilatéral de la Côte d'Ivoire. Le Contrat de désendettement et de développement, mis en œuvre par l'État ivoirien avec le soutien de l'Agence française de développement (1,7 Md EUR sur la période 2012-2018), a fêté ses cinq ans d'activité en juin 2018. Ce fut l'occasion de dresser le bilan de nombreuses avancées ainsi réalisées dans tous les secteurs, et notamment la santé, l'éducation, l'environnement, la mobilité et l'agriculture.

Sur le plan culturel et universitaire, l'Institut français, les alliances françaises et les huit établissements scolaires homologués (8 000 élèves) constituent un formidable réseau de rayonnement culturel et de promotion du français. Inauguré tout récemment, le hub franco-ivoirien pour l'éducation donne la possibilité aux étudiants ivoiriens d'obtenir des diplômes universitaires français en Côte d'Ivoire dans 56 filières. Ce projet vise à développer une offre de formation ivoirienne d'excellence, en mettant à disposition l'expertise française au sein des établissements de formation et d'enseignement supérieur.

Dans le domaine politique et sécuritaire, les échanges sont permanents au plus haut niveau des États. Outre les Forces françaises en Côte d'Ivoire (900 militaires), la France contribue à créer l'Académie Internationale de lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un projet à vocation régionale et internationale, annoncé par les présidents Macron et Ouattara en novembre 2017, dont l'objectif vise à permettre aux pays africains de répondre aux enjeux sécuritaires.

L'intensité de notre relation bilatérale se reflète dans la communauté française en Côte d'Ivoire, caractérisée par sa croissance (+4 % en 2017) et son dynamisme. Nos compatriotes contribuent à créer de l'emploi et de la richesse mais aussi à promouvoir le rayonnement et l'influence de la France. C'est au total 21 300 Français présents en Côte d'Ivoire, dont 55 % de binationaux.

La Côte d'Ivoire se présente avec évidence comme la porte d'entrée pour développer vos activités commerciales en Afrique de l'Ouest. Vous pouvez compter sur l'engagement et le professionnalisme des services de l'ambassade pour vous accompagner dans vos projets.

S.E.M. l'ambassadeur Gilles Huberson

ÉDITORIAL



La Côte d'Ivoire est à la fois la première économie et la plus dynamique d'Afrique de l'Ouest. Elle représente 36 % du PIB de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a enregistré un taux de croissance moyen de 8 % depuis 2012 et le FMI prévoit 7,5 % pour les années qui viennent.

L'économie ivoirienne est également la plus diversifiée de la région. Le secteur agricole reste naturellement important (premier exportateur mondial de cacao et d'anacarde, deuxième port thonier mondial, premier exportateur africain d'hévéa...) et représente 28 % du PIB. Mais l'industrie représente désormais 25 % du PIB grâce aux investissements locaux et étrangers réguliers ces dernières années (raffinerie, énergie, cimenterie, plasturgie, transformation agricole...). Enfin, le secteur des services représente 47 % du produit intérieur brut et poursuit son développement du fait de l'attractivité d'Abidjan, véritable hub régional.

Le cadre macro-économique reste sous contrôle. L'appartenance du pays à la Zone franc assure une stabilité monétaire qui se traduit par l'absence de risque de change pour les exportateurs et investisseurs et par une inflation contenue sous 1 %. Le déficit budgétaire devrait revenir à 3 % du PIB en 2019 et l'endettement reste sous contrôle. Le succès de l'émission d'eurobonds en 2018 (1,7 Md EUR à 11 et 29 ans) illustre l'image positive du pays auprès des investisseurs internationaux.

Enfin, la Côte d'Ivoire constitue une véritable plateforme régionale. Grâce à ses infrastructures logistiques (son aéroport premier hub régional, son port le deuxième de la côte Atlantique après Lagos, sa voie ferrée reliant le Burkina Faso...), un environnement des affaires relativement favorable (la Côte d'Ivoire se classe 122^{ème} sur 190 pays dans le classement Doing Business de la Banque mondiale), un cadre de vie facile (trois liaisons quotidiennes sur Paris), la Côte d'Ivoire est considérée par un nombre croissant d'entreprises étrangères comme la porte d'entrée pour leur développement en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, la France occupe une place majeure dans l'économie ivoirienne. Elle est le deuxième fournisseur du pays, derrière la Chine, avec une part de marché de 16 % en 2017 (1,2 Md EUR). Elle est le premier investisseur étranger avec près de 1 000 entreprises françaises, dont 200 filiales hexagonales, qui représentent près de 50 % des recettes fiscales de l'État, 60 % de la capitalisation à la BRVM (bourse d'Abidjan) et leur chiffre d'affaires cumulé représente environ 30 % du PIB du pays.

Malgré un environnement de plus en plus concurrentiel, les entreprises françaises restent très appréciées en raison de leurs qualités reconnues par les opérateurs économiques comme par les institutionnels ivoiriens : expertise, rigueur, capacité d'adaptation, d'organiser les transferts de savoir-faire et de proposer des financements.

François SPORRER

Chef du service économique régional pour l'Afrique de l'ouest (direction générale du Trésor)

ÉDITORIAL



La Côte d'Ivoire poursuit depuis 2012 une trajectoire de développement soutenue qui renforce sa position stratégique en Afrique de l'Ouest.

Ce dynamisme se ressent particulièrement à Abidjan, qui exerce un pouvoir d'attraction tout en lui conférant une position de plaque tournante grâce à son port, relié au Burkina Faso par une ligne ferroviaire, et aux 24 compagnies aériennes qui desservent l'aéroport international.

La capitale ivoirienne devient plus que jamais une destination privilégiée pour toute entreprise désireuse de développer ses activités en Afrique.

À court et moyen terme, les **grands projets d'infrastructures** dans le domaine des transports (ligne de métro, route côtière vers San Pedro, extension de l'aéroport d'Abidjan), de l'énergie, (nouvelle centrale, ligne de transport), et les ouvrages qui seront réalisés pour accueillir la Coupe d'Afrique des nations en 2023 maintiendront assurément un rythme de croissance élevé.

Les perspectives sont donc nombreuses pour les entreprises françaises désireuses de se projeter en Afrique de l'Ouest, à partir d'Abidjan comme tête de pont. Il ne faut cependant pas s'imaginer arriver en terre conquise, car les bons chiffres du pays attisent les convoitises, et donc la concurrence.

La démarche de prospection requiert de l'assiduité et doit s'inscrire dans une logique de long terme ayant pour finalité une présence pérenne, via des distributeurs, un partenaire ivoirien ou une filiale locale qui développera de la valeur et du contenu local.

Dans ce guide « pratique », nous avons tenté d'être le plus exhaustif possible afin de vous donner les clés pour développer vos activités commerciales ou industrielles en Côte d'Ivoire.

Le guide évoque les points saillants de l'environnement économique et politique, les principales caractéristiques du marché, le contexte réglementaire et juridique, les spécificités de la pratique des affaires, les types de relais commerciaux et les différentes formes d'implantation, ainsi que les usages dans la communication avec la presse professionnelle. Les différents thèmes, abordés par des spécialistes, sont enrichis de témoignages d'entrepreneurs et de conseils pratiques. Enfin, une liste de contacts institutionnels et privés complète l'ouvrage pour le rendre pleinement opérationnel.

Ensuite, pour **passer à l'action, l'équipe du bureau Business France d'Abidjan se tient à votre disposition pour vous accompagner** sur ce marché porteur, sur lequel il est important de se positionner avant vos concurrents et d'ouvrir de nouveaux marchés en Afrique de l'Ouest.

Gérald PETIT

Directeur Business France Afrique de l'Ouest



G R O U P E

D U V A L

“ L’attachement aux territoires est notre moteur quotidien. » ÉRIC DUVAL Président - Fondateur | PAULINE DUVAL Directrice Générale

Depuis 20 ans, unis par une même passion de l’immobilier autour d’une âme familiale, nous valorisons les territoires.

Une **vision humaine** et **optimiste** de l’immobilier que nous voulons continuer de **partager avec vous** au quotidien.



700 MILLIONS D’EUROS
CHIFFRE D’AFFAIRES



1,2 MILLION M²
EN PATRIMOINE



400 RÉSIDENCES
DE TOURISME ODALYS



3 000
COLLABORATEURS



54 GOLFS
UGOLF



Immeuble de bureaux TOUR FIRST, Abidjan - Côte d'Ivoire

www.groupe-duval.com

SOMMAIRE

1. CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS	17
Les points-clés du marché	19
Les points-clés de l'environnement politique	29
Les points-clés des échanges	33
Les secteurs porteurs	39
2. FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS	55
Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal	57
S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires	71
Organiser son voyage de prospection	74
• Préparer son voyage : aspects organisationnels	74
• Récapitulatif des frais à prévoir pour un voyage de prospection	81
• Aides et appuis	85
Trouver le bon partenaire commercial	90
• Les importateurs-distributeurs	91
• Les agents, représentants commerciaux	91
• La vente directe	93
• Vente en ligne ou e-commerce	93
• Établir le bon contrat commercial	95
• Relations avec les bailleurs de fonds	97
Réussir son implantation	101
• Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)	101
• Les formes de sociétés	102
• Ouvrir un bureau de représentation / Créer une succursale	109
• Les autres formes d'implantation	113
• Point immobilier	114
Se faire connaître	119
• Les principaux médias et supports médias	119
• Les supports non-médias	124
• Les réseaux sociaux	125

• Faire un communiqué de presse	125
• Recourir à une agence de relations publiques	126
Se faire payer	129
• Moyens et délais de paiement	129
• Litiges, impayés et recouvrement	131
Se protéger	136
• Présentation des lois et organes	136
• Les brevets	136
• Les marques	139
• Les dessins et modèles	141
• Les noms et enseignes commerciales	143
• Le droit d'auteur	144
3. CONTACTS UTILES	147
• Logistique	149
• Promotion	153
• Représentations françaises	155
• Finance	156
• Cabinets et agences	158
• Institutions	161
• Prestations de service	163
• Agences immobilières	164
• S'installer	165
• Sortir	165
• Évènements majeurs	166

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFD : Agence française de développement
BAD : Banque africaine de développement
BCEAO : Banque centrale des États de l'UEMOA
BEI : Banque européenne d'investissement
BICICI : Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Côte d'Ivoire
BMD : Banques multilatérales de développement
BOAD : Banque ouest-africaine de développement
BURIDA : Bureau ivoirien du droit d'auteur
CEDEAO : Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEPICI : Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CI : Côte d'Ivoire
CITRANS : Compagnie ivoirienne des transports lagunaires
CNTIG : Comité national de télédétection et d'informations géographique
CNUCED : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
C2D : contrat de désendettement et de développement
FAD : Fonds africain de développement
FHB : aéroport international Félix-Houphouët-Boigny
FSN : Fonds spécial du Nigéria
MCAPPME : ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME
PAA : port autonome d'Abidjan
PASP : port autonome de San Pedro
RSF : Reporters sans frontières
SOA : Séminaires d'opportunités d'affaires
SOTRA : Société des transports abidjanais
STL : Société de transport lagunaire
TEC : tarif extérieur commun
TSP : taxe sur la publicité
TVA : taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

1

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS



CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés du marché

GÉOGRAPHIE

Encore appelée « Terre d'Éburnie », la Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest et s'étend sur 322 462 km², représentant ainsi la moitié de la France. Elle a une frontière commune avec cinq pays : la Guinée et le Libéria à l'ouest, le Ghana à l'est, le Mali et le Burkina Faso au nord. Elle est bordée par le golfe de Guinée au sud sur près de 550 km. Le pays est divisé en 12 districts, eux-mêmes subdivisés en 31 régions, comprenant 108 départements et 510 sous-préfectures. La **capitale administrative, Yamoussoukro**, est située au centre du pays, tandis que la **capitale économique, Abidjan**, est proche du rivage au sud.

Abidjan jouit d'un **climat subtropical, chaud et humide**, dont la température est comprise entre 24 et 31°C tout au long de l'année. Les régions du sud, en suivant une ligne à la latitude de Yamoussoukro, bénéficient d'un climat équatorial. Au nord de cette ligne, il évolue vers un climat tropical.

Le relief est composé de plaines côtières au sud, de plateaux au centre et au nord, ainsi que de montagnes à l'ouest, culminant avec le mont Nimba (1 752 m). Le territoire compte quatre principaux fleuves : le Bandama (1 160 km), le Cavally (700 km), la Comoé (1 050 km), et le Sassandra (600 km). Par ailleurs, **le pays dispose du plus vaste réseau lagunaire d'Afrique**. La lagune Ébrié est la plus importante de Côte d'Ivoire, partant de Grand-Bassam à Toukouzou et baignant la majeure partie d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire présente deux types de végétation : la **forêt au sud**, propice aux cultures comme le maraîchage, les cocotiers, l'ananas ; et la **savane au nord**, propice aux cultures comme le mil, le riz, le coton, l'anacarde.

Le sous-sol ivoirien regorge d'**importantes ressources minières** telles que l'or et le diamant, ainsi que de ressources énergétiques comme le pétrole et le gaz naturel.

DÉMOGRAPHIE

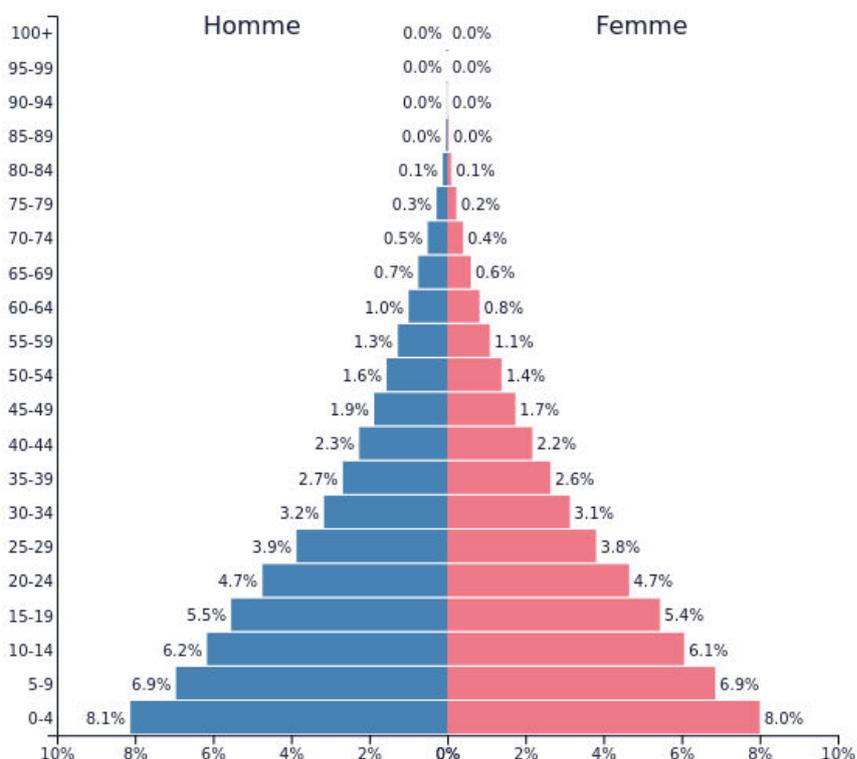
La **population ivoirienne compte 24,3 millions d'habitants** (source : Banque mondiale) – soit environ un tiers de la population française – avec 5 490 222 d'étrangers **dont 18 300 ressortissants français (dont 55 % de binationaux)**, chiffre auquel il convient d'ajouter environ 3 000 compatriotes qui ne se sont pas enregistrés.

51,7 pour cent d'hommes pour 48,3 % de femmes composent la population ivoirienne, et sa densité s'élève à 75,93 habitants/km² contre 116 habitants/km² en France. La croissance démographique annuelle atteint 2,49 % contre 0,43 % en France (Source : Banque mondiale).

Cette population est inégalement répartie, avec une **concentration de la population particulièrement importante à Abidjan**, la capitale économique, qui comprend à elle seule, en 2017, près de 5 millions d'habitants **soit 20 % de la population totale**. Abidjan est ainsi la deuxième métropole de l'Afrique de l'Ouest. Globalement, la population est autant urbaine (50,3 %) – concentrée à Abidjan avec 38 % – que rurale (49,7 %).

La population se caractérise par sa jeunesse, puisque 42,2 % ont moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans n'en représentent que 2,5 %. L'âge médian est de 20,5 ans.

Pyramide des âges – 2017



Source : Pyramide des âges – Côte d'Ivoire 2017 – <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2017/>

Le dernier recensement de la population de 2014 n'ayant pas atteint ses objectifs, le gouvernement ivoirien prévoit un nouveau recensement en 2019.

Développement humain et niveau de vie

Indicateurs	Sénégal	Côte d'Ivoire	Afrique du Sud
Taux de pauvreté	44 %	46,3 % avec 38,25 USD/mois	52,3 % avec 62,5 USD/mois
Taux de chômage	49 %	7 %	25,1 %
Taux de scolarisation	84 %	91 %	101 %
Taux d'alphabétisation	52 %	45 %	88 %
Espérance de vie à la naissance	66 ans	51 ans	57 ans
Indice de développement humain	0,494	0,474	0,666
SMIG	62,70 USD	103,80 USD	634 USD
Accès aux commodités	Eau : 79 % Électricité : 56,5 %	Eau : 60,5 % Électricité : 61,9 %	Eau : 93 % Électricité : 85,4 %

Source : FMI, Banque mondiale

À l'instar de nombreux pays africains, on distingue une classe défavorisée et une classe de nantis. Néanmoins, la croissance économique soutient l'**émergence progressive d'une classe moyenne**, aujourd'hui estimée à 26,4 % de la population, selon une étude de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan pour le compte de l'Agence française de développement. La classe moyenne a augmenté en Côte d'Ivoire mais cela reste insuffisant pour dynamiser l'économie du pays. Elle est, par ailleurs, **très hétérogène**.

La famille « type »



PROFIL

- Bon niveau d'éducation (niveau bac en moyenne)
- Fonctionnaire d'État, entrepreneur ou salarié du privé
- Deuxième activité, souvent informelle
- Nombre d'enfants limité
- Engagement dans la vie communautaire, sociale et religieuse

CONSOMMATION

- Apprécie les produits locaux dans l'alimentaire et les marques internationales pour la mode et les cosmétiques
- Utilise beaucoup les nouvelles technologies (comme le mobile banking...)
- Dépense davantage pour les enfants
- Fait ses achats plus de 2 fois par semaine pour les produits frais; 2 à 3 fois par mois pour les produits de beauté; au moins une fois par mois pour les alcools forts, vins et champagne

FINANCE

- A un revenu compris entre 12 et 65 dollars par jour, auquel contribue 1,8 personne du ménage
- Gère rigoureusement le budget familial (achats en gros, mutualisation)
- Épargne via des systèmes soit traditionnels (tontine) soit bancarisés avec un accès au crédit
- Investit sur l'avenir pour éviter le déclassement: éducation des enfants (13 % à 14 % du revenu), accession à la propriété

SOURCE : DELOITTE, CFAO/IFCS, BANQUE MONDIALE

JEUNE AFRIQUE

Exemple d'un profil type de classe moyenne à Abidjan

Une famille de cinq personnes dont le chef de famille, d'au moins la trentaine, travaille ainsi que son épouse. Leurs équipements sont des téléphones portables, une connexion Internet, un téléviseur, un frigo, sans oublier une voiture d'occasion. Ils accordent une part importante de leurs revenus à la santé et l'éducation. Cette famille type de classe moyenne est bancarisée et parvient à sortir en famille pour visiter les centres commerciaux.

Source : Deloitte, Banque mondiale, Jeune Afrique

LANGUES

La langue officielle du pays est le **français**. Elle est **parlée par plus de 70 % de la population**, que ce soit à l'école, dans l'administration et dans les zones urbaines. Le français utilisé au quotidien relève du langage soutenu.

Il existe **plus de 70 ethnies regroupées en 4 groupes principaux** : les *Akan* (est, centre et sud-est), les *Krou* (centre et sud-ouest), les *Mandé* (nord-ouest) et les *Gour* (nord-est). L'ethnie **dioula** occupe une position privilégiée, car c'est celle de la **langue du commerce**, du marché. Elle est parlée par plus des deux tiers de la population, toutes origines ethniques confondues.

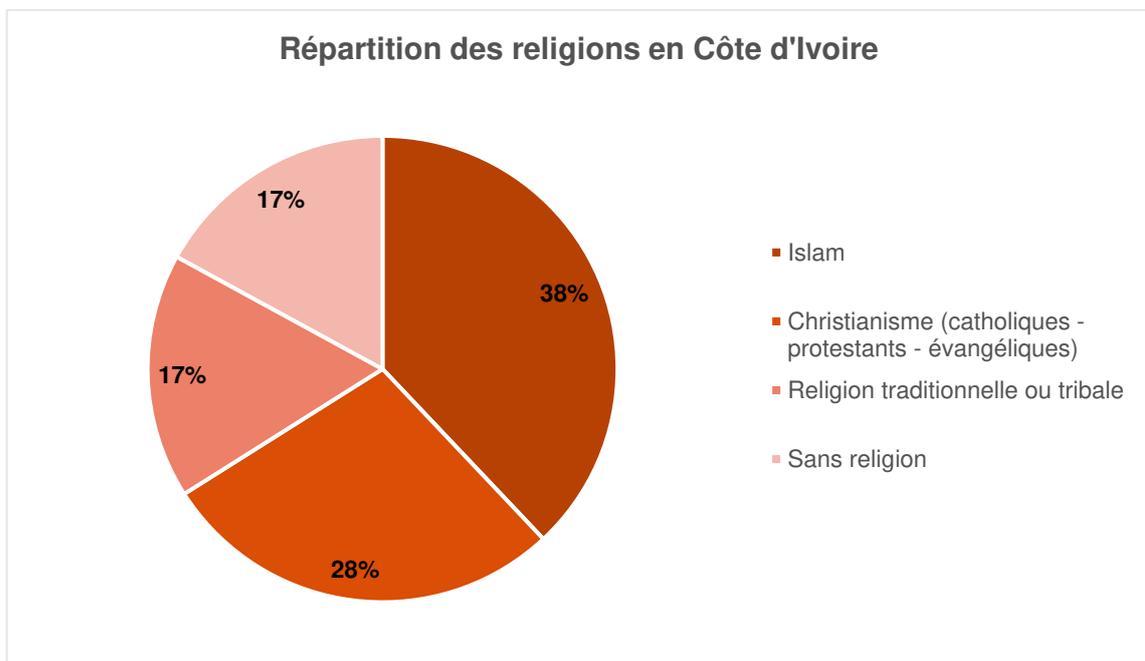
L'**anglais** est **plutôt scolaire et utilisé dans le cadre professionnel, dans les institutions internationales ainsi que les grandes entreprises étrangères**.

Enfin, il existe un **français de la rue** appelé le **nouchi**. Cet argot, né en 1980, est un mélange de phrases courtes ou d'adjonctions de termes tirés du vécu de la rue, de l'anglais, du français et de dialectes locaux (exemple : la France est appelée « *Bingue* », et un ressortissant français est un « *Binguiste* »).

RELIGIONS

État laïc, la Côte d'Ivoire est également **multiconfessionnelle**. On y distingue des musulmans, des chrétiens, des animistes, des sans religion et des adeptes d'autres religions. Il n'existe **pas de religion majoritaire en Côte d'Ivoire**, cependant, trois étrangers sur quatre sont des hommes musulmans ce qui fait de l'Islam la religion la plus pratiquée dans le pays. Suit le christianisme (27,5 %), surtout le catholicisme (22 %) et le protestantisme (5,5 %). Le reste de la population est demeuré fidèle aux religions traditionnelles ou tribales, essentiellement dans les campagnes, qui imprègnent plus ou moins profondément les autres croyances.

Les horaires des cultes sont donc essentiellement le vendredi après-midi et le dimanche matin. La Côte d'Ivoire est la seule nation d'Afrique de l'Ouest à avoir mis en place un ministère des Cultes, en 2011, et **les différentes communautés religieuses cohabitent harmonieusement**.



Source : résultat du recensement 2014 - Religions

INFRASTRUCTURES

Profitant d'une croissance vigoureuse, la Côte d'Ivoire se dote d'infrastructures indispensables à son développement, afin d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020.

• Aérien

Le pays possède un aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, dix aéroports nationaux dont six en activité : Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro et Yamoussoukro. L'aéroport d'Abidjan a enregistré **2,18 millions de passagers transportés en 2018 avec un objectif de 5 millions en 2022**. L'aéroport se développe pour devenir un hub régional d'ici 2020. Des travaux de modernisation sont en cours de réalisation pour un coût global de 64 M EUR (42 Mds FCFA). L'aéroport d'Abidjan est le deuxième en Afrique à accueillir l'A380 après l'Afrique du Sud. L'aéroport a obtenu la certification américaine TSA (Transportation Security Administration) et celle de l'Organisation de l'aviation civile internationale respectivement en avril 2015 et en juillet 2017. Fort de ces certifications, Ethiopian Airlines a effectué le premier vol direct Abidjan-New York le 12 mai 2018. Elle inaugurera une nouvelle ligne Abidjan-Washington d'ici fin 2019. Aujourd'hui, **28 compagnies desservent le pays** dont : Air Côte d'Ivoire

(compagnie nationale), Air France, Corsair, Royal Air Maroc, Emirates Airlines, Brussels Airlines, Tap Air Portugal. Une « Aérocité » sera construite sur 3 700 ha autour de l'aéroport comprenant des complexes hôteliers, industriels, résidentiels, commerciaux et sportifs, etc.

- **Ferroviaire**

Une ligne de 1 260 km relie la Côte d'Ivoire (639 km) au Burkina Faso (621 km). Elle est gérée par Sitarail (filiale à 67 % de Bolloré, chaque État en détient 15 %). Les deux pays ont signé en juillet 2016 la convention de concession révisée avec la Sitarail jusqu'en 2030. Sitarail investira dans une première phase plus de 250 M EUR sur quatre ans sur un plan d'investissement global de 396 M EUR sur huit ans. Il a pour objectif le renouvellement complet de 853 km de voies, la réhabilitation de 50 ouvrages d'art, la rénovation de 31 gares et de quatre ateliers. Le trafic moyen enregistré ces cinq dernières années est de 800 000 T.

Abidjan se dotera de sa **première ligne de « métro » ou train urbain d'ici 2023** grâce à un financement 100 % français de 1,4 Md EUR. Composé d'une **ligne de 37,5 km sur un axe nord-sud**, le métro traversera les grandes communes qui constituent la métropole d'Abidjan. Il sera construit par le consortium Bouygues TP pour le génie civil, Colas Rail pour les voies et systèmes, Alstom pour les rames et la signalisation et Keolis (filiale de la SNCF) pour l'exploitation et la maintenance. Les travaux ont été officiellement lancés lors de la première visite présidentielle d'Emmanuel Macron à Abidjan le 30 novembre 2017. Les principaux ouvrages à construire sont : 20 stations ; 40 quais ; 21 ponts rail/route ; 1 viaduc ; 40 passerelles piétonnes.

- **Portuaire**

Le pays possède **deux grands ports en eau profonde à Abidjan et à San Pedro.**

Le port autonome d'Abidjan (PAA) est l'un des plus importants ports ouest-africains, mais il est très concurrencé par ceux de Lomé (Togo) et de Tema (Ghana). Le PAA est le premier port de la côte ouest pour le volume de marchandises traitées avec plus de 22 500 000 T/an. Le PAA est aussi le premier port africain certifié à la version 2015 des normes ISO 9001 et 14001. Le PAA abrite 60 % du tissu industriel. Il représente 73 % des recettes douanières et 76 % des échanges extérieurs. Le trafic global est de 24 155 849 T en 2018 en hausse de 6 %.

Le port autonome de San Pedro (PASP) est le premier port mondial d'exportation de cacao. Il a enregistré un trafic global café-cacao de 1 036 276 T à fin 2017 (+31 %). La Côte d'Ivoire joue en outre un rôle de hub pour les pays enclavés de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Le PAA traite plus de 2 000 000 T de marchandises par an pour ces pays, soit environ 10 % de son trafic. Afin de faire du port d'Abidjan le port leader ouest-africain, des travaux de modernisation et d'extension d'un montant global de 1,7 Md EUR ont été entrepris sur la période 2018-2021. La construction en cours du deuxième terminal à conteneurs permettra de doubler les capacités du port d'Abidjan à environ 3 000 000 TEU à l'horizon 2020. Quant au port de San Pedro, des travaux d'extension et de modernisation sont prévus en 2019 afin qu'il devienne également le premier port minier de la zone.



À gauche le port de San Pedro / à droite une photo de synthèse des travaux d'extension du port d'Abidjan

- **Routier**

Avec 82 000 km de routes dont 6 500 bitumés, 1 500 ouvrages d'art en béton, le réseau routier ivoirien est bien plus développé que celui des autres pays de la région. Il représente **50 % du réseau routier de l'UEMOA**. Sa densité est de 25 km pour 100 km², l'une des plus importantes dans l'espace UEMOA et CEDEAO. Il représente 90 % des échanges dans le domaine des transports. L'autoroute du Nord relie sur 244 km Abidjan à Yamoussoukro facilitant la liaison en deux heures et demi en passant le péage à 1250 FCFA (2,3 EUR). Le réseau routier est vieillissant avec un âge moyen de 25 ans. Plus de 5,4 Md EUR ont été mobilisés pour l'entretien des routes jusqu'en 2020. D'importants travaux sont en cours : le prolongement de l'autoroute du Nord jusqu'à Bouaké ; la construction de l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise (76 M EUR). Les principaux projets entre 2019-2021 : la construction des quatrième et cinquième ponts d'Abidjan d'un coût respectif de 216 et 43 M EUR ; la construction du pont haubané de Cocody (1 600 m) ; la construction de l'autoroute « la Côtière » Abidjan-San Pedro (1,12 Md EUR). Dans le cadre du Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA), il est prévu la construction de six échangeurs et l'installation de feux tricolores intelligents, financées par l'Agence japonaise de coopération internationale JICA et la BAD pour un montant global de 770 M EUR.

- **Lagunaire**

Le transport a été libéralisé le 4 février 2015 sur la lagune Ébrié pour répondre à la forte demande de mobilité des plus de 5 millions d'Abidjanais. La Société des transports abidjanais (SOTRA), qui détenait le monopole, est désormais concurrencée par la Société de transport lagunaire (STL), filiale du groupe SNEDAI, et la Compagnie ivoirienne des transports lagunaires (CITRANS) fondée par des actionnaires ivoiriens. Elles disposent chacune d'une flotte de 16 bateaux. De nouvelles lignes sont prévues en 2019 grâce à la construction de gares, de quais, l'acquisition de bateaux, et à la réalisation d'un chantier naval pour la construction de bateaux-bus et de pêche. **L'objectif est de transporter en moyenne 100 000 passagers par jour contre 26 000 actuellement.** Le principal défi à relever est la question de l'interopérabilité entre ces différents types de transport pour une mobilité urbaine efficace. Deux nouvelles agences sont en charge de la régulation, de la gestion et de l'organisation de la mobilité à Abidjan : l'Autorité de régulation du transport intérieur (ARTI) et l'autorité administrative indépendante dénommée « Grand Abidjan Mobilité » (GMA).

ÉCONOMIE

Le franc CFA est la devise officielle des huit États membres de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) depuis 1994. La parité du franc CFA est fixe par rapport à la monnaie européenne : 1 EUR = 656 FCFA (100 FCFA = 0,15 EUR). L'euro est accepté dans les banques, mais aussi par les commerçants des grandes villes. Toutefois, certains acteurs politiques et de la société civile plaident aujourd'hui en faveur de la création d'une monnaie régionale.

Selon la Coface, les points forts de la Côte d'Ivoire sont : la diversification de ses ressources hydrocarbures, minerais (or, cuivre, fer, manganèse, bauxite) et richesses agricoles (café, sucre, noix de cajou mais surtout le cacao, premier producteur mondial), la modernisation en cours de ses infrastructures (portuaires, routières et énergétiques), l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance, ainsi que le renforcement de la stabilité politique. En revanche, les freins résident dans la dépendance de l'économie aux aléas climatiques et à l'évolution des cours du cacao, les lacunes en matière de gestion des finances publiques, d'infrastructures et d'environnement des affaires, en dépit des avancées réelles enregistrées ces dernières années, et enfin les lents progrès en matière de réconciliation nationale.

Indicateurs	Sénégal	Côte d'Ivoire	Afrique du Sud
PIB (2018)	24,2 Mds USD	45,9 Mds USD	376,679 Mds USD
Croissance PIB (%)	6,6 % (2016)	8,5 % (2016)	0,6 % (2016)
	6,8 % (2017)	7,8 % (2017)	1,3 % (2017)
	7 % (P* 2018)	7,4 % (P 2018)	0,7 % (P 2018)
PIB par habitant	1 485 USD	1 791 USD	6 560 USD
Déficit public du PIB (%)	-4,2 % (2016)	-3,8 % (2016)	-3,5 % (2016)
	-3,7 % (2017)	-4,3 % (2017)	-4,2 % (2017)
	-3,5 % (P 2018)	-3,8 % (P 2018)	-3,5 % (2018)
		-3 % (P 2019)	
Dettes publiques du PIB (%)	59,1 % (2016)	47,8 % (2016)	51,7 % (2016)
	61,24 % (P 2017)	48,7 % (P 2017)	53,7 % (P 2017)
	50,4 % (P 2018)	48,8 % (P 2018)	55,6 % (P 2018)
Inflation (moyenne annuelle, %)	0,8 % (2016)	0,7 % (2016)	6,7 % (2016)
	1,5 % (P 2017)	1,5 % (P 2017)	4,7 % (P 2017)
	0,4 % (P 2018)	1,7 % (P 2018)	5,3 % (P 2018)
Solde budgétaire / PIB (%)	-4,2 % (2016)	-4 % (2016)	-3,3 % (2016)
	-3,7 % (2017)	-4,5 % (2017)	-4,3 % (P 2017)
	-3,5 % (2018)	-3,8 % (2018)	-3,9 % (P 2018)
Solde courant / PIB (%)	-6,1 % (2016)	-1,8 % (2016)	-3,3 % (2016)
	-7,1 % (P 2017)	-2,8 % (2017)	-2,3 % (2017)
	-6,2 % (P 2018)	-2,7 % (2018)	-2,6 % (2018)
Évaluation des risques du pays	B	B	B
Évaluation des risques d'affaires	B	B	A4

Source : Coface Risques pays et sectoriels 2018

*P : prévisions

- **Macroéconomie - politiques économique et budgétaire**

La Côte d'Ivoire, dont les fondamentaux économiques apparaissent solides, demeure le principal pôle de croissance en Afrique de l'ouest francophone.

La dynamique de croissance économique de la Côte d'Ivoire est soutenue. Le pays enregistre une croissance de l'ordre de 8 % par an depuis 2012 (7,4 % en 2018). Ces performances reposent sur un effet de rattrapage (après la période de faible investissement des années 2000) qui s'atténue progressivement, des facteurs structurels tels que la stabilité politique et monétaire (appartenance à la Zone franc), une économie relativement diversifiée, et enfin, sur l'amélioration du climat des affaires.

La Côte d'Ivoire a également tiré un avantage majeur dans le processus de désendettement issu de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés), qui lui a permis de retrouver des marges de manœuvre financières pour mettre en œuvre son programme d'investissements publics grâce à un recours aux marchés financiers régional (bons et obligations du Trésor) et international (eurobond). Le taux d'investissement public est passé de 5 % en 2012 à environ 8 % du PIB en 2018.

Les perspectives macroéconomiques sont également positives, avec un taux de croissance de 7,5 % attendu en 2019. Sur la période 2020-2023, ce taux devrait rester soutenu, autour de 6,7 %. Ces bons résultats économiques contribuent à faire du pays, qui affiche un PIB de 43,2 Mds USD en 2018, un pôle économique en Afrique de l'ouest, représentant **36 % de la richesse cumulée de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)**.

Sur le plan sectoriel, la Côte d'Ivoire **possède de solides atouts, notamment dans le secteur agricole (21 % du PIB)** où elle conserve sa place de premier producteur mondial de cacao (plus de 35 % du marché). Le secteur secondaire (25 % du PIB) concerne principalement l'énergie (raffinage de pétrole brut), l'agro-alimentaire et le BTP. Le secteur tertiaire (54 % du PIB) est dominé par les TIC (téléphonie mobile), les transports (portuaire, aéroportuaire), les services financiers (banques) et la distribution.

L'inflation est structurellement faible en partie grâce au régime de change fixe lié à l'appartenance du pays à la Zone franc. Les pressions inflationnistes se sont établies à 1,7 % en 2018 (moyenne annuelle), après 0,9 % en 2017, en-dessous du seuil commun fixé à 3 % pour les pays de l'UEMOA. Le FMI projette une inflation à 2 % en 2019.

La situation budgétaire s'était dégradée en 2017 du fait de plusieurs chocs concomitants ayant impacté à la fois les recettes et les dépenses (baisse des recettes tirées de l'exploitation du cacao, augmentation de la charge salariale, etc.). Le déficit avait alors atteint 4,5 % du PIB, contre un objectif initial de 3,7 %. **En 2018, la situation s'est quelque peu améliorée, avec un déficit budgétaire de 4 % du PIB**. Cette tendance devrait se poursuivre en 2019, avec une loi de finances qui prévoit un déficit de 3 % du PIB, conforme à la norme de consolidation budgétaire de l'UEMOA. La mobilisation fiscale demeure malgré tout insuffisante, avec un **taux de pression fiscale (recettes fiscales sur PIB) qui s'améliore progressivement mais qui demeure en deçà de l'objectif UEMOA de 20 %** (16,5 % en 2018 attendu à 17 % en 2019). Le financement de la croissance dépend ainsi en grande partie des emprunts réalisés sur les marchés financiers.

À moyen terme, **une attention particulière devra être portée à l'évolution de l'endettement public, qui demeure à ce stade à un risque de surendettement modéré. En effet, le ratio dette publique sur PIB s'accroît sensiblement chaque année, en dépit de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE et du fort dynamisme de l'économie depuis 2012**. La dette publique (hors C2D) a atteint 49,1 % du PIB fin 2018 et est prévue à 48,4 % fin 2019. Ce ratio reste cependant en dessous du plafond communautaire (UEMOA) de 70 % du PIB. L'attention doit être portée sur

l'évolution rapide du service de la dette qui compte à présent pour 50 % des recettes fiscales du pays.

La balance courante demeure déficitaire (-3,5 % en 2017, - 3,9 % en 2018 et -3,7 % attendu en 2019), grevée par les échanges de services ainsi que la contraction de l'excédent commercial du pays (6,7 % en 2017, 6,2 % en 2018 et 6,1 % prévu en 2019), structurellement généré par les ventes de cacao.

À moyen terme, le maintien d'un taux de croissance élevé est tributaire de l'amélioration sensible du climat des affaires. Si en 2018, le pays a figuré parmi les dix premiers pays réformateurs au monde en se hissant au 122^{ème} rang au classement Doing Business 2019 (contre 139^{ème} en 2018), force est de constater que de nombreux goulets d'étranglement demeurent ; le développement de l'accès au crédit, l'amélioration du fonctionnement de l'administration fiscale et le renforcement de la protection des investisseurs sont les leviers identifiés par le FMI pour favoriser l'investissement privé. De manière plus générale, les autorités doivent œuvrer à améliorer le cadre global de la gouvernance, en intensifiant notamment la lutte contre la fraude et la corruption (108^{ème} sur 176 au classement 2018 de Transparency International).

Source : Service économique régional d'Abidjan

● Secteurs d'activité

Le secteur primaire est le socle de l'économie et l'un des moteurs de la croissance, mais l'agriculture souffre des aléas du climat et des cours des matières sur le marché mondial. Le pays dispose de plusieurs types de terres agricoles et de climats permettant de cultiver puis transformer différents produits agro-industriels et alimentaires à forte demande mondiale. L'agriculture représentait 21 % du PIB en 2017 (source : Banque centrale des États de l'UEMOA, BCEAO), emploie près de la moitié de la population active et génère 75 % des recettes d'exportations. On distingue les cultures vivrières (la banane plantain, le riz) et les cultures d'exportation (le café, le cacao, la banane, l'hévéa, l'anacarde). Des fonds à hauteur de 4 M EUR (2,6 Mds FCFA) ont été débloqués avec l'objectif d'assurer la mécanisation, l'industrialisation, l'autosuffisance alimentaire et la réforme du foncier rural afin d'atteindre l'émergence de 2020 par le Programme national de sécurisation du foncier rural.

En avril 2015, le **Salon de l'agriculture et des ressources animales (SARA)** s'est à nouveau tenu à Abidjan, après quinze années d'interruption, puis en 2017. **La France est désigné « pays à l'honneur » de la prochaine édition qui se déroulera du 22 novembre au 1^{er} décembre 2019. Business France y organisera le pavillon France.**

Le secteur secondaire représentait 25 % du PIB en 2017. Le secteur industriel ivoirien, qui concerne principalement l'énergie (raffinage de pétrole brut), le BTP et l'agro-alimentaire, est le plus important de l'UEMOA. La dynamique retrouvée du sous-secteur BTP et de l'agro-industrie, son fer de lance, porte les performances du secteur. Le gouvernement a adopté une stratégie destinée à attirer les investisseurs avec des appuis ciblés au bénéfice de l'agro-industrie. Les principaux secteurs industriels du pays sont la préparation industrielle des aliments, le textile, les matériaux de construction, les engrais, la mise en conserve du thon et l'assemblage des motos, véhicules et bicyclettes.

Il faut noter que le secteur pétrolier commence à prendre une place importante dans l'économie du pays, avec un taux de croissance régulier et des investissements d'envergure. Toutefois, il est ralenti par le manque de précision dans la carte géologique de base du pays. La répartition inégale de l'électricité sur le territoire national affecte également l'exploitation efficiente des gisements de minerais. Néanmoins, certaines activités d'extraction sont opérées dans le pays, notamment l'or (25 tonnes en 2016), les diamants, le nickel.

À l'instar de nombreux autres pays africains, le secteur tertiaire connaît un taux de croissance rapide depuis plusieurs années. Les services ont contribué à 54 % du PIB de l'économie ivoirienne en 2017 et emploient 45 % de la population active. Le secteur des télécommunications est une activité en expansion avec trois opérateurs de téléphonie mobile et représente 9 à 10 % du PIB. Le taux de pénétration mobile est de 136 %, pour un parc d'abonnés de plus de 30 M. Les points de rechargement mobiles ne manquent pas en Côte-d'Ivoire. Le taux de pénétration d'Internet est quant à lui de 72 % avec 17 M d'abonnés.

Dans le domaine bancaire, avec 26 banques, le pays dispose du réseau le plus vaste de l'UEMOA. Les établissements et agences bancaires sont présents sur l'ensemble du territoire.

La grande distribution possède le plus large réseau de la sous-région, avec la Société ivoirienne de promotion des supermarchés et la Compagnie de distribution de Côte d'Ivoire, Carrefour en partenariat avec CFAO, les centres commerciaux Orca... De nombreuses franchises telles que Paul, Fnac, Mango, Aldo, Geox, et Mr Bricolage depuis octobre 2018, sont aussi présentes. De plus, les secteurs de la communication avec la presse et l'audiovisuel sont actifs. Le tourisme dispose d'un grand potentiel de développement, peu exploité jusqu'à présent.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés de l'environnement politique

La Côte d'Ivoire est **indépendante depuis le 7 août 1960**. Son climat politique et sécuritaire s'est notablement amélioré ces dernières années.

Le 31 octobre 2010, la Côte d'Ivoire entre dans une violente crise post-électorale qui s'achève, après de nombreux affrontements, par l'arrestation de l'ancien président et par l'investiture du nouveau, Alassane Ouattara, réélu en octobre 2015.

En outre, il faut souligner que la menace terroriste existe. Comme au Mali et au Burkina Faso, pays frontaliers, la Côte d'Ivoire a été frappée par un attentat le 13 mars 2016 sur la plage de Grand-Bassam (40 km à l'est d'Abidjan), faisant plusieurs morts.

PRÉSENTATION POLITIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

République basée sur une démocratie parlementaire, la Côte d'Ivoire a un **régime présidentiel dit « à la française »**. Le **président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct** et a droit à deux mandats consécutifs. Le président est détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Il est également le chef suprême des armées et de l'Administration.

C'est lui qui **nomme le Premier ministre et le vice-président**. Sur proposition du Premier ministre, le président nomme les autres membres du gouvernement et détermine leurs attributions. Le Premier ministre dirige et coordonne l'action du gouvernement ainsi que la politique d'aménagement du territoire.

Le **pouvoir législatif est bicaméral depuis la révision de la Constitution d'octobre 2016**. Le Parlement est désormais constitué de deux chambres : l'Assemblée nationale qui comprend 255 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct ; un Sénat composé de 99 sénateurs (dont 33 doivent encore être nommés) et dont le siège est à Yamoussoukro.

Le Conseil constitutionnel statue sur l'éligibilité des candidats aux élections présidentielles et législatives et arbitre également les contestations liées aux élections.

La Cour suprême de Côte d'Ivoire est l'instance la plus élevée de l'appareil de justice du pays. Elle connaît des recours exercés contre les arrêts rendus par les cours d'appels, ou contre les jugements rendus, en dernier ressort, par les tribunaux de première instance ou leurs sections. La dernière révision constitutionnelle prévoyait le remplacement de la Cour suprême par trois juridictions spécifiques et autonomes : un Conseil d'État, une Cour de cassation et une Cour des comptes.

Principaux partis et dirigeants

Fondateur du parti **RDR (Rassemblement des Républicains)** depuis 1994, le président Alassane Ouattara a noué une alliance avec le PDCI-RDA (Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain), pour conquérir le pouvoir lors des élections présidentielles de 2010. Cette alliance a été remise en cause avec la création du RHDP unifié (Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix) en janvier 2019.

Le **PDCI-RDA, fondé par Félix Houphouët-Boigny**, premier président ivoirien, est dirigé aujourd'hui par l'ancien président Henri Konan Bédié.

Après les élections présidentielles du 25 octobre 2015 qui se sont déroulées dans le calme, Alassane Ouattara a été réélu dès le premier tour avec près de 86 % des suffrages exprimés. Cette réélection a été saluée par la communauté internationale. Le président a été investi le 3 novembre 2015 pour un second mandat de cinq ans. Les **prochaines élections présidentielles sont prévues en octobre 2020**.

Daniel Kablan Duncan, ancien Premier ministre, a été **désigné vice-président par le président Ouattara au mois de janvier 2017**, à l'issue de la révision de la Constitution. L'ancien secrétaire général de la présidence, **Amadou Gon Coulibaly**, a été **quant à lui nommé Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État**. Il dirige une équipe de **35 ministres et cinq secrétaires d'État**.

Guillaume Soro, qui assurait le rôle de président de l'Assemblée nationale depuis 2012, a officiellement annoncé sa démission le 8 février 2019. En attendant l'élection de son successeur, l'intérim de la présidence est assuré par le doyen des parlementaires.

Le président de l'Assemblée nationale dirige une chambre de 255 députés, dont l'actuel mandat exceptionnel de quatre ans prendra fin aux élections de 2020.

Le Conseil constitutionnel est présidé par Mamadou Koné depuis 2012. La Cour suprême est présidée par René François Apling-Kouassi depuis le 18 février 2015.

Organismes internationaux

La Côte d'Ivoire appartient à plusieurs organismes internationaux, avec lesquels elle a passé plusieurs types d'accords : politiques, juridiques, économiques, multilatéraux, culturels et sociaux.

- **Accords politiques**

UA (Union africaine) : regroupe tous les pays du continent, excepté le Maroc.

CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) : existe depuis 1975. Elle regroupe 15 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Sierra Leone, Sénégal, Togo et Nigéria.

Conseil de l'entente : existe depuis 1959 ; c'est une organisation de coopération régionale à finalité économique. Elle regroupe la Côte d'Ivoire, le Benin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo.

CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) : existe depuis 1998 et a pour principal objectif d'établir une union économique globale basée sur une stratégie à travers un plan de développement complémentaire avec les plans nationaux de développement, englobant l'investissement dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel. Elle comprend 28 pays membres dont la Côte d'Ivoire.

L'Union du fleuve Mano : regroupement de quatre pays d'Afrique de l'Ouest à des fins de coopération et d'intégration régionale. Créée depuis 1973, elle comprend le Liberia et la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

La France a signé des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne relatifs à la circulation et au séjour des personnes (aide au regroupement familial, facilité d'acquisition d'une carte de résident).

- **Accords juridiques**

CPI (Cour pénale internationale) : membre depuis le 18 février 2013.

OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) : a été créée en 1993. Elle regroupe 17 pays membres. Par ailleurs, une convention fiscale franco-ivoirienne de non double imposition a été signée le 6 avril 1966.

- **Accords économiques**

OMC (Organisation mondiale du Commerce) : membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995 et membre du GATT depuis le 31 décembre 1963. La Côte d'Ivoire est membre des groupes de négociations suivants : ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique auxquels l'Union européenne accorde des préférences), Groupe africain (43 états membres africains), G-90 (70 états membres = Groupe africain + pays ACP + Pays les moins avancés), G-33 (47 états membres - aussi dénommé « Amis des produits spéciaux » dans le secteur agricole), Pays visés au paragraphe 6 (12 États membres - Groupes de pays pour lesquels moins de 35 % des produits non agricoles sont visés par des plafonds tarifaires légalement consolidés), Auteurs du W52 (109 états membres - négociations sur les indications géographiques).

UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) : la BCEAO (Banque centrale des États de l'UEMOA) détient une monnaie commune, le Franc Communauté financière africaine ou Franc CFA (XOF). La banque a pour principales fonctions la centralisation des réserves de change, la gestion monétaire des pays membres, la tenue des comptes des Trésors des États membres et la définition des lois bancaires applicables dans chaque pays. Les huit pays membres sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau.

Elle est présidée depuis le 8 janvier 2016 par Alassane Ouattara, actuel président de la République de Côte d'Ivoire.

- **Accords bilatéraux**

AFD : contrat de désendettement et de développement (C2D) entre la France et la Côte d'Ivoire. Le deuxième C2D a été signé en mars 2014 pour un montant de 1,123 Md EUR sur la période 2015-2020.

AGOA (African Growth and Opportunity Act) : votée par le congrès américain en mai 2000, cette loi soutient l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain. 44 pays africains en bénéficient dont la Côte d'Ivoire depuis 2012.

EPA (Economic Partnership Agreement avec l'Union européenne) : accord de partenariat économique concernant 16 pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et UEMOA). Il a été conclu en février 2014 après dix ans de négociations.

- **Accords culturels et sociaux**

OIF : Organisation internationale de la francophonie qui regroupe 77 états. En juillet 2017, Abidjan a accueilli les VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

Les accords de sécurité sociale entre la France et la Côte d'Ivoire datent de 1985 et ont été mis à jour en 2002.

- **Rôle politique de la Côte d'Ivoire dans la CEDEAO**

Le chef de l'État ivoirien a été élu pour la première fois le 17 février 2012 à Abuja (Nigéria) lors de la 40^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, pour présider l'institution communautaire. Un an après, son mandat a été renouvelé par ses pairs à Yamoussoukro. Le but principal de l'organisation, créée en 1975, est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine.

En termes de vision, le président Alassane Ouattara avait décidé de « *rêver avec ses pairs d'une CEDEAO des peuples, au-delà de la CEDEAO des États* ». C'est donc une dynamique interactionnelle des peuples qu'il s'agira de mettre en œuvre, pour rendre plus empirique les normes devenues quasi-incantatoires. Le chef de l'État ivoirien, qui aura donc passé deux mandats d'un an à la tête de l'institution, a contribué activement à la

résolution de la crise malienne soldée par des élections démocratiques tenues le 28 juillet et le 11 août 2013.

Le président du Nigéria, Muhammadu Buhari, est le président en exercice de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, depuis le 31 juillet 2018.

- **Rôle de la Côte d'Ivoire dans l'UEMOA**

Le président de la République de Côte d'Ivoire a été désigné par ses pairs le 8 janvier 2016, à Cotonou (Bénin), comme nouveau président en exercice de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), au cours du 19^{ème} sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de cette institution. Pendant son discours d'investiture, le président Alassane Ouattara a indiqué que la seule ambition qui l'habite est d'accélérer « *notre marche résolue vers l'intégration de nos économies et de nos peuples* ». À cet égard, s'agissant de la croissance économique, il a suggéré « *d'approfondir les réflexions sur le développement du marché des capitaux dans l'Union ; la baisse du coût de financement de nos économies en réduisant la courbe du taux du marché monétaire afin de mieux refléter la solidité de nos économies ; l'accroissement du taux de bancarisation dans nos pays afin notamment de stimuler l'épargne ; la réduction du coût des services bancaires ; l'intégration des nouvelles technologies de l'information dans les services bancaires et l'amélioration de la circulation des informations financières dans notre espace pour une meilleure appréciation des risques* ».

Il faut noter que cette organisation a pour mission l'intégration économique des États membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

- **Analyse des risques politiques**

« *La réélection, sans heurts, en 2015 d'Alassane Ouattara a permis de tourner la page des violences qui ont suivi l'élection de 2010. Néanmoins, malgré la victoire de la coalition bipartite au pouvoir (Rassemblement des républicains, RDR) lors des élections législatives de 2016, la stabilité politique demeure fragile. Un référendum constitutionnel boycotté par l'opposition la même année a notamment rappelé que la réconciliation entre les Ivoiriens n'est pas encore achevée. Des mutineries au sein de l'armée au cours du premier semestre 2017 ont également ramené le sujet de la stabilité politique au cœur du débat. Le paiement des primes réclamées par les mutins afin de mettre fin à la crise pourrait saper la crédibilité du président Ouattara. En effet, alors que la déconnexion entre le dynamisme de la croissance et le sentiment de stagnation du niveau de vie alimente la frustration, l'accord trouvé entre le gouvernement et les mutins, dont les détails n'ont pas filtré, passe mal auprès d'une population qui souffre encore du manque de travail et de la qualité insuffisante des services publics. De plus, les revendications des fonctionnaires, qui avaient conduit à des grèves en janvier 2017, pourraient également ressurgir, puisque leurs représentants estiment toujours que les négociations pour obtenir des augmentations et le paiement d'arriérés de salaires n'ont pas abouti. Ces sources d'instabilité pourraient être exacerbées, alors que la course à la succession d'Alassane Ouattara, qui, conformément à la Constitution, devrait se retirer en 2020 après avoir servi deux mandats consécutifs, s'intensifie* ».

Synthèse Coface pour la Côte d'Ivoire, janvier 2018.

Consulter l'analyse de la Coface concernant le risque politique en Côte-d'Ivoire sur : www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Cote-d-Ivoire.

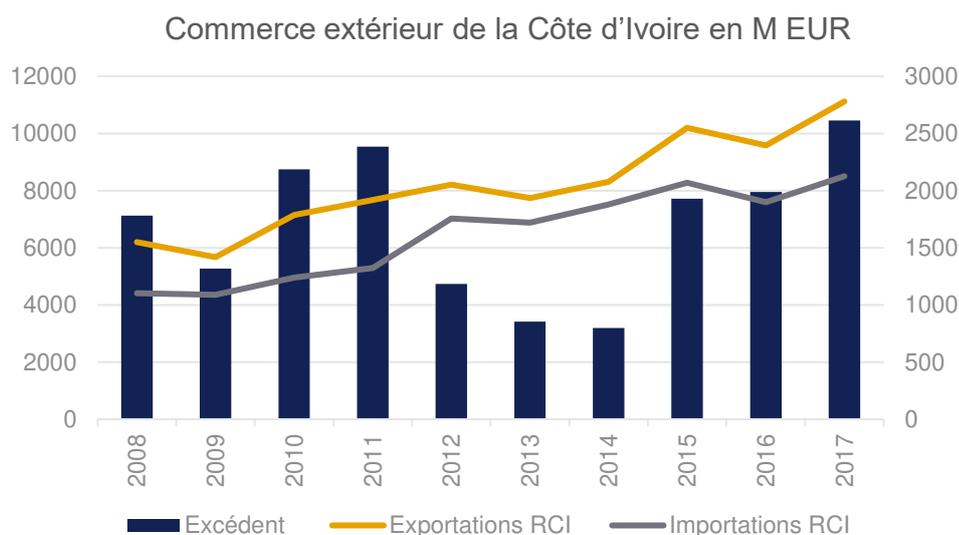
CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés des échanges

CHIFFRES-CLÉS

Année 2017	Côte d'Ivoire	Évolution (par rapport à 2016)
Exportations	11,1 Mds EUR	+16 %
Importations	8,5 Mds EUR	+12 %
Taux de couverture de l'excédent commercial	130,7 %	+5,7
Balance commerciale	2,6 Md EUR*	+31,5 %

* La Côte d'Ivoire demeure le seul pays de l'UEMOA à dégager un excédent commercial.



ÉVOLUTION DU COMMERCE

La **balance commerciale de la Côte d'Ivoire est structurellement excédentaire**. En 2017, les échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire ont globalement augmenté de 14,2 % en valeur, en raison de la hausse simultanée de ses exportations (+16 % à 11,1 Mds EUR) et de ses importations (+12 % à 8,5 Mds EUR). L'excédent commercial du pays, qui a atteint 2,6 Mds EUR (+31,5 % par rapport à 2016), a poursuivi sa consolidation amorcée depuis 2015.

- **Exportations**

Les **exportations de la Côte d'Ivoire** sont **dominées par les produits agricoles** (environ 60 % du total), devant le pétrole brut et les dérivés (12,5 %). Les **exportations de cacao**, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, **représentent à eux seuls 39,5 % de la valeur globale des exportations du pays**. En 2017, ce poste a augmenté de 5,3 % (4,5 Mds EUR). D'autres postes ont également fortement progressé en 2017 : la Côte d'Ivoire confirme sa position de premier producteur africain de caoutchouc naturel (746,5 M EUR, +49,4 %). Le pays a également considérablement augmenté ses exportations de produits pétroliers (1,4 Md EUR, +16,3 %) qui est le deuxième poste d'exportation de la Côte d'Ivoire, devant les fruits tropicaux (1,4 Md EUR, +31,5 %). Ces évolutions favorables ont plus que compensé la diminution de certains postes comme le café (63,3 M EUR, -38,9 %) et huiles végétales (195,5 M EUR, -8,9 %).

- **Importations**

Les importations ivoiriennes se composent comme suit : pétrole brut (16,6 %), machines et appareils électroniques (9 %), céréales (7,7 %), véhicules (6,6 %), navigation maritime ou fluviale (6,1 %), machines et appareils électroniques (5,3 %), matières plastiques et ouvrages en ces matières (5 %), produits halieutiques (4,8 %), produits pharmaceutiques (3,6 %).

En 2017, les achats de combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ont augmenté de 24,1 %, à 1,4 Md EUR. Il en va de même pour les céréales (652,9 M EUR, +7,4 %), les véhicules automobiles (561,2 M EUR, +14,1 %), les matières plastiques (421,1 M EUR, +17,1 %), les produits halieutiques (406,8 M EUR, +17,1 %). À noter, l'arrivée au cinquième poste d'importations des importations relatives à la navigation maritime ou fluviale (519,1 M EUR, +157,6 %). En revanche, les machines, appareils et matériels électriques ont, quant à eux, connu une baisse de 16,2 % en 2017 à 448,4 M EUR.

- **Principaux pays partenaires**

La France est le deuxième partenaire commercial de la Côte d'Ivoire, derrière les Pays-Bas, mais devant la Chine et les États-Unis.

Avec 11,1 % (contre 12,8 % en 2016) de part de marché en 2017, la **France conserve sa place de deuxième fournisseur de la Côte d'Ivoire, derrière la Chine** (13,6 %) qui est parvenue à plus que doubler ses exportations vers la Côte d'Ivoire au cours des cinq dernières années. **Vient ensuite le Nigéria** (9,2 %) dont la part est en baisse en raison de la diminution des importations de pétrole.

La destination du cacao ivoirien détermine le classement des principaux clients du pays (cf. tableau ci-dessous). Les ventes vers l'Inde, essentiellement composées de noix de cajou, représentent 3,7 % du total, tandis que celles en direction de la Chine (0,9 %) demeurent marginales. En Afrique, les principaux clients ont été le Burkina Faso (4,3 %), le Ghana (3,8 %), le Mali (3,8 %), l'Afrique du Sud (3,1 %), le Sénégal (1,4 %), le Nigéria (1,2 %), et le Togo (0,9 %).

Principaux clients			Principaux fournisseurs	
Pays	Part d'exportation	Rang	Pays	Part d'importation
Pays-Bas	11,9 %	1	Chine	13,6 %
États-Unis	9,4 %	2	France	11,1 %
Viêtnam	6,1 %	3	Nigeria	9,2 %
Allemagne	4,9 %	4	Espagne	8,8 %
Belgique	4,7 %	5	Inde	4,8 %

Service économique régional d'Abidjan

• Échanges Côte d'Ivoire-France

En 2018, les échanges commerciaux entre la France et la Côte d'Ivoire sont en baisse de 5,1 % à 1,9 Md EUR. Les exportations françaises vers la Côte d'Ivoire ont diminué de 6,9 % en glissement annuel (g.a.) (1,1 Md EUR) dû à un effet de base lié à des ventes d'avions exceptionnelles intervenues en 2017, mais également en raison notamment du recul des ventes de produits pharmaceutiques (131,2 M EUR, -29,1 %) et des produits de raffinage du pétrole. Les ventes de céréales sont en revanche de retour à la hausse (82,8 M EUR, +17,7 %). Les importations françaises en provenance de Côte d'Ivoire ont également reculé mais dans une moindre mesure (820 M EUR, 2,7 %), composées principalement de produits agricoles et agroalimentaires. Les échanges demeurent favorables à la France, avec un excédent de 281,3 M EUR, -17,1 %, et un taux de couverture des importations par les exportations de 134,3 %.

Poids de la France dans les importations ivoiriennes

La France demeure un partenaire économique privilégié de la Côte d'Ivoire. Avec 11,1 % de part de marché, elle se positionne en tant que deuxième fournisseur du pays. **En 2018, les exportations françaises vers la Côte d'Ivoire se sont établies à 1,1 Md EUR, enregistrant une baisse de 6,9 % en g.a.** qui met un terme à la tendance haussière observée depuis la fin de la crise en 2011 (en moyenne +9 % par an).

Plusieurs facteurs peuvent être identifiés pour expliquer le recul global des ventes :

- Les exportations pâtissent d'un effet de base dû à la vente exceptionnelle d'avions Airbus à la compagnie Air Côte d'Ivoire (112 M EUR) intervenue en 2017 ;
- Une baisse des ventes de produits pharmaceutiques (131,2 M EUR, -29,1 %) est observée. Il semblerait qu'elle soit liée à un changement de route d'exportation ;
- Les ventes françaises de produits de raffinage du pétrole ont également reculé passant de 20 M EUR en 2017 à 4,9 M EUR en 2018.

La Côte d'Ivoire reste le deuxième **client de la France en Afrique subsaharienne** (11,1 % des exportations françaises dans le sous-continent contre 9,3 % en 2017), **derrière l'Afrique du Sud** (16 %). Elle devance le Sénégal (8,3 %), le Nigéria (6,3 %) et l'Éthiopie (6,2 %). En 2018, la Côte d'Ivoire reste le premier client de la France en zone UEMOA avec 35,4 % des ventes françaises dans la zone (contre 37,4 % en 2017) devant le Sénégal à 26,4 %.

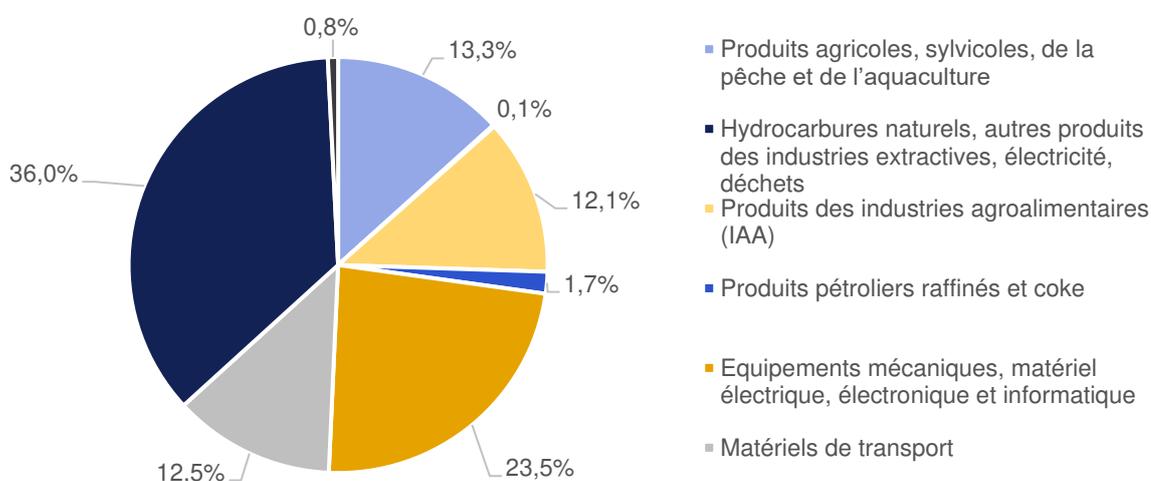
Poids de la Côte d'Ivoire dans les importations françaises en Afrique

La France importe principalement des matières premières depuis la Côte d'Ivoire, concentrées sur trois grandes catégories : i) les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (376 M EUR, 45,9 % des importations françaises depuis la Côte

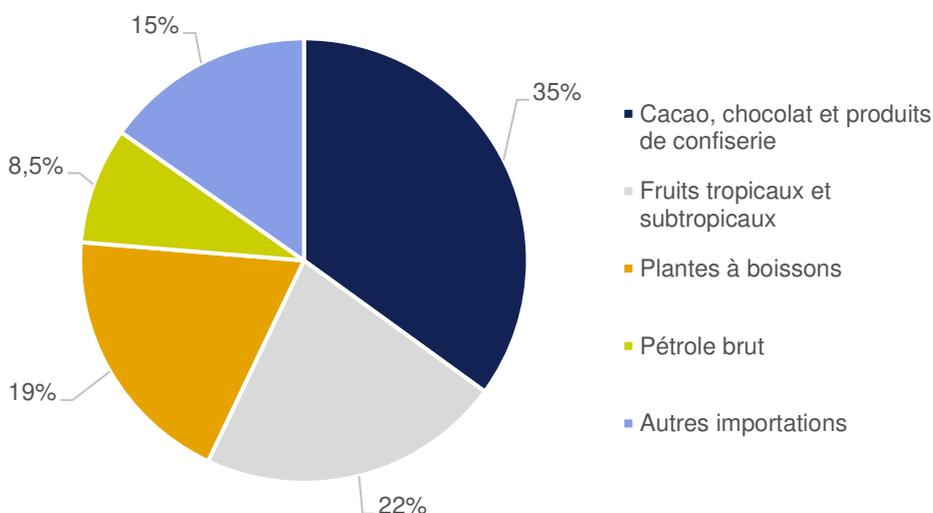
d'Ivoire), ii) les produits des industries agroalimentaires (359,1 M EUR, 43,8 %) et iii) les hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets (71,4 M EUR, 8,7 %). **Le cacao représente à lui-seul 35 % des achats français en 2018 (7 points de moins qu'en 2017).**

La Côte d'Ivoire est le troisième fournisseur de la France en Afrique subsaharienne (8,7 % de part de marché contre 10,4 % en 2017). Elle est précédée du Nigéria (39,9 %) qui fournit principalement du pétrole brut, et de l'Afrique du Sud (14,6 %) à qui la France achète principalement des véhicules automobiles. La Côte d'Ivoire devance l'Angola (5,4 %) et le Ghana (4,8 %). Le pays reste ainsi le premier fournisseur de la France en UEMOA avec une part de 84,7 % dans les importations françaises en provenance de la zone. En revanche, le pays est le deuxième fournisseur de la zone CEDEAO avec 15,3 % des achats français dans cette zone. Hors pétrole, elle se classe en deuxième position en Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud.

Exportations de la France vers la Côte d'Ivoire en 2018



Principaux produits importés par la France depuis la Côte d'Ivoire en 2018



- **Les Investissements directs étrangers (IDE)**

La Côte d'Ivoire est redevenue un pôle majeur en Afrique de l'Ouest pour les investisseurs privés. Selon les données de la CNUCED, les flux d'IDE reçus par la Côte d'Ivoire ont atteint 674,7 M USD en 2017, soit une hausse de 16,8 % par rapport à 2016. Le stock d'IDE atteint 9,5 Mds USD à fin 2017. Entre 2012 et 2017, les flux IDE dans le pays se sont accrus de 26 %. La provenance des principaux investissements en termes de flux était la suivante en 2016 :

Rang (2016)	Pays	Stock d'IDE
1	France	33 %
2	Luxembourg	10 %
3	Belgique	8,7 %
4	Royaume-Uni	8,7 %
5	Île Maurice	4,6 %

Ce stock se répartit comme suit :

Rang	Secteurs	Part d'investissement
1	Intermédiation financière, assurance et retraite	21 %
2	Industrie manufacturière	19 %
3	Industrie minière et pétrolière	17 %
4	Communication	12 %
5	Commerce	12 %
6	Construction	6 %

D'après la CNUCED, les **flux reçus en 2017 en Côte d'Ivoire ne représentent que 6 % du volume global d'IDE destiné à l'Afrique de l'Ouest**. La Côte d'Ivoire est le **troisième récipiendaire d'IDE dans cette zone**, derrière le Nigéria (3,5 Mds USD, 31 % de part) et le Ghana (3,2 Mds USD, 28,8 %). En stock, le pays concentre aujourd'hui 5,1 % du volume régional, contre près de 11 % il y a dix ans. Pendant la décennie 2000, marquée par les crises socio-politiques, les stocks d'IDE de ses voisins, en particulier du Nigéria (+11,1 % en moyenne annuelle depuis 2007), du Ghana (+26,9 %) ont progressé à des rythmes plus soutenus que le sien (+5,7 %).

- **Investissements français en Côte d'Ivoire**

La **France demeure le premier investisseur étranger en Côte d'Ivoire à la fois en flux (71,7 M EUR) et en stock (2,3 Mds EUR)**. Ces chiffres sont néanmoins à nuancer, puisqu'ils ne tiennent pas compte des investissements des entreprises françaises déjà implantées dans le pays, qui renforcent leurs positions. Les investissements français en Côte d'Ivoire sont très diversifiés, contrairement à ceux des autres partenaires du pays.

Plus de 90 % du stock français sont orientés vers les branches d'activité suivantes : finance, hydrocarbures, électricité et eau, BTP, industrie, agro-industrie, transport, hôtellerie, distribution, télécommunications et audiovisuel.

Au total, il existe environ 800 entreprises françaises en Côte d'Ivoire, dont près de 200 filiales. Elles contribuent à hauteur de près de 50 % aux recettes de l'État en matière de TVA, de redevances et d'impôts sur les sociétés. Leur **chiffre d'affaires cumulé représente environ 30 % du PIB du pays.** La Côte d'Ivoire est la troisième destination des IDE français en Afrique de l'Ouest derrière le Nigéria et le Ghana. Plus de 90 % du stock français est orienté vers les branches d'activité suivantes : finance, hydrocarbures, électricité et eau, BTP, industrie, agro-industrie, transport, hôtellerie, distribution, télécommunications et audiovisuel.

Source : Service économique régional d'Abidjan

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les secteurs porteurs

AGROTECH

Avec 21 % du PIB, le secteur agricole demeure le moteur de la Côte d'Ivoire. Plusieurs projets et appuis financiers l'accompagnent dans le but d'arriver à améliorer son taux de transformation des cultures de rente et vivrières. En effet, le PNIA (Programme national d'investissement agricole) à hauteur de 18 Mds EUR, sur la période 2018-2025, se focalise sur la création d'agropoles pour le développement et la transformation des cultures. Toujours leader mondial dans la production de cacao (1,9 M T en 2017-2018) et d'anacarde (750 000 T en 2017-2018), le pays se positionne également dans le trio africain dans la production de l'hévéa et d'huile de palme, respectivement premier et troisième. Quant au secteur agro-industriel, il regorge de filiales de grands groupes européens (Unilever, Castel, Heineken, Groupe Bel...) et d'industries locales diversifiées. On retrouve plusieurs secteurs : laitier, minotier, soft drinks, brassicole, jus de fruits, sucrier, eaux minérales, aviculture, etc.

Avec ses 24 M d'hectares de terres arables dont seulement 42 % sont exploités, un climat chaud tempéré et des saisons pluvieuses favorables pour les récoltes et une main-d'œuvre jeune, la Côte d'Ivoire a des atouts majeurs pour un développement prometteur de son agriculture.

D'ailleurs, en 2019, la Côte d'Ivoire organise l'évènement phare du secteur dans la sous-région, le **SARA (Salon de l'agriculture et des ressources animales), du 22 novembre au 1^{er} décembre**. Cette cinquième édition accueille la **France comme pays à l'honneur** avec un pavillon France qui sera piloté par Business France.

TÉMOIGNAGE

Constance TONDOH, chargée de développement AGROTECH (filiales et produits agro-alimentaires)

“ La Côte d'Ivoire a encore un faible taux de transformation atteignant à peine les 30 %. C'est la vision future de la Côte d'Ivoire : arriver à un taux de transformation de 80 voire 100 % des principales cultures de rente. Les besoins en termes d'équipements et de matériels pour le process, le conditionnement et l'emballage sont clairement définis, en attente de propositions concrètes. De plus, le panorama de la grande distribution alimentaire évolue. En plus de l'arrivée de nouveaux acteurs, on assiste à l'ouverture de nouvelles GMS et l'arrivée de nouveaux produits. L'objectif est de parvenir à équilibrer les secteurs informels et formels pour toucher la jeune population et la classe moyenne qui s'affirme par ses goûts premium. La réflexion doit maintenant faire place à l'action, car ceux qui auront de l'ambition savoureront les juteux fruits de leur prospection. ”

ENTRETIEN

**Charles-Emmanuel
YACÉ**

Directeur général
et fondateur de Exat

Directeur de SICS
et ses points de ventes
Le Terroir

Directeur de Nouvelle
Normandia

« Faire de la Côte d'Ivoire un incontournable du secteur agroalimentaire en Afrique en particulier et dans le monde en général. »

Entrepreneur ivoirien actif de l'agro-industrie, Charles-Emmanuel Yacé a une obsession : la création de valeurs dans son pays, en passant de l'agro-alimentaire à l'agro-industrie. Il est aujourd'hui à la tête de plusieurs sociétés : Nouvelle Normandia, société de production et de transformation de lait ; SICS et ses points de vente Le Terroir (Société internationale de charcuterie et de salaisons) et la société Exat.

Pouvez-vous-nous présenter Exat ?

Créée en 2005, Exat est une société ivoirienne qui opère dans la filière du caoutchouc naturel et spécialisée dans la création de plantations industrielles d'hévéas, dans l'encadrement des petits planteurs et dans la transformation de latex en produits finis destinés à l'exportation. Pour alimenter son usine sise à San Pedro, d'une capacité de 6 tonnes/heure de coagulum (latex coagulé), Exat dispose de plantations industrielles en propre de plus de 2 000 ha. De plus, Exat fait travailler un tissu économique autour de l'usine et dans toute la Côte d'Ivoire

hévécicole ; Exat achète la production de plusieurs milliers de planteurs. L'usine Exat produit plus de 30 000 tonnes de caoutchouc par an. Ce caoutchouc usiné est vendu à l'international, principalement vers l'Europe, l'Asie, l'Amérique, à des fabricants de pneumatiques, ainsi qu'à des dealers. Exat est homologuée chez les majors mondiaux du pneumatique, et l'usine Exat est certifiée ISO 9001 version 2015.

Pouvez-vous nous donner une estimation du chiffre d'affaires du marché hévécicole ?

La filière du caoutchouc naturel a engendré un chiffre d'affaires au cours de l'année 2017 d'environ 495,4 Mds FCFA, pour environ 600 000 tonnes de caoutchouc naturel exporté.

Peut-on l'envisager comme une filière d'avenir ?

L'agro-industrie occupe la place la plus importante parce qu'elle a pour rôle la transformation des matières premières. Malgré la chute drastique des cours, de nombreuses nouvelles usines s'installent et celles déjà installées se développent en augmentant leur capacité de production. Des créations de plantations d'hévéas dans de nouvelles régions, notamment le centre-ouest et l'est, ont permis d'augmenter la production nationale. La capacité actuelle des usines n'arrive donc pas à absorber toute la production des planteurs. Nous assistons alors à l'exportation des matières premières. La demande mondiale de caoutchouc naturel ne tarit pas, le problème reste le prix. La filière reste cependant une filière d'avenir, une des filières qui embauche le plus en Côte d'Ivoire. C'est donc un secteur en plein boom, avec une hausse de sa production enregistrée à 26 % en 2017, pour atteindre 600 000 tonnes.

Étant donné votre implication dans la filière agroalimentaire à travers votre entreprise (production de yaourts, produits de la charcuterie et salaison, etc.), que dire de la dynamique de ce secteur ?

Avec l'arrivée sur le marché de nouveaux produits et des multinationales proposant des produits adaptés aux goûts des habitants, le secteur agroalimentaire devient de plus en plus dynamique et présente des perspectives prometteuses. Les activités de transformation des produits agricoles connaissent un développement sans précédent. Bien que cela rende la compétition de plus en plus rude, les entreprises locales restent ambitieuses et cherchent à s'imposer face aux multinationales étrangères en fournissant des services et produits de qualité, conformes aux hauts standards en matière de normes environnementales et sociales. Notre objectif est d'arriver à lever toutes les différences qui peuvent exister entre un produit de grande qualité fabriqué en France ou en Europe et un produit fabriqué en Côte d'Ivoire.

TECH & SERVICES

- **La French Tech Abidjan**

Labelisée en janvier 2016, la French Tech Abidjan est une communauté d'entrepreneurs, investisseurs, cadres et dirigeants d'entreprises tech français et ivoiriens (du public et du privé), qui ont décidé d'**incarner le savoir-faire français dans le secteur du numérique**. Depuis son lancement, la French Tech Abidjan a multiplié les événements de networking autour du numérique et favorisé l'éclosion d'une nouvelle classe d'entrepreneurs tech ivoiriens, ces derniers ayant dans la plupart des cas bénéficié d'un accompagnement structurel et stratégique de la part des mentors du réseau. Il faut préciser qu'Abidjan fait partie de la première vague des 12 métropoles mondiales ayant reçu le label « **French Tech Hub** » en janvier 2016 aux côtés de Londres, Barcelone, New York, Hong-Kong ou encore Cape Town.

Pour en savoir plus, faites un tour sur :

- www.lafrenchtech.com ;
- <http://abidjan.lafrenchtech.com>.



Actualité : depuis janvier 2019, une communauté d'entrepreneurs locaux, parmi lesquels l'on compte quelques anciens membres de la French Tech Abidjan, a répondu à l'appel à projets pour la création de nouvelles Communautés French Tech. Ces entrepreneurs français et ivoiriens (installés en Côte d'Ivoire) entendent concevoir cette nouvelle organisation sur un mode associatif. Les objectifs de la Communauté French Tech Abidjan seront entre autres d'encourager les échanges et initiatives entre les acteurs français du digital en Côte d'Ivoire et de piloter une stratégie pro-active pour l'implantation et le développement des scale-up & start-up françaises. La nouvelle communauté French Tech Abidjan fera la promotion du savoir-faire français et mettra en avant des idées, des projets, des start-up, des talents, des entrepreneurs...

- **Le secteur des télécoms**

D'un marché des télécommunications monopolistique il y a à peine vingt ans, avec pour seul service la téléphonie fixe en passant par le marché de la téléphonie mobile puis de l'Internet, le secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire est aujourd'hui subdivisé en **onze marchés dont quatre marchés de détails et sept marchés de gros**.

Au 1^{er} trimestre 2018, **trois opérateurs (Orange, MTN et Moov) se partageaient 32,7 millions d'abonnés à la téléphonie mobile**, avec un taux de couverture du territoire de plus de 96 % au GSM, pour un chiffre d'affaires d'environ 353 M EUR, en croissance de +14 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de licences a été réduit en avril 2016 de six à trois avec la fermeture de GreenN, Comium, Wari et Café mobile (les deux derniers étaient inactifs).

Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe (deux opérateurs : Orange Côte d'Ivoire et MTN Côte d'Ivoire) stagne autour de 309 000 pour un chiffre d'affaires de 4 M EUR, dont 60 % proviennent des prestations telles que l'installation de réseaux privés virtuels, le câblage et autres ventes d'équipements.

Si le pays compte environ **10 M d'internautes** – avec près de 400 cybercafés répartis sur le territoire national – on n'y recense seulement 84 000 abonnés à l'offre Internet fixe (un secteur en régression au détriment de l'offre Internet mobile) du fait du coût élevé de la connexion et des terminaux mais aussi l'émergence de l'Internet mobile. Cinq fournisseurs d'accès se partagent ce marché avec comme principaux leaders, Orange Côte d'Ivoire et

MTN Côte d'Ivoire. La part des autres fournisseurs d'accès Internet reste toujours faible et presque insignifiante. Par ailleurs, on évalue à 86 % le nombre d'abonnés à Internet résidant à Abidjan.

- **Le secteur financier (banque et assurance)**

Le secteur bancaire ivoirien est le plus important de la zone UEMOA. Avec **30 établissements (28 banques et deux établissements financiers) en 2018**, la Côte d'Ivoire concentre un peu moins de 30 % des comptes clients de la zone et une activité qui représentait environ 31,2 % des actifs consolidés du système bancaire de l'UEMOA à fin 2017. Si dans sa configuration le marché a longtemps été caractérisé par une présence d'établissements issus de la période coloniale comme les filiales des groupes français BNP et Société générale et de certains acteurs locaux et sous-régionaux, le milieu est aujourd'hui plus homogène et diversifié. La concurrence et la compétitivité se sont accrues avec le **renforcement de la présence des banques étrangères**, attirées par les perspectives de développement de l'économie, notamment sur le segment de la banque de détail. L'un des traits caractéristiques des évolutions observées est la diversification des pays d'origine des maisons mères des banques en Côte d'Ivoire, historiquement dominées par les groupes français. La nouvelle cartographie de l'actionnariat du système bancaire distingue essentiellement trois pôles. À savoir les capitaux étrangers historiques provenant de l'Occident, dont la France, les capitaux provenant des pays arabes et les capitaux de l'Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire. Au niveau de l'UEMOA, les trois premiers groupes sont : Ecobank (Togo, huit filiales, 14 % de part de marché), Bank of Africa, filiale de la BMCE (Maroc, huit filiales, 10,8 %) et la Société générale (France, cinq filiales, 9,8 %).

Le taux de bancarisation du pays avoisine les 20 % fin 2017, contre une moyenne régionale de 16,1 %. **Ce taux serait plus important si l'on intégrait le mobile banking** pour lequel le pays compte environ 70 % des comptes actifs de la zone. Ce segment d'activité est d'ailleurs en plein essor. L'activité ne porte à ce jour que sur deux types de services financiers de base : d'une part les services qui impliquent l'usage de monnaie fiduciaire (dépôts et retraits d'espèce) et d'autre part ceux qui sont effectués en monnaie électronique (paiements de factures, transferts d'argent, achats de crédits téléphoniques...). La dématérialisation des transactions est, en effet, croissante : paiement des factures via le mobile (électricité, eau, abonnement TV, etc.), achats dans les supermarchés, restaurants et hôtels via le mobile mais aussi les TPE. D'importants partenariats ont été noués par les filiales régionales des groupes BNP Paribas, Société générale, Ecobank, Bank of Africa (filiale de la BMCE) avec les sociétés de téléphonie Orange (avec l'offre Orange money), Moov (Moov Flooz) et MTN (MTN money). Fin décembre 2016, la valeur globale de l'ensemble des opérations de mobile banking avait atteint 17,3 Mds EUR (20 % du PIB régional), soit une hausse de 53 % par rapport à 2015. Environ 36,5 millions de souscripteurs étaient enregistrés, soit trois fois plus qu'en 2010.

Quant au marché ivoirien de l'assurance, il évolue favorablement (taux d'accroissement annuel de 40 % sur les cinq dernières années) en dépit du faible taux de pénétration. Selon l'Association des sociétés d'assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI), avec un chiffre d'affaires global estimé à 500,5 M EUR en 2016 (+6,5 % par rapport à 2016) et un taux de pénétration de 1,7 %, le **marché ivoirien de l'assurance demeure, de loin, le leader dans la zone CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurance) suivi par le Cameroun et le Sénégal.**

Le chiffre d'affaires global de la branche automobile a atteint 112,5 M EUR en 2017, soit une augmentation annuelle de 6,64 %.

Par le jeu des placements et des prises de parts des assureurs dans les sociétés, le secteur de l'assurance contribue au financement de l'économie nationale et se positionne comme l'un des plus importants moyens de mobilisation de l'épargne.

Au 31 décembre 2016, on dénombrait 29 compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire réparties en 18 sociétés d'assurances non-vie et onze sociétés d'assurances-vie. Sur un marché constitué majoritairement de compagnies à capitaux nationaux et africains, les intérêts européens sont représentés par Axa (France) et Allianz (Allemagne-France), qui occupent une part non négligeable avec 15 % de la capitalisation du secteur.

TÉMOIGNAGE

Innocent N'DRY, chargé d'affaires Export Tech & Services à Business France



Le secteur du numérique et des nouvelles technologies en Côte d'Ivoire est en forte croissance (7 à 9 % de croissance annuelle) avec un niveau d'investissement soutenu, estimé à 1,13 Md EUR sur les cinq dernières années et porté en grande partie par le secteur privé. Il contribue au PIB à hauteur de 8 % et rapporte environ 600 M EUR à l'État, soit 13 % des recettes fiscales et parafiscales. Ce secteur emploie directement 6 000 personnes et indirectement plus de 100 000 (revendeurs, sous-traitants, etc.). L'essentiel de l'activité se concentre dans le domaine de la téléphonie mobile (75 % du chiffre d'affaires du secteur), un canal qui reste le principal mode d'accès à l'Internet pour environ 35 % de la population. Vous êtes un acteur reconnu dans l'édition de logiciels et applications métiers adaptables aux besoins du client (télécommunications, banque et assurance, gouvernance, secteur minier, grande distribution, formation professionnelle), contenus numériques (applications mobiles pour les transactions et le commerce électronique), sécurité (applications et services de sécurisation des réseaux, optimisation des flux de données, archivage et protection des données, etc.) ? Des opportunités pourraient se présenter à vous en Côte d'Ivoire. Les technologies et services français bénéficient d'une bonne réputation en termes de technicité et d'innovation auprès de la clientèle et des opérateurs locaux. Cependant, pour un marché qui est aussi prospecté par des entreprises indiennes, marocaines, tunisiennes, chinoises et autres, l'idéal pour les nouveaux entrants serait de favoriser des partenariats commerciaux (sous forme de représentation d'entreprises en Côte d'Ivoire) et techniques (pour assurer des complémentarités d'offres dans l'objectif d'adresser les besoins locaux et sous-régionaux). Ce pays a pour lui des infrastructures de transmissions, un important tissu économique et surtout une forte volonté des pouvoirs publics et privés pour lui permettre d'accueillir des investisseurs et partenaires technologiques et commerciaux. ”

INDUSTRIES & CLEANTECH

La Côte d'Ivoire veut être un **hub énergétique régional**, avec son très grand potentiel énergétique composé de trois centrales thermiques, une centrale de secours (Aggreko) et sept barrages hydroélectriques, soit une capacité de production totale de 2 200 MW et un **taux de couverture du pays de plus de 80 %**. La production nette s'est établie à 9 796 GWh en 2017 avec des parts respectives thermique et hydraulique de 79,3 et 20,7 %. La demande d'électricité est en croissance de 10 % par an avec **1 897 826 abonnés** en 2017. Le pays **exporte de l'électricité** vers le Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Togo et bientôt vers le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée à partir de 2019-2020. La capacité de production atteindra 4 000 MW en 2020 puis 6 000 en 2030. Des investissements estimés à plus de 3 581 Mds FCFA (5,45 Mds EUR) sont envisagés sur 2021-2030. Des projets de construction de barrages, de centrales solaires (25 MW à Korhogo ; 37,5 MW à Boundiali), à biomasse (Biokala 26 MW), de renforcement et d'extension du réseau électrique sont prévus d'ici 2020.

TÉMOIGNAGE

Hermance BAUDRY, chargée de développement à Business France

“ La mise en œuvre des plans directeurs du secteur de l'électricité sur la période 2011-2017 a permis d'améliorer la sécurité d'approvisionnement, la couverture réseau, la fiabilité du système, la qualité de service, l'accès à l'électricité. La poursuite de ce programme permet la transition en faveur de l'électrification totale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 afin d'apporter aux populations l'éducation, la santé et l'opportunité de développer des activités génératrices de revenus dans un cadre respectueux de l'environnement. ”

De plus, la Côte d'Ivoire ambitionne de devenir un pays minier grâce à son immense potentiel caractérisé par des **gisements répertoriés de taille mondiale** : l'or (600 T), le diamant (10 millions de carats ou 2 T), le manganèse (7,5 M T), la bauxite (1,2 Md T), le fer (3 Mds T), le nickel (298 M T), etc. Toutefois, la **contribution du secteur reste marginale**, environ 5 % du PIB. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 884 M EUR grâce à la production de 25,3 T d'or et de 510 000 T de manganèse en 2017. La production d'or devrait atteindre 30 T en 2020. De tels volumes permettraient le développement rapide d'une véritable industrie minière locale. Toutefois, l'or, le manganèse et le diamant étant **encore peu exploités**, l'État diversifie sa production avec la signature de **nouveaux permis d'exploitation** pour le **nickel et la bauxite**. La première mine de bauxite est entrée en production en 2018 avec des réserves estimées à 33 T. Le coût du projet est de 218 Mds FCFA (332 M EUR). La production annuelle est de 315 000 T de bauxite calcinée. Pour favoriser les investissements, l'État s'est doté en 2014 d'un nouveau code minier jugé moderne et salué par les acteurs miniers. Il a valu au pays de remporter en 2014 le « **prix du meilleur pays** » en **matière de réforme dans le secteur minier**, au forum Mines and Money de Londres, devant la Finlande, le Pérou et la Serbie.

Les **infrastructures routières** sont **dans l'ensemble de bonne qualité**. Le réseau routier contribue pour 5 % au PIB avec une longueur de 82 000 km dont 6 500 bitumées, soit 50 % du réseau de l'UEMOA. En vue de rester le poumon économique de la région, les routes bitumées devraient voir leurs longueurs doublées d'ici 2025 et atteindre 12 000 km conformément aux objectifs du Plan national de développement (PND 2016-2020).

Sur sa façade maritime, **deux ports de référence sont présents**, le **Port autonome d'Abidjan (PAA)**, 2^{ème} port après Durban et 1^{er} port de transit de la côte ouest et le **Port autonome de San Pedro (PASP)**, 1^{er} port d'exportation de cacao au monde. Le **transport lagunaire a été libéralisé en 2015** avec l'arrivée de STL et de Citrans. Les

investissements estimés à plus de 59,5 Mds FCFA (90,7 M EUR) portent sur les achats de bateaux, la construction de gares et de quais, etc.

Une ligne de chemin de fer de 1 260 km relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso. Sa réhabilitation et son prolongement s'inscrivent dans le vaste projet ouest africain de boucle ferroviaire (Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé). La **construction du « métro d'Abidjan » ou train urbain a été lancée officiellement le 30 novembre 2017** pour un coût global de 1,4 Md EUR, financé à 100 % par la France. La ligne d'une longueur de 37,5 km comptera 20 stations d'arrêt et 40 passerelles piétonnes. Elle assurera le transport de 500 000 passagers par jour. Le projet sera piloté par le consortium mené par Bouygues TP, Colas Rail, Alstom et Keolis (filiale de la SNCF). Le métro sera opérationnel à partir de 2023.

Le **secteur du transport aérien est en plein essor**. Le pays veut être un hub régional à travers l'aéroport international d'Abidjan. C'est l'un des aéroports africains les plus dynamiques. Il a enregistré **2,18 millions de passagers en 2018** avec un objectif de 5 millions en 2022, grâce à un plan d'investissement de modernisation de 61 M EUR. La compagnie nationale Air Côte d'Ivoire, partenaire d'Air France, a transporté 780 652 passagers en 2018. Dans le cadre du développement de la croissance de ses vols nationaux, l'État prévoit la rénovation des aéroports des villes de Daloa, Bondoukou, Kong, Assinie et Bouna.

Le **secteur du BTP** occupe de même une place de choix dans la relance économique. Sa **contribution au PIB est estimée à 5,6 % en 2017**. En 2016-2017, environ 60 % des investissements publics y ont été réalisés. Le chiffre d'affaires est en moyenne de plus de 800 M EUR par an. Plusieurs projets sont en cours de réalisation : l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise (76 M EUR) ; la réhabilitation du pont Houphouët-Boigny par Eiffage Génie Civil (62,5 M EUR) ; la construction de 30 000 logements sociaux par an ; et à venir (la construction des quatrième et cinquième ponts d'Abidjan, la réhabilitation de la Côtère (370 km), la construction de cinq stades en vue de la Coupe d'Afrique de football en 2023). Le PND 2016-2020 d'un montant global de 44 Mds EUR accorde une priorité aux investissements dans ces secteurs-clés de l'économie en vue de l'émergence du pays en 2020.

TÉMOIGNAGE

Aboubacar FOFANA, chargé d'affaires Export à Business France

“ Les perspectives des secteurs structurants du BTP, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie sont très prometteuses si la croissance se maintient sur la période 2017-2020. L'agro-industrie également s'inscrit clairement dans la stratégie de relance de l'État en matière de développement industriel. À l'horizon 2020, l'apport de l'industrie au PIB devrait être de l'ordre de 40 %. La production manufacturière, qui représente environ 65 % du PIB industriel, a progressé de 8,5 points. Ces différents secteurs constituent les piliers incontournables d'une Côte d'Ivoire qui vise l'émergence en 2020. La nouvelle Côte d'Ivoire se veut donc industrielle avec une énergie abondante à bon marché, des infrastructures de qualité pour une facilité des échanges commerciaux et une meilleure mobilité des Ivoiriens dans un environnement sain. ”

ENTRETIEN

Boniface NGUESSAN

Responsable commercial
National Aviation Services –
Ivoire

Pouvez-vous nous présenter la National Aviation Services et ses activités en Côte d'Ivoire ?

National Aviation Services (NAS) est la société d'assistance aéroportuaire la plus dynamique et la plus compétitive sur les marchés émergents. Depuis 2003, date de démarrage de nos activités au Koweït où se trouve le siège, NAS n'a cessé de progresser pour devenir très rapidement un leader mondial en tant que prestataire de services d'assistance aéroportuaire.

À Abidjan, la filiale NAS-Ivoire, grâce à une concession accordée par l'État ivoirien, a débuté ses activités le 25 septembre 2015 pour être très rapidement certifié ISAGO en décembre 2016. Cette distinction confirme notre professionnalisme et notre engagement à fournir des

services d'aviation exceptionnels répondant aux normes les plus exigeantes.

Pouvez-vous décrire le secteur d'activité dans lequel vous évoluez ?

Notre domaine d'activité est une large gamme de services qui comprend :

- Les opérations sol ;
- Le service aux passagers ;
- La gestion du fret aérien ;
- Les services d'ingénierie et l'entretien en ligne ;
- Les technologies aéroportuaires ;
- La sûreté aéroportuaire ;
- Le centre de formation des métiers de l'aviation ;
- Le produit Pearl Assist (Meet & Assist ou Fast Track).

Quelles sont les perspectives du secteur ? Que dire de la dynamique du secteur ?

D'après le Conseil international des aéroports pour la région Afrique (ACI-Afrique), le continent devrait accueillir, d'ici à vingt ans, 300 millions de passagers chaque année contre 111 millions en 2015.

Aujourd'hui, la convergence de certains éléments notamment :

- Le phénomène de la globalisation ;
- La mobilité des biens et des personnes ;
- L'évolution ou le développement du monde de l'aviation faisant du voyage aérien le transport le plus sûr ;
- Le dynamisme économique de nos États ;

... rend ce secteur très dynamique avec des perspectives plus prometteuses.

Quelle est la place de la Côte d'Ivoire sur le secteur de l'aviation en Afrique de l'Ouest ?

De 1 300 000 passagers en 2014, l'aéroport d'Abidjan est passé à 2 070 000 passagers en 2017 avec en moyenne 28 vols quotidiens.

La Côte d'Ivoire d'après-crise, avec son dynamisme économique retrouvé, s'est fixé comme objectif d'être le hub de l'Afrique de l'Ouest et veut se donner les moyens de l'atteindre :

- D'abord en privatisant, pour le rendre plus compétitif et plus attrayant, l'assistance en escale avec des tarifs désormais revus à la baisse de 30 % ;
- En s'inscrivant dans une politique réussie de certification de l'aéroport et du Handler ce qui a abouti à la réalisation de vols directs entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis ;
- Et enfin en pratiquant une politique d'open sky.

ART DE VIVRE – SANTÉ

• Textile – Mode

Le prêt-à-porter se développe considérablement par l'implantation de marques internationales dans les centres commerciaux en nom propre telles que La Halle, Kiabi, Courir, Cache Cache... Parallèlement, la population féminine est grande consommatrice de vêtements africains (la femme africaine consacre 14 % de ses achats à l'habillement-textile, *étude Ipsos 2017*). Ainsi, le pagne ou wax pour sa version la plus raffinée sont très utilisés en Côte d'Ivoire : les marques telles que Vlisco, Uniwax et Woodin sont les plus connues.

Sur la gamme luxe, les Africains ont encore l'habitude d'effectuer leurs achats à l'étranger (*travel retail*, tourisme commercial). Ces achats s'effectuent dans les capitales européennes des anciennes colonies et donc Paris pour la Côte d'Ivoire. Ainsi, on estime encore que quatre produits de luxe sur cinq sont achetés hors du continent. La population ivoirienne est ultra-connectée (taux de pénétration de la téléphonie mobile : 131,60 % au 31 septembre 2018) et consulte les produits de mode et de luxe sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram en tête.

• Cosmétiques – Parfumerie

La beauté est le **troisième poste de dépenses des femmes en Afrique**. Il existe de nombreux industriels ivoiriens avec un rayonnement régional à l'exportation (SIVOP, Copaci, Sicobel...) même si le marché d'importation reste prépondérant. La **plupart des marques françaises de cosmétiques et dermo-cosmétiques** sont **présentes** sur le territoire ivoirien (Clarins, Nuxe, Uriage, La Roche-Posay, Avène...) et sont reconnues pour leur qualité (73 % des Ivoiriens préfèrent les marques étrangères contre 27 % pour les marques locales, *étude Ipsos*). Concernant la parfumerie, le secteur est évalué à 31,2 M USD en 2018 avec une prévision à 34,2 M USD d'ici 2022 (*Euromonitor*). La Côte d'Ivoire est ainsi le deuxième pays de la sous-région après son voisin anglophone, le Ghana.

Les opportunités se trouvent sur les créneaux de niche : bien-être intime de la femme, hygiène pour bébé, produits pour soigner les problèmes dermatologiques des peaux noires...

• Dispositifs médicaux – Médicaments

La Côte d'Ivoire est le **premier marché privé de l'Afrique subsaharienne francophone pour les médicaments** avec un chiffre d'affaires de plus de 100 Mds XOF en 2013 (cumul des importations et productions locales de médicaments). 96 % des médicaments en Côte d'Ivoire sont importés mais la production locale n'est pas en reste : **huit unités de production pharmaceutique sont présentes en Côte d'Ivoire dont cinq actives** (Cipharm, Olea, Lic-Pharma, Pharmivoire Nouvelle, LPCI, Rougier, Galefomy, Dermopharm) et de **forts investissements étrangers sont en cours ou à venir pour l'installation d'unités de fabrication de médicaments** (Cooper Pharma Maroc, Société arabe des industries pharmaceutiques, groupe marocain Pharma 5, Pharmanova, groupe chinois Fosun International).

Le pays doit entamer trois grands chantiers dans ce secteur pour :

- Réguler et assainir le marché : le gouvernement a adopté en décembre 2018 le décret d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique (AIRP), structure indépendante et autonome financièrement. Elle

- aura pour objectif d'assurer un contrôle sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des médicaments (fabrication, transport, stockage et distribution) et de lutter contre les produits pharmaceutiques contrefaits, faux ou falsifiés et le marché illicite (cas des « pharmacies par terre », nombreuses dans le pays) ;
- Améliorer l'accès aux soins : la couverture médicale universelle (CMU), promesse de campagne du président Ouattara lors des élections de 2010, n'est pas encore opérationnelle. Instituée par une loi seulement en 2014, aujourd'hui, la CMU n'est qu'à sa phase expérimentale avec les étudiants puis dernièrement avec les cultivateurs de cacao. La phase de généralisation est encore incertaine pour 2019. Il est prévu une cotisation patronale à hauteur de 500 XOF/mois, complétée par une cotisation salariale à hauteur de 500 XOF/mois ;
 - Favoriser l'industrialisation locale : un nouveau code des investissements a été mis en place en août 2018 pour favoriser et promouvoir les investissements locaux ; la santé étant considérée comme un secteur prioritaire au travers du Plan national de développement 2016-2020 (renforcement du système productif, crédit d'impôts pouvant aller jusqu'à 75 % des investissements réalisés, incitation à la création d'emplois qualifiés...).

D'après les perspectives d'évolutions du marché des médicaments, la **demande en médicaments devrait exploser** : les dépenses en matière de médicaments en Afrique vont presque tripler sur la période de 2010 à 2020 passant de 14,5 Mds USD à 40-45 Mds USD. Les entreprises françaises pourront se positionner sur des segments de marché encore peu exploités ou sur lesquels les concurrents étrangers s'intéressent fortement :

- Le marché des médicaments pour traitement des pathologies dominantes du continent africain (paludisme, infections respiratoires, hypertension artérielle, maladies diarrhéiques) ;
- Les unités de production de médicaments à usage vétérinaire et de fabrication de petits matériels (gants, seringues, aiguilles), car elles sont quasi inexistantes dans le pays qui dépend des importations.

Pour les dispositifs médicaux, les clients finaux devraient se trouver au sein des établissements de santé privés qui se modernisent (Polyclinique Farah, groupe Novamed...) et les hôpitaux publics qui se construisent ou sont en voie de réhabilitation à Abidjan (Abobo Nord, Abobo Sud, Adjamé, Yopougon-Attié, Grand-Bassam) et à l'intérieur du pays (CHR de Daloa, Korhogo, Yamoussoukro). Il est à noter que le secteur public ivoirien de la santé bénéficie de l'appui de l'Agence française de développement au travers du deuxième C2D Santé (2014-2020) - 56,42 Mds XOF (8,6 M EUR).

• **Tourisme – Hôtellerie**

Le **secteur touristique et hôtelier représente 5,5 % du PIB (x 2,2 en quatre ans)**. La Côte d'Ivoire accueille chaque année **2 millions de touristes** et se positionne en tant que troisième pays d'Afrique sur le tourisme d'affaires.

Deux constats montrent que le secteur se dynamise fortement depuis quelques années : les **grandes chaînes hôtelières s'installent sur Abidjan** (Seen Hôtel, Azalaï Hôtel dernièrement inaugurés ; Mövenpick et Noom en construction) et le **trafic aérien s'intensifie** (la compagnie Tap Portugal a ouvert de nouveau sa ligne Lisbonne-Abidjan après quinze années d'interruption en 2017, et la compagnie Ethiopian Airlines a inauguré en grandes pompes sa liaison New-York-Abidjan en mai 2018 tandis qu'il est prévu une nouvelle ligne Washington-Abidjan pour le second semestre 2019).

Le pays **ambitionne de devenir la cinquième puissance touristique d'Afrique à l'horizon 2025** au travers de sa stratégie touristique « Sublime Côte d'Ivoire » (4,2 à 5 M de touristes, 7 à 8 % du PIB entre 2018 et 2025, 650 000 emplois qualifiés et non qualifiés). Élaborée par le cabinet McKinsey, cette dernière préconise une mobilisation financière de l'État à hauteur de 3 200 Mds XOF pour répondre aux objectifs fixés. Les entreprises françaises pourront se positionner sur différents projets tels que l'Abidjan Business City, l'Abidjan Medical City, les belles plages pour tous, l'Akwaba Park, Au paradis : entre mer et nature, la route des trésors africains, la route des esclaves, l'accélérateur de TPE touristiques, l'accélérateur de projets touristiques territoriaux.

Les **opportunités** pour les entreprises françaises pourront se trouver également **au niveau de la formation et de la qualification du personnel du secteur**, souvent formé « sur le tas ».

- **Bâtiment – Second-œuvre**

Le secteur du BTP est en plein boom et représente 6 % du PIB en Côte d'Ivoire. **La concurrence étrangère s'intensifie** : elle vient des voisins européens (Italie, Espagne, Portugal), des pays du Maghreb, de la Turquie et de la Chine.

De nombreux projets d'envergure sont à signaler dans la capitale économique : modernisation et expansion d'Air Côte d'Ivoire (centre de maintenance, création d'une école régionale des métiers de l'aviation), réhabilitation de l'ancien Club Med dans la zone balnéaire d'Assinie-Assouindé, projet de sauvegarde et de valorisation de la baie de Cocody et de la lagune Ébrié (maison Ivoire, marina d'Abidjan, terrasses d'Abidjan), bibliothèque de la renaissance africaine (tour futuriste de 14 étages comprenant une bibliothèque, une galerie commerciale, un centre de conférences de 1 500 places, un hôtel cinq étoiles de 177 chambres, des bureaux et 900 places de parking souterrain), plan de masse de la zone franche de la Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication (VITIB à Grand-Bassam).

Concernant l'habitat, la Côte d'Ivoire souffre d'un **déficit chronique de 400 000 logements dont la moitié à Abidjan**. Pour remédier à cela, **l'État a lancé un important programme de construction de logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays**. L'État a ainsi retenu 39 promoteurs pour les chantiers publics dont les Marocains Addoha et Alliances et l'Ivoirien Sicogi. Ils pourront être des partenaires commerciaux de choix pour pénétrer le marché d'autant que les matériaux français sont reconnus pour leur qualité et leur caractère innovant. Ainsi depuis 2012, près de 5 000 logements ont été livrés et 10 000 autres sont en cours. **L'objectif de 150 000 logements construits d'ici 2020 a été fixé.**

TÉMOIGNAGE

Thomas MARTEL, chargé de développement Art de Vivre – Santé à Business France

“ L'émergence d'une véritable classe moyenne (36 % de la population ivoirienne) entraîne de nouveaux modes de consommation : 74 % de la population fréquente les réseaux de distribution modernes sans pour autant délaisser les réseaux de distribution traditionnels (petits commerces de quartier, marchés, vendeurs de rue). Flâner dans les centres commerciaux et effectuer ses achats sur Internet est devenu un véritable loisir pour la population locale. L'heure est donc à l'hédonisme et les Ivoiriens en sont les principaux ambassadeurs. La valorisation de la baie de Cocody et de la lagune Ébrié à horizon 2020, l'organisation de la Coupe africaine des nations en 2023 et la mise en œuvre de la ligne du métro d'Abidjan pour 2025 sont autant de projets phares qui porteront la croissance de l'économie ivoirienne et sur lesquels les entreprises françaises auront tout intérêt à se positionner. ”

ENTRETIEN

D^r Joseph BOGUIFO
Docteur spécialiste
en ORL

Directeur général
de la Clinique médicale
spécialisée

Président de l'Association
des cliniques privées
de Côte d'Ivoire (ACPCI)

Président du conseil
d'administration
de la Fédération ivoirienne
des PME (FIPME)

Président de la Plateforme
du secteur privé de la santé
de Côte d'Ivoire (PSPSCI)

« Une synergie des actions entre secteur privé
et secteur public. »

Pouvez-vous nous présenter l'ACPCI ?

L'ACPCI a été créée en 1995. Elle a pour objectifs de contribuer au développement du secteur privé à travers les cliniques privées. Elle regroupe l'ensemble des acteurs du secteur privé de la santé afin de défendre leurs intérêts et d'accompagner l'État dans sa politique nationale de santé.

En quoi consistent les activités de l'association ? Combien de membres regroupe-t-elle ? Combien de cliniques sont-elles représentées ?

Les activités de l'association sont tout ce qui permet d'atteindre nos objectifs. Nous avons par ailleurs récemment mené une étude sur l'environnement des affaires de la santé avec l'Union européenne, une étude sur le renforcement des capacités des instituts privés de la santé, ainsi qu'une étude sur l'état situationnel des cliniques privées en Côte d'Ivoire. Actuellement, nous travaillons sur comment mettre en place une centrale d'achats – soit tout ce qui est achats consommables. Nous venons de lancer la création d'un pressing hospitalier, et nous travaillons sur la mise en

place d'un centre de traitement des déchets médicaux des cliniques privées. En ce moment, nous sommes également penchés sur l'harmonisation des coûts des prestations de soin sur le territoire national. Aussi, nous organisons des déjeuners et autres événements avec les dirigeants de cliniques privées, afin d'échanger sur de nouvelles actions à programmer et à réaliser ainsi que sur le développement du secteur. L'association compte 86 membres, composés de cliniques et polycliniques, légalement constituées, autorisées par l'État de Côte d'Ivoire à exercer, et dont les médecins sont enregistrés au conseil de l'ordre des médecins. Nous mettons en effet beaucoup l'accent sur la légalité.

Pouvez-vous nous parler de la dynamique du secteur de la santé en Côte d'Ivoire ? Quelles sont les perspectives de ce secteur ?

Le secteur privé a connu des moments difficiles dus à plusieurs facteurs, parmi lesquels des facteurs socio-politico-économiques. La guerre a favorisé le développement d'une certaine anarchie avec le développement d'installations précaires et de personnes non autorisées à exercer sur tout le territoire national et qui établissent des tarifications non déclarées et souvent excessives. Il y a encore un désordre important qui aujourd'hui constitue un frein à l'action de notre association. Pour pallier cette contrainte, nous avons suggéré soit la mise en place d'une commission interministérielle qui se pencherait sur ces installations anarchiques, soit la mise en place d'une agence de régulation du secteur privé de la santé.

Les perspectives du secteur privé de la santé sont positives. Le secteur est de plus en plus attractif et tourné vers le renforcement des capacités de ses structures, et les banques sont de plus en plus enclines aux échanges et à l'accompagnement.

En Côte d'Ivoire, il manque encore la création d'un code de la santé publique. Nous cherchons ainsi à mettre en place des textes législatifs et réglementaires. Nous sommes par ailleurs en train d'accompagner l'État de Côte d'Ivoire vers une politique adaptée pour inciter les structures à jouer leur rôle, c'est-à-dire à mettre de l'ordre et à s'engager vers la qualité, et afin de faire du pays un hub d'ici 2020. Par ailleurs, nous nous sommes lancés et engagés dans le numérique.

Quel est l'apport du secteur privé, des cliniques privées en Côte d'Ivoire, par rapport au secteur public ?

Aujourd'hui les cliniques privées couvrent 40 % de l'offre des soins et contribuent à 90 % de la prise en charge des patients assurés. C'est un secteur qui investit beaucoup dans

les plateaux techniques. Par ailleurs, c'est principalement dans le secteur privé que l'on retrouve, en Côte d'Ivoire, les IRM de dernière génération ou encore les laboratoires les plus sophistiqués. Le secteur privé accompagne l'État sur différents programmes, comme le programme SIDA, où le secteur privé contribue à la prise en charge des malades atteints du virus ; ou encore sur les programmes paludisme, tuberculose... Ce sont des programmes pour lesquels nous avons des conventions signées avec l'État de Côte d'Ivoire. Nous contribuons également à la veille et à l'alerte médicale, sur les maladies telles que Ebola. Nous tenons à porter le secteur de la santé à un niveau élevé en termes de qualité, et qui répond aux normes internationales.

Quelles spécificités médicales peut-on trouver ici ? Y a-t-il des expertises par rapport à certaines pathologies, qui peuvent être traitées localement ?

Vous pouvez trouver toutes les spécialités en Côte d'Ivoire, avec des spécialistes de haut niveau et des plateaux techniques développés, capables de répondre à tous les besoins. À titre d'exemple, la nouvelle Clinique Farah offre un bloc opératoire très bien équipé. Nous avons de nombreux médecins experts dans presque toutes les spécialités, que ce soit en cardiologie, en neurologie, en chromatologie...

Comment est la prise en charge des malades et des services d'urgence ?

Le secteur privé met à disposition dans toutes les communes et tous les quartiers possibles des cliniques capables d'apporter les premiers soins d'urgence. Nous sommes capables de fournir les traitements de haut niveau en Côte d'Ivoire et d'offrir des suivis adaptés.

Le mot de la fin ?

Nous devons travailler davantage sur l'environnement pour rétablir la confiance entre les patients et les différents acteurs de la santé et établissements médicaux. Il y a aujourd'hui une prise de conscience de la part de la plupart des médecins, qui recherchent maintenant la qualité.

FICHE PRATIQUE

LE MARCHÉ DU LUXE EN AFRIQUE

Jean-Michel LAVOIZARD, directeur général d'ARIS-Intelligence

ARIS – ADVANCED RESEARCH & INTELLIGENCE SERVICE

Depuis 2011, la compagnie d'Intelligence Économique et d'Investigation ARIS intervient sur l'ensemble du continent africain pour aider les opérateurs économiques et financiers locaux et internationaux à remporter des opportunités, à en maîtriser les risques associés, à résoudre des contentieux et des situations difficiles.

Sur la base d'informations fiables, actualisées et contextualisées obtenues discrètement et légalement au travers de multiples canaux d'information, ses conseils et recommandations aident à prendre des décisions éclairées et responsables, pour réussir des stratégies de développement ou de défense d'intérêts.

« Les environnements ouest-africains des affaires sont peu transparents et présentent de multiples risques spécifiques, visibles ou cachés. Les sources ouvertes et publiques d'information ne permettent pas d'établir la réalité d'un marché, d'un environnement ou d'un partenaire. Nous apportons un complément d'appréciation objective et un levier d'action efficace », déclare le directeur général d'ARIS.

LE MARCHÉ DU LUXE : NOUVELLES PERSPECTIVES

Le marché du luxe est une illustration parmi d'autres secteurs d'activité d'un changement de paradigme à l'œuvre en Afrique, dont les mutations culturelles et socio-économiques offrent des opportunités inédites. Alors que la demande locale est forte et croissante, la montée en puissance de l'offre concurrente impose de nouvelles approches.

Pour se différencier et capter de nouvelles clientèles soucieuses d'affirmer et d'afficher leurs identités et goûts africains, il ne suffit plus de concevoir et de fabriquer à l'étranger des produits écoulés sur les marchés africains, mais de prendre davantage en compte les spécificités locales – attentes, désirs, besoins exprimés ou inconscients, à susciter.

Un nouveau marché du luxe distinct et identifiable, « Made in Africa », correspondant aux critères internationaux de qualité (du luxe accessible au luxe exclusif), offre aux marques de nouveaux débouchés qui ne se déduiront pas du marché existant, mais s'y ajouteront. La clientèle cible potentielle est diverse : Africains en Afrique et diasporas, expatriés en Afrique et non-Africains hors d'Afrique. Leurs motivations d'achat le sont également.

Ce nouveau marché « africanisé » du luxe s'inscrit naturellement dans la tendance actuelle de (dé)localisation et de valorisation progressive des marchés intérieurs et extérieurs sur le continent africain par semi-transformation et transformation, dans une logique de partenariats et de synergies mutuellement bénéfiques.

D'un côté, les acteurs étrangers du luxe y trouveront des conditions favorables et éthiques d'implantation, développeront localement de nouvelles cultures et clientèles, et alimenteront de nouvelles tendances ce marché international qui se porte déjà très bien.

Du point de vue de l'Afrique, les multiples métiers associés à la chaîne de valeur du luxe – de la conception à la commercialisation – créeront ou tireront vers le haut les filières correspondantes de formation professionnelle, par transfert de compétences et de savoir-faire d'excellence, tout en laissant libre cours à leur créativité et capacité d'innovation. Source de fierté légitime et de cohésion sociale, de nouveaux emplois hautement qualifiés seront créés dans toutes les filières, y compris dans la production d'intrants haut de gamme. Les Africains prendront une part plus active et équilibrée au commerce mondial par ce nouveau vecteur d'affirmation identitaire et d'influence culturelle, générateur de revenus nécessaires à un développement économique autonome.

POUR UNE APPROCHE ÉCLAIRÉE, EFFICACE ET RESPONSABLE

L'exemple original d'un marché du luxe en devenir en Afrique est significatif des profondes mutations en cours sur ce continent. Celles-ci sont à considérer localement et par zones (sous) régionales d'influence culturelle et économique, à géométrie variable.

Compte-tenu des difficultés et des contraintes évoquées précédemment, maîtriser l'information permet a) d'anticiper, d'identifier au plus tôt et de remporter des opportunités profitables et pérennes, à saisir ou à créer ; b) d'identifier, d'évaluer et de réduire les nombreux et divers risques afférents, en particulier ceux liés au facteur humain ; c) de gérer les problèmes en assurant autant que possible la continuité des activités.

Pour cela, l'opérateur-investisseur en Afrique doit faire preuve de réalisme et de lucidité. Il ne peut pas, et ne devrait pas, se fier aveuglement aux sources ouvertes, publiques et officielles d'information, biaisées et lacunaires. Ni miser exagérément voire exclusivement sur un accompagnement voire un appui politique, diplomatique ou institutionnel. Celui-ci ne garantit pas, ou plus, le succès des affaires dans des marchés africains désormais ouverts à la concurrence mondiale, sans être plus faciles ni transparents.

Au côté et en complément de bonnes relations officielles, naturelles et souhaitables, une démarche éclairée, autonome et responsable par l'intelligence économique permet d'obtenir un avantage compétitif et d'éviter les pièges, par la collecte d'informations fiables et actualisées, analysées dans leur contexte local du moment et exploitées correctement dans toutes les phases de son activité.

Par les méthodes d'intelligence organisationnelle, toute entreprise dispose naturellement de ressources internes potentiellement utiles et mobilisables dans cet effort collectif de gestion des connaissances (Knowledge Management).

Par le recours à des moyens externes complémentaires spécialisés d'intelligence de terrain, performants et discrets, légaux et éthiques, l'entreprise peut se tenir informée sur son environnement externe pour s'adapter au mieux à son marché voire l'influencer, connaître son environnement global des affaires, la concurrence, les opportunités et les risques, etc.

Dans ce contexte général, le pays-marché ivoirien d'influence régionale est caractérisé par un potentiel de croissance important et soutenu, dans un environnement d'affaires complexe et peu sécurisé où l'offre internationale a déjà rattrapé la demande dans tous les secteurs d'activité.

Par un accompagnement local spécialisé, personnalisé et différencié, ARIS facilite et accélère la pénétration de marchés difficiles et la diversification de ses positions avec un niveau raisonnable et justifiable de maîtrise des risques. L'expérience montre que la prise en compte précoce des facteurs-clés de connaissance locale et la maîtrise du temps procurent un avantage concurrentiel décisif tout en respectant les obligations et les standards internationaux.

www.aris-intelligence.com

2

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS



FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal

LE GUICHET UNIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (GUCE)

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les formalités de vérifications des importations des marchandises du Port autonome d'Abidjan (PAA) avaient été confiées à la société Webb Fontaine Côte d'Ivoire (WFCI), qui avait mis en place le **Guichet unique du commerce extérieur** (<https://guce.gouv.ci/>).

Le GUCE est un système en ligne permettant aux opérateurs économiques qui participent au commerce ou au transport de communiquer des informations et documents normalisés à un seul point d'entrée afin de satisfaire à toutes les formalités requises en cas d'importation, d'exportation et de transit.

Cet outil, qui fait intervenir différents départements, dont les Douanes ivoiriennes, le ministère du Commerce, celui de l'Économie et des Finances et autres ministères techniques, **visé à faciliter la tâche aux opérateurs économiques tout en assurant une sécurité des recettes de l'État**. Avec le GUCE, l'opérateur réduit ses délais de dédouanement et coûts liés aux procédures d'enlèvement des marchandises. Aussi, pour le compte de l'État, l'outil favorise une centralisation des données, une progression de la transparence dans les transactions commerciales et un accroissement des recettes par la suppression de la fraude.

Le contrat de la société Webb Fontaine a expiré en septembre 2018, et les autorités ivoiriennes ont décidé de pas le renouveler en janvier 2019. À partir d'avril 2019, ce sont les Douanes ivoiriennes qui sont chargées d'assurer le suivi de ces opérations.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Important :

Pour importer en Côte-d'Ivoire, il faut soit créer son entreprise, soit avoir un représentant qui a une entreprise. La **création se fait au Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)**, situé au Plateau, dans un délai de quarante-huit heures. Cette entreprise doit détenir un numéro d'immatriculation au registre de commerce, une déclaration d'impôt et un code import-export. Pour plus d'infos, visitez www.cepici.gouv.ci. Nous vous conseillons d'avoir recours à un transitaire agréé par la douane ivoirienne, à moins que vous ayez un service transit interne.

Points à savoir :

Conformément aux circulaires n° 1614, 1618 et 1619/DGD, la **procédure d'importation de toutes les marchandises en Côte d'Ivoire** (à l'exception de celles présentes sur la liste des marchandises exemptées), **dont la valeur FOB est supérieure à 1 000 000 FCFA (1 524 EUR)**, conteneurisées ou en vrac et transportées par voie maritime, aérienne ou terrestre, **devra être déclenchée** par le dépôt des documents suivants : la DAI (Déclaration anticipée à l'importation), le formulaire AD*, la facture finale, le titre de transport, la liste de colisage, et tout autre document relatif à la marchandise importée : facture fournisseur authentique, certificat d'assurance, facture fret, attestation

de vérification le cas échéant, liste de colisage, certificat d'origine telle que EUR 1, UEMOA, CEDEAO, selon le cas.

*Les nouveaux formulaires à remplir sont disponibles sur le site du portail du Guichet unique du commerce extérieur (<https://guce.gov.ci/>).

FORMALITÉS GUCE

Pour obtenir un compte GUCE, l'opérateur télécharge le formulaire à partir du site <http://www.guce.ci/downloads>.

L'opérateur peut constituer un Dossier virtuel de transaction commerciale (DVT) et faire la demande de sa Fiche de déclaration à l'importation (FDI) en ligne, faire une demande d'évaluation et de classification de sa cargaison, demander une licence d'importation ou d'exportation. Enfin, il peut payer en ligne la majorité des frais relatifs à la transaction commerciale (droit de douane et taxes, frais de délivrance de certificats d'import/export...).

Se connecter

Utilisateur

Mot de passe

Se souvenir

Connexion

Norm d'utilisateur ou mot de passe oublié ?
Procédure d'obtention d'un compte

Soumission électronique

- e-FOREX
- e-Licence
- e-Manifeste
- e-Paiement
- e-Phytosanitaire
- e-DAU
- Exonération
- Certificat d'assurance
- Timber
- Demande de certificat de valeur
- Transaction commerciale

Suivi en ligne

Services des administrations

Taux de change douaniers (XOF)

	573,960
	655,957
	767,490
	5,311
	154,293
	44,962

[Voir plus](#)

Le Ministère du Commerce

Le Ministère du Commerce de l'Artisanat et de la promotion des PME est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME.

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur de la Côte d'Ivoire

Lancé à partir du 1er juillet 2013, Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) regroupera progressivement toutes les informations relatives au commerce extérieur en un portail transactionnel unique, pour permettre à tout individu désirant faire du commerce vers ou depuis la Côte d'Ivoire d'obtenir une marche à suivre claire, ainsi qu'un soutien adéquat, afin de mener à bien ses opérations commerciales en ligne.

• Marchandises exemptes de contrôle documentaire à l'import

Article 9 du décret n°93-313 du 11 mars 1993 portant application de la loi n°91-999 du 27 décembre 1991 - Sont dispensés des renseignements figurants à l'annexe D, ainsi que de l'obligation d'inspection qualitative, quantitative et de la comparaison des prix :

L'or et les autres métaux précieux ; les pierres précieuses ; les objets d'art ; les métaux de récupération ; les explosifs, armes, munitions et autres matériels de guerre destinés aux forces armées nationales et aux forces de l'ordre ; les animaux vivants ; les poissons, légumes et fruits, frais ou réfrigérés ; les plantes et produits de la floriculture ; les films cinématographiques impressionnés et développés ; les journaux et périodiques courants, timbres postes ou fiscaux, papier timbré, billets de banque, carnets de chèques, passeports ; les effets personnels et objets domestiques usagés ; les véhicules usagés ;

les cadeaux personnels ; les colis postaux ; le pétrole brut ou partiellement raffiné ; les échantillons commerciaux ; les dons offerts par les gouvernements étrangers ou par les organismes internationaux à l'État, aux fondations, œuvres de bienfaisance, organisations philanthropiques reconnues d'utilité publique ; les fournitures aux missions diplomatiques et consulaires, ou organismes internationaux, importées pour leurs propres besoins ; les biens importés dans le cadre d'une opération non commerciale, effectuée à titre privé et non répétitive, d'une valeur inférieure à 3 000 000 FCFA (4 574 EUR).
Plus d'infos sur : www.douanes.ci.

- **Circuit de dédouanement**

Il existe trois circuits de dédouanement : le circuit blanc, le circuit vert, le circuit rouge.

Le circuit blanc : il vise à l'accélération de procédures et concerne un type d'opérateur.

Le circuit vert : il permet d'obtenir la main levée de la marchandise après contrôle documentaire. Il concentre 80 % des déclarations.

Le circuit rouge : il permet aux importateurs de disposer de leurs marchandises après un contrôle documentaire et physique. Il concerne 20 % des déclarations.

DROITS ET TAXES

Il existe trois sortes de droits et taxes :

Taxes : la redevance statistique (RSTA) de 1 %, le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de 0,8 % – taxe UEMOA –, le prélèvement communautaire CEDEAO (PCC) de 0,5 % et le prélèvement de l'Union africaine (PUA) de 0,2 %.

Taxes spécifiques sur certains produits : viande, sucre, purée de tomates, boissons, tabac, produits pétroliers, tabac pour le développement du football, fonds national de lutte contre le sida.

La **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est appliquée à un **taux unique de 18 %** sur la majorité des marchandises importées.

Droit de douanes UEMOA

Depuis le 1^{er} janvier 2000 et quel que soit leur point d'entrée dans l'UEMOA, les droits de douanes sur les marchandises sont définis suivant le **Tarif extérieur commun (TEC)**.

Le tarif actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire est le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO appliqué depuis 2007.

Droits et taxes permanents

Libellé	Taux des droits de douane
Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative	0 %
Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques	5 %
Intrants et produits intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Source : Droits et taxes en zone UEMOA

Droit et taxes temporaires

Taxe dégressive de protection (TDP) : TDP basse = **2,5 %** et TDP haute = **5 %** depuis le 01/03.

Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) : **10 %** du prix de déclenchement

Récapitulatif des droits et taxes à l'importation en Côte d'Ivoire

Catégories	Marchandises Concernées	DD	RSTA	PCS	PCC	PUA	Taux cumulés
0	Les biens sociaux essentiels	0 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	2,50 % ou 20,95 %
1	Des biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipements, les intrants spécifiques	5 %	1 %	8,8 %	0,5 %	0,2 %	7,50 % ou 26,58 %
2	Les intrants et les produits	10 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	12,50 % ou 32,48 %
3	Les biens de consommation finale et tous les autres produits non repris ailleurs	20 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	22,50 % ou 44,28 %
4	Les biens spécifiques pour le développement économique	35 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	37,50 % ou 61,98 %

Il s'agit des droits inscrits au Tarif extérieur commun de la CEDEAO, auxquels il convient d'ajouter, selon le cas, la TVA, les droits d'accises et autres taxes spécifiques.

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES PRODUITS (Programme VOC)

Afin de protéger les intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement, le gouvernement a décidé, par décret n°2017-567 daté du 6 septembre 2017, de mettre en œuvre un programme de vérification de la conformité de marchandises à la commande et aux normes avant embarquement à destination de la République de Côte d'Ivoire à partir du 16 avril 2018.

Le Programme de vérification de la conformité est mandaté par le ministère du Commerce de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MCAPPME), et exécuté par quatre mandataires : Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment Control (BIVAC BV) ; Cotecna Inspection ; Intertek International Limited et Société Générale de Surveillance (SGS). Ces prestataires, au travers de leur réseau international de filiales et laboratoires, interviennent dans tous les pays d'exportation ou d'origine pour s'assurer de la conformité aux normes des produits concernés par le programme.

Après avoir été suspendu le 12 octobre 2018 au bout de trois mois d'activité, le Programme de vérification de la conformité (VOC, « Verification of Conformity ») est de nouveau entré en vigueur le 15 février 2019 pour une nouvelle phase pilote de trois mois, jusqu'au 15 mai 2019.

Le Programme de vérification de la conformité des marchandises s'applique aux produits destinés à l'importation en Côte d'Ivoire dont la valeur FOB est supérieure ou égale à

1 million de francs CFA (1 507,68 EUR). Depuis le 15 février 2019, la liste est passée de 3 811 à 2 861 lignes de produits soumis au VOC.

Processus de vérification

L'importateur est responsable d'informer son fournisseur/exportateur du caractère obligatoire du programme et de l'exigence de présentation d'un certificat de conformité pour toutes les marchandises avant toute entrée de celles-ci en Côte d'Ivoire.

En fonction de la nature du produit et des résultats de l'analyse de risque, le prestataire appliquera une des trois routes de vérification :

- **Route A** : fournisseurs/exportateurs irréguliers ou pour les envois de produits « sensibles » nécessitant un contrôle régulier de la qualité ;
- **Route B** : fournisseurs/exportateurs réguliers ayant préalablement enregistré leurs produits. Une attestation d'enregistrement est valable pour une année. Au moins un contrôle de conformité doit être effectué pour demander l'enregistrement. Des contrôles sporadiques pourront être effectués par la suite, leur fréquence étant fonction du risque associé au produit.
- **Route C** : pour les produits ayant une licence, surveillance par audits des processus de fabrication et l'essai d'échantillons prélevés en usine. Certificat de conformité sur la base de vérification documentaire valable pour une année.

Les honoraires des prestataires sont fonction de la méthode d'évaluation appliquée selon les routes A, B ou C.

Routes	Honoraires selon un pourcentage de la valeur FOB déclarée	Honoraires minimum en EUR	Honoraires maximum en EUR
A	0,45 %	297,01	4 046,62
B	0,40 %	282,70	3 844,29
C	0,30 %	252,46	3 439,63

La nouvelle phase pilote apporte des mesures de souplesse et de simplification :

- Passage de cinq à trois documents exigés : demande de certification indiquant le point d'entrée en Côte d'Ivoire, facture proforma ou définitive, documents de conformité (rapport d'essais, certificats de qualité, rapports d'analyse, etc.) ;
- Transparence et suivi du processus de vérification ;
- Alignement des règles aux normes applicables : normes ivoiriennes, normes régionales (CEDEAO, UEMOA...), normes internationales (ISO, CODEX...), spécifications du fabricant (phase pilote uniquement) ;
- Possibilité pour les importateurs de régler les factures VOC lorsque ceux-ci sont refacturés par l'exportateur sur délivrance d'une autorisation du FINEX ;
- Les envois express sont exemptés du VOC durant la phase pilote ; etc.

Les textes réglementaires, documents à fournir et notes d'information sont mis à disposition sur le site du ministère du Commerce ivoirien :

<http://www.commerce.gouv.ci/commerce.php?id=24&cod=2&idcom=6>

FISCALITÉ

Si vous investissez en Côte d'Ivoire, la fiscalité des personnes physiques et morales est la suivante :

Impôts	Caractéristiques
Imposition sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)	25 % pour les personnes morales 20 % pour les personnes physiques
Imposition sur les bénéfices non commerciaux (BNC)	25 % pour les personnes morales 20 % pour les personnes physiques
Imposition des revenus distribués par les sociétés (IRVM)	Taux applicable de 12 % 10 % des dividendes si les sociétés sont cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). 18 % applicable aux bénéfices exonérés du BIC
Taxes et impôts indirects	Taux de la TVA de 18 % sauf eau, électricité, biens alimentaires de base, services médicaux et pharmaceutiques, opérations bancaires et d'assurances, certaines opérations de commerce international, engrais, produits phytosanitaires, aliments pour le bétail et animaux de basse-cour. TVA réduit à 9 % pour certaines opérations (Art. 359 du Code général des impôts ivoirien).
Imposition sur les revenus des personnes physiques (IGR)	Variation entre 0 et 36 % Expatriés exposés au même taux que les nationaux

Source : Code général des impôts ivoirien

En 2015, le gouvernement ivoirien s'est engagé à faire en sorte qu'un quota de 20 % de la valeur prévisionnelle annuelle des marchés sur chacune des sociétés publiques et l'État central soit attribué aux PME. De même, l'annexe fiscale de 2016 prévoit une réduction de 25 % de l'impôt foncier pour les nouvelles petites et moyennes entreprises (PME) sur une durée de deux ans à compter de leur date de création et l'exonération de ces PME de la contribution des patentes sur la même période. À ceux-là s'ajoutent les conclusions d'une dizaine de conventions fiscales avec d'autres pays, notamment avec la France. Retenez que les dividendes distribués à une société française sont soumis à une retenue à la source de 12 %. Les redevances versées à une société française doivent donner lieu à une retenue de 10 % qui ouvre droit à un crédit d'impôt. Les rémunérations d'assistance technique ou administrative versées en France ne doivent pas être soumises à cette retenue.

Code des investissements

Sa dernière modification date de 2012. L'objectif principal de ce code est de **favoriser et promouvoir les investissements productifs, l'investissement vert et socialement responsable en Côte d'Ivoire**. Mais aussi, encourager la création et le développement des activités orientées notamment vers la transformation de matières premières locales,

la création d'emplois durables et décents, la production de biens compétitifs pour le marché intérieur et l'exportation, la promotion de la technologie, la recherche et l'innovation. Il prend également en compte la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie. Par exemple : les investisseurs ont une liberté d'accès aux matières premières brutes ou semi-finies produites sur le territoire national à condition de garantir une juste rémunération aux producteurs. De même, le code fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés dans ce pays.

La Côte d'Ivoire permet aux investisseurs d'investir 100 % de capitaux étrangers. Vous pouvez télécharger le code sur www.cepici.gouv.ci/web/docs/code-des-investissements.pdf.

CLIMAT DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE

Selon le dernier classement de l'indice de perception de la corruption de 2017 de Transparency International, les pays qui ont amélioré leurs rangs ces six dernières années en Afrique subsaharienne sont la Côte d'Ivoire, qui est passée de 130^{ème} avec 29 points en 2012 à 108^{ème} avec 36 points en 2017, et le Sénégal qui est passé de 94^{ème} avec 36 points en 2012 à 66^{ème} avec 45 points en 2017.

Doing Business

Au cours des dernières années, le **gouvernement ivoirien a entériné un certain nombre de réformes structurelles, telles que l'adoption d'une nouvelle Constitution, la création d'un Sénat en 2017, un nouveau code des investissements**, la mise en place d'une plate-forme en ligne pour le dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée, en vue d'améliorer l'environnement économique et le climat des affaires pour stimuler la croissance économique.

De plus, il a été créé un comité dirigé par le Premier ministre pour améliorer les scores *Doing Business* de la Côte d'Ivoire. Les efforts du gouvernement ont payé car **la Côte d'Ivoire figure parmi les dix pays les plus réformateurs du classement 2019** ; elle est passée de **139^{ème} en 2018 à 122^{ème} en 2019 dans le classement global**.

Elle se place même au 26^{ème} rang mondial pour ce qui concerne la création d'entreprise et au 44^{ème} pour l'obtention de crédit.

Libellés	Côte d'Ivoire	Afrique subsaharienne
Index de transparence des transactions*	6	23,3
Délai de transfert de propriété **	30	53,9
Délai de paiement des taxes et impôts ***	205	280,6
Indice de transparence des entreprises ****	4,0	4,1

Source : *Doing Business - 2019*

Notes :

- * nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise
- ** jours nécessaires pour enregistrer un bien
- *** temps qu'il faut pour préparer, déclarer et payer
- **** plus l'index est grand, plus la protection des actionnaires est importante.

Le gouvernement a promulgué un décret instaurant le tribunal de commerce d'Abidjan en juillet 2012 afin d'améliorer l'efficacité pour la communauté des affaires de la Côte d'Ivoire. Le fonctionnement du tribunal s'améliorera grâce au don récent par la Banque mondiale d'un logiciel qui permettra une gestion électronique des actes et procédures commerciaux. Dans le même esprit, le pays a adopté un code de l'électricité, intégrant un cadre approprié à la gestion des flux physiques et financiers du secteur de l'électricité. Au-delà des textes, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'organes tels que l'Inspection générale d'État (IGE), le Secrétariat national au renforcement des capacités (SNRC). Derniers nés de ces organismes, le Secrétariat national chargé de la lutte contre la corruption (SNLCC) et la Haute autorité pour la bonne gouvernance, créés depuis le 20 novembre 2015. Une loi a été votée pour modifier le code des marchés publics, permettant aux PME d'accéder à ce cercle longtemps fermé.

Corruption

À grand renfort de publicité, le gouvernement ivoirien essaie de venir à bout de la corruption. Le slogan « *La corruption. Tous coupables, tous victimes* » de la campagne publicitaire a envahi Abidjan (2015). Aux affiches grand format placardées sur des panneaux géants dans presque tous les lieux dits stratégiques, s'ajoutent spots radio et télé, diffusés en boucle toute la journée. Mais la population se montre très peu optimiste sur l'effet de cette campagne, car elle ne met pas l'accent sur la répression.

Dans son dernier rapport sur la corruption dans le monde daté du 21 février 2018, **l'ONG Transparency International a classé la Côte d'Ivoire au 103^{ème} rang mondial des pays les moins corrompus (107^{ème} en 2015 et 115^{ème} en 2014)**. Elle est au 18^{ème} rang parmi les pays du continent africain.

Il faut dire que les comptes publics s'améliorent et le pays a même obtenu une annulation de dette supplémentaire même si la corruption freine parfois les capitaux étrangers.

La corruption existe en Côte d'Ivoire comme ailleurs et prend différentes formes : le **paiement de « faveurs »** (matérielles ou pécuniaires) afin d'obtenir en échange des services fournis par l'administration ou par d'autres entreprises pour remporter un contrat, ou le **paiement de « pourboires »** afin d'obtenir le traitement prioritaire d'un dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement au travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international et les pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie vers une performance de mauvaise qualité et la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène aussi à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

LE DROIT DU TRAVAIL IVOIRIEN

Depuis septembre 2015, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau code du travail, le précédent datait de 1995. Le défi immédiat pour les partenaires sociaux est de s'approprier cette nouvelle loi, fruit d'un long processus consultatif.

- **Durée**

La durée et les horaires de travail sont fixés par l'employeur en tenant compte du code et des textes pris pour leur application. Ce dernier aménage également le temps de travail dans les limites fixées par la loi pour les employés.

Pour tout établissement soumis au code, **la durée normale de travail du personnel est fixée à quarante heures par semaine** (sauf pour les établissements agricoles et assimilés dont la durée est fixée à quarante-huit heures par semaine dans la limite de 2 400 heures par an). Les heures de travail effectuées au-delà sont considérées comme heures supplémentaires et sont payées avec majoration.

Les heures pendant lesquelles le travail est considéré comme travail de nuit sont celles comprises entre 21 heures et 5 heures du matin et ne peuvent excéder huit heures consécutives de travail effectif, entrecoupés d'une ou de deux pauses de quinze minutes. Sont exclus, les femmes enceintes sauf avis médical contraire et les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans, sauf si derniers sont en apprentissage, en formation préprofessionnelle, ou en emploi (cf. article 22.2 du code du travail).

- **Contrat de travail**

Est considérée comme travailleur/salarié, quels que soient son sexe, sa race ou sa nationalité, toute personne physique qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité de son employeur (art. 2 du code du travail).

Les employeurs peuvent soit, embaucher directement leurs travailleurs, soit recourir aux services de l'organisme public de placement ou sociétés privées de placement (cf. art. 11-1 du code du travail).

Le contrat de travail est passé librement et constaté dans les formes qu'il convient aux parties contractantes d'adopter. Toutefois, le contrat de travail à durée déterminée doit être constaté par écrit ou constaté par une lettre d'embauche.

Aussi, le contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée, et peut comporter une période d'essai ayant une durée totale maximale (cf. art. 14.5 du code du travail).

Le repos hebdomadaire est obligatoire. Il est au minimum de vingt-quatre heures consécutives et a lieu en principe le dimanche.

L'employé a droit aux jours fériés (environ 13 à 15 jours/an). Ces derniers sont chômés à l'exception de la fête nationale et de la fête du travail qui sont chômés et payés. Hors repos hebdomadaire, **le travailleur bénéficie de 2,2 jours de congé par mois de travail effectif.** Le droit pour un salarié de prendre effectivement son congé s'ouvre après une durée de service effectif égale à un an. Le congé doit être effectivement pris dans les douze mois après l'embauche ou le retour du précédent congé (cf. art. 25.4 et 25.5 du code du travail).

Il faut rappeler que **l'âge de la retraite en Côte d'Ivoire est passé en 2012 de 55 ans à 60 ans pour les entreprises du privé.**

- **Emploi du mineur**

Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 16 ans ni comme apprentis avant l'âge de 14 ans, sauf dérogation (art. 23.2 du code du travail). Mais ici, l'enfant travaille tôt. Il aide ses parents aux champs, quand ceux-ci sont paysans. Il contribue à la vente quand ceux-ci sont commerçants. Aussi, la culture ivoirienne et plus largement africaine fait que les parents incitent leurs enfants, très jeunes, à exercer une activité génératrice de revenus complémentaires.

- **Recrutement expatrié**

Il n'existe pas de restriction particulière à l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère. Cependant, l'obligation est faite aux employeurs de déclarer auprès de l'Agence d'études pour la promotion de l'emploi (AGEPE) tout poste de travail à pourvoir et d'en publier une offre dans un quotidien à grand tirage pour un mois. Passé cette période, si le poste n'est

pourvu par aucun Ivoirien, l'employeur est autorisé à recruter un étranger. L'autorisation d'embauche d'un salarié et son visa de travail sont délivrés par l'AGEPE. Un visa de longue durée est délivré pour les CDI, un visa de vingt-quatre mois pour les CDD. Tous les frais engagés relèvent de l'employeur.

Rappelez-vous que les employés français bénéficient du droit de sécurité sociale.

- **Salaire**

Par salaire, il faut entendre le salaire minimum catégoriel et ses accessoires ainsi que tous les autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèce ou en nature, par l'employeur au travailleur, en raison de son emploi. Un décret fixe les montants du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG). **Le SMIG a été revu en novembre 2013 et est fixé à 60 000 FCFA/mois (91,20 EUR)**. Le SMAG, quant à lui, est de 36 000 FCFA (54,72 EUR) et n'a pas été revalorisé récemment.

De plus, **un arrêté a été pris afin de revaloriser les salaires de 26 secteurs privés avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015**. Ce sont entre autres les secteurs de : la banque +11 % ; l'assurance +11 % ; l'agriculture, élevage et forestier, production agricole +8 % ; les entreprises pétrolières de distribution +8,17 % ; le commerce, distribution, négoce et professions libérales +9 % ; l'industrie textile +8 % ; le transport de fonds et valeurs +7 % ; le commerce de la distribution et du négoce, l'hôtellerie, tourisme, bâtiment, travaux publics et activités +9 % ; et enfin sécurité privée +6 %.

L'employeur doit s'affilier à la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale) et procéder à l'immatriculation de ses salariés. Il verse des cotisations pour les points suivants : prestations familiales, accident du travail, retraite, taxe d'apprentissage, impôt sur traitement des salaires (local – expatrié).

En plus des charges sociales, l'employé est assujéti au paiement de charges fiscales telles que les impôts sur salaire, l'impôt général sur le revenu, la contribution nationale.

- **Rupture du contrat du travail**

Le CDI peut cesser par la volonté, soit du salarié, soit de l'employeur. L'employeur doit disposer d'un motif légitime, c'est-à-dire une faute lourde du salarié, une faute grave, l'incapacité à travailler, un licenciement pour motif économique, ou encore si l'employé remplit les conditions de départ à la retraite.

Un licenciement sans cause réelle et sérieuse peut ouvrir droit au paiement de dommages et intérêts. La résiliation du contrat à durée indéterminée est subordonnée par un préavis donné par l'initiateur de la rupture. Le préavis est fonction de la catégorie professionnelle et de l'ancienneté du travailleur.

Dans le cadre d'un CDD, le contrat prend fin à l'expiration du délai fixé d'accord-partie.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Les formalités douanières préalables à l'importation des marchandises doivent être effectuées auprès des Douanes ivoiriennes et du GUCE.
- Nouveau code des investissements depuis 2012
- Pour importer en Côte-d'Ivoire, il faut soit créer son entreprise, soit s'appuyer sur un représentant qui a une entreprise locale.
- Ayez recours à un transitaire agréé par la douane ivoirienne et ayant une bonne connaissance de l'Afrique.
- Les marchandises qui sont exportées vers la Côte d'Ivoire sont soumises au programme Vérification de la conformité et présentées avec le certificat de conformité nécessaire au dédouanement.
- Nouveau code du travail depuis septembre 2015
- Pas de restriction particulière pour l'emploi de main-d'œuvre étrangère, mais procédure encadrée à suivre.

NOS SERVICES



Création d'entreprises
en 24 heures



Assistance à
l'investisseur



Réalisation d'études
stratégiques et
sectorielles



Amélioration
du climat
des affaires



Avantages du
Code des
Investissements



Mise en
relation d'affaires



Organisation
d'évènements
économiques



Réception des
demandes de terrains
industriels

DIRECTION GÉNÉRALE CEPICI

CEPICI, Avenue Abdoulaye Fadiga, Imm. BELLERIVE, 16^{ème} étage - Abidjan - Côte d'Ivoire

Tél : +225 20.31.14.00 - **Fax :** +225 20.31.14.09 - **E-mail :** infos.cepici@cepici.ci



www.cepici.gouv.ci



Cepici Officiel



@Cepici_RCI



CEPICI-TV

ENTRETIEN

Abraham MIAN

Chef de service
Communication et Media

Direction
de la Communication
et des Relations publiques
du Centre de promotion
des investissements
en Côte d'Ivoire (CEPICI)

Pouvez-vous nous donner un bref aperçu des activités du CEPICI ?

Le CEPICI est un établissement public national à caractère administratif placé sous l'autorité administrative de la présidence de la République de Côte d'Ivoire. Il est le Guichet unique de l'investissement privé en Côte d'Ivoire. À cet effet, il est l'organe désigné pour fédérer, coordonner et rationaliser toutes les initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion de l'investissement et de développement du secteur privé. À ce titre, les domaines d'intervention sont la création d'entreprise, l'assistance et la facilitation à l'investissement, l'accès aux avantages du code des investissements, le développement de partenariats d'affaires, l'organisation de manifestations économiques, l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion de l'entrepreneuriat national et des start-up, la planification stratégique et la réalisation d'études sectorielles, le suivi-évaluation des investissements privés. En termes de résultats, le CEPICI a mobilisé dans le cadre de ses activités un montant d'investissements privés de 2 500 milliards de FCFA (3,8

milliards EUR, soit une contribution de 40 % aux investissements des sociétés privées sur la période 2012-2016). Au titre de l'environnement des affaires, la coordination de l'action gouvernementale assurée par le CEPICI a permis au pays de gagner plus de 40 places au classement de l'indice « Doing Business » de la Banque mondiale. Aujourd'hui, les actions du CEPICI dans la promotion des investissements privés ont contribué à la croissance économique du pays et permettent de placer la Côte d'Ivoire parmi les destinations les plus attractives de l'Afrique subsaharienne, notamment pour ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE).

En tant que porte d'entrée des entreprises en Côte d'Ivoire, pouvez-vous nous donner la tendance des IDE en 2017 ? Et les cinq pays chefs de file dans les IDE ?

En 2017, le CEPICI a agréé 227 entreprises, pour un montant total d'investissements de 466,3 Mds FCFA. Les prévisions de création d'emplois permanents générés par les investissements enregistrés en 2017 s'élèvent à 5 798 emplois. Les secteurs d'activités ayant enregistré le plus d'investissements sont le transport et l'entrepôt (13 %), l'hôtellerie (13 %), le pétrole/énergie (11 %), le BTP service (9 %) et les BTP (8 %). Concernant l'origine de ces investissements, les IDE sont évalués à 47 % du montant des investissements agréés, et les investissements directs nationaux (IDN) à 53 % du montant total des investissements enregistrés.

Les IDE proviennent principalement de la France (15 %), du Liban (12 %), de l'île Maurice (9 %), du Burkina Faso (8 %), de la Chine (8 %), du Maroc (7 %).

Peut-on parler d'un code attractif en évoquant le code des investissements en Côte d'Ivoire ?

Le code des investissements concourt à la compétitivité du secteur privé ivoirien. Il participe à la création d'emplois et à une croissance économique durable et inclusive. L'attractivité de notre code des investissements se démontre notamment par les importants résultats enregistrés au cours des années antérieures. Ce sont en effet plus de 2 700 milliards de FCFA d'investissements qui ont été agréés au code des investissements, près de 50 000 entreprises créées au Guichet unique du CEPICI depuis les cinq dernières années grâce aux actions de réformes structurelles et institutionnelles engagées dans l'optique de l'amélioration constante de l'environnement des affaires.

Quel est selon vous la première étape administrative pour un investisseur qui envisage une implantation locale ?

Le CEPICI est la porte d'entrée des investisseurs en Côte d'Ivoire. C'est aussi notre mission d'aller convaincre les grands et meilleurs groupes internationaux d'investir en Côte d'Ivoire.

Chaque jour, les experts du CEPICI s'emploient à attirer et maintenir les investisseurs dans notre pays. Nous conseillons donc à tout investisseur qui envisage une implantation locale de prendre rendez-vous avec les experts du CEPICI via nos différents canaux de communication ou tout simplement de se rendre à nos locaux.

Quelles sont les principales restrictions à la création d'une entreprise en Côte d'Ivoire ? Conseillez-vous, dans le cadre d'une implantation, de se faire accompagner par un cabinet conseil ?

Il n'y a pas de restriction de droit commun à la création d'entreprise en Côte d'Ivoire. Les procédures sont simplifiées et accessibles aussi bien pour les nationaux que pour les non-nationaux. Toutefois

l'exercice de certaines activités peut être soumis à autorisation, licence ou agrément généralement délivrés par les ministères de tutelle. À ce niveau, la direction de l'attraction de l'investissement du CEPICI assure un accompagnement.

Pour l'implantation de son entreprise en Côte d'Ivoire, il peut selon ses besoins (études de marché, business plan, études environnementales, secteurs d'activités, études approfondies) solliciter le concours d'un cabinet conseil. Ce cabinet doit être crédible et être capable de répondre aux besoins de l'opérateur économique.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires

Il est assez simple d'obtenir un rendez-vous. Les responsables même haut placés se rendent facilement disponibles et sont accessibles (surtout si vous connaissez quelqu'un, qui connaît quelqu'un). Pour le secteur public, il y a une procédure à suivre, différente d'une institution à une autre. Voici quelques points à connaître absolument.

LES RECOMMANDATIONS DES CHEFS SECTORIELS

La langue des affaires est le français. Comme indiqué précédemment, elle est comprise, parlée et lue par près de 70 % de la population. L'anglais aussi est parlé en entreprise, par certains managers ou directeurs.

L'Ivoirien est très hospitalier mais attend du respect de son interlocuteur. La courtoisie est donc de mise. La communication est détendue. L'interlocuteur peut vous dire « tu » dès la première rencontre où après trois phrases échangées. Néanmoins, **privilégiez l'utilisation d'un langage soutenu et une attitude respectueuse et empreinte de considération.** Ne soyez pas choqué d'entendre des anecdotes personnelles ou que l'on vous pose des questions d'ordre familial. La culture africaine est familiale.

« *Dis-moi ce que tu portes, je te dirai qui tu es* ». De cet adage, retenez que **la tenue vestimentaire compte beaucoup.** Elle doit être formelle. Le costume cravate est recommandé pour tout rendez-vous d'affaires, tous secteurs confondus, en particulier auprès des administrations.

Prenez la peine de remercier celui qui vous reçoit. Le manque de reconnaissance est mal perçu.

Revenez sur votre titre et votre nom pour plus de clarté.

La hiérarchie reste prégnante, cela veut dire que si vous venez en tant que commercial, vous serez reçu par un commercial. Si vous venez en tant que directeur, vous serez reçu par un directeur, mais cela peut changer.

Ne soyez pas frustré si une autre personne vous reçoit, en remplacement de l'interlocuteur prévu. Les agendas des décideurs sont souvent chargés et les imprévus de dernière minute sont légion.

Comme dans bien des rencontres, **on commence par les formules de sympathie** (appréciation des locaux, demander la santé de l'interlocuteur...). Même si votre temps est compté, ne commencez jamais par le vif du sujet au risque de braquer votre interlocuteur.

Sachez que l'Ivoirien est fier de lui, de ses compétences et croit en ces capacités. Abordez les sujets comme « la forte croissance du pays », « sa beauté » sans en faire trop. L'Ivoirien aime les compliments et éloges.

Il est dans la tradition ivoirienne d'apporter un petit quelque chose sans valeur (babiole, gadget publicitaire...) pour marquer votre passage, témoigner de la reconnaissance de

l'hospitalité reçue. Cela n'impliquera pas forcément une réponse favorable, mais vous vaudra l'estime de votre interlocuteur. Cela peut vous être utile, à l'instant ou dans l'avenir. L'Ivoirien est très sensible aux petites attentions.

Les secrétaires et assistantes de direction (*personal assistant*) jouent souvent un rôle majeur dans l'organisation de l'agenda des responsables et il est important d'entretenir de bonnes relations avec elles. De manière générale, les décideurs sont plus accessibles et disposés à traiter les demandes qu'en Europe.

Nous vous conseillons vivement d'espacer vos rendez-vous d'au moins trente à quarante-cinq minutes pour y intégrer à la fois retard et temps de trajet entre les rendez-vous (les conditions de circulation peuvent être laborieuses à Abidjan).

Honorez tous vos rendez-vous même si vos objectifs sont atteints, car décliner un rendez-vous en dernière minute vous serait considéré comme un manque de courtoisie, potentiellement préjudiciable dans le futur.

Respectez également le chronogramme qui vous a été établi avec soin.

Dans les conversations hors affaires, il est recommandé de n'exprimer que des opinions positives (garder pour soi les critiques sur le pays) et montrer de l'intérêt concernant les sujets de la vie quotidienne ivoirienne mais sans émettre d'opinion personnelle.

PRÉPARATION DU RENDEZ-VOUS

• Horaires

La notion ivoirienne du temps est différente de la vôtre. De plus, l'Ivoirien n'a pas la notion de l'agenda. Il peut annuler un rendez-vous parce qu'on lui a annoncé le décès d'un proche, ou parce qu'il a programmé un autre entretien en vous oubliant. C'est pourquoi, **il est recommandé de recontacter la personne avec laquelle vous avez rendez-vous la veille ou le matin** même pour avoir une confirmation de l'heure, vous assurer que votre interlocuteur est déjà au bureau, qu'il a bravé les embouteillages et est disposé à vous recevoir. **De manière générale, le retard est une coutume locale, il faut donc apprendre à être patient.** Le rendez-vous commence vers 8-9 heures du matin, pour une première entrevue, il faut prévoir trente à quarante-cinq minutes. Si votre interlocuteur est vraiment intéressé, il pourra vous recontacter pour une seconde rencontre pendant votre séjour.

Les horaires de travail sont assez proches de ceux de la France. Les administrations travaillent de 8 heures à midi et de 14h30 à 17 heures, et les banques font la journée continue de 8 heures à 15 heures.

Compte tenu des habitudes locales, il est déconseillé de prendre un rendez-vous le vendredi après-midi.

Renseignez-vous également sur les jours fériés (fêtes chrétiennes, musulmanes, nationales).

• Lieu du rendez-vous

C'est vous qui demandez le rendez-vous, c'est donc vous qui vous déplacez. Ce geste est très apprécié et montre la considération que vous avez pour l'interlocuteur. Cela vous permettra entre autres de découvrir l'environnement et les locaux de votre partenaire potentiel.

Il n'y a pas d'adresses précises comme en Europe. L'application Google Maps fonctionne très bien à Abidjan, mais les indications données par votre interlocuteur sont parfois approximatives : « en face de », « proche de », « en direction de ». Nous vous recommandons de louer une voiture avec chauffeur qui réalisera un repérage préalable et vous accompagnera à vos différents rendez-vous.

- **Déroulé du rendez-vous**

Apportez votre plaquette, de manière physique, à votre entretien. Soyez concret. **Montrez clairement à votre interlocuteur ce qu'il a à gagner (pour son entreprise et lui)**. N'hésitez pas à envoyer des échantillons.

Après entretien, vous pouvez envoyer un mail pour remercier votre interlocuteur de vous avoir reçu et assurer votre suivi. Ne perdez jamais le contact initié à l'occasion de ce premier rendez-vous au risque que votre interlocuteur vous oublie. Préférez plutôt des échanges dans la durée et réguliers.

Ne pensez pas être en territoire conquis et que l'interlocuteur acceptera votre proposition dans l'instant. Il a déjà ses fournisseurs, rencontre régulièrement des concurrents, il lui faut du temps afin de mieux analyser l'offre.

Ne soyez pas arrogant, ni trop sûr(e) de vous. Cependant focalisez-vous sur la qualité de vos produits/services. C'est ce qui fera la différence.

Lors des contacts professionnels et personnels, il est très important de toujours avoir des cartes de visite en nombre suffisant : comme partout, leur échange est systématique lors de vos présentations ou vos rendez-vous. Ici, le nom de famille est écrit en lettres capitales. N'oubliez pas d'ajouter votre numéro local si vous en disposez. L'application WhatsApp est très utilisée et il n'est pas rare d'échanger avec votre interlocuteur via ce canal de communication.

- **Repas d'affaires**

Le déjeuner : c'est la forme la plus courante du repas d'affaires. Il existe plusieurs restaurants alliant cuisine européenne et ivoirienne. Prévoir en moyenne entre 15 000 FCFA (23 EUR) et 20 000 FCFA (31 EUR) par personne (incluant plat de résistance et dessert).

Il est conseillé de **choisir un restaurant dans le périmètre de travail de votre invité**.

Le dîner : la cuisine africaine est appréciée le soir. Cependant, il faut tenir compte des embouteillages et des occupations de votre invité. Assurez-vous que l'invitation fait plaisir à votre interlocuteur, avec ou sans conjoint.

L'addition est payée par la personne qui a proposé le repas.

Récapitulatif des règles d'or et écueils à éviter



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Regards hautains et sûrs de vous | <ul style="list-style-type: none">▪ Remercier son hôte de la réception |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Les rendez-vous le vendredi après-midi | <ul style="list-style-type: none">▪ Bien s'imprégner des règles de courtoisie locales (salutations appuyées, demander des nouvelles de la famille, etc.)▪ Saluer tout le personnel de l'entreprise |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Parler de sujets ayant trait à la politique | <ul style="list-style-type: none">▪ Espacer ses rendez-vous de 30-45 minutes et les grouper dans le même quartier ou zone rapprochée (Abidjan) |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Manquer un rendez-vous | <ul style="list-style-type: none">▪ Goûter aux spécialités locales telles que l'« allocó », l'« attiéké »... et écouter de la musique locale « zouglou », « coupé décalé »... |

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Organiser son voyage de prospection

PRÉPARER SON VOYAGE : ASPECTS ORGANISATIONNELS

OBTENTION DU VISA

Les ressortissants français, munis de passeports ordinaires ou officiels, désireux de se rendre en Côte d'Ivoire, **sont soumis à l'obligation d'un visa biométrique**.

Il existe plusieurs types de visas – affaires, tourisme, études, ou encore recherches –, dont la validité ne peut excéder plus de trois jours pour un visa transit, trois mois pour un visa court séjour, ou un an pour un visa long séjour.

- **Visa biométrique**

Procédure

Les formulaires de demande de visa sont disponibles gratuitement en ligne sur le site Internet du concessionnaire (www.snedai.ci), le site Internet de la police nationale ivoirienne (www.police-ci.org), le site de l'ambassade ivoirienne (www.ambassadecotedivoire.fr). Vous pouvez également les retirer physiquement à l'ambassade de Côte d'Ivoire en France, située au 102, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris.

La prise de rendez-vous est obligatoire et se fait en ligne sur www.snedai-visardv.ci/visa/.

Le demandeur doit s'acquitter de ses frais de visa de 58 EUR – non remboursables – soit en ligne, soit dans une agence bancaire, donnant lieu à la délivrance d'un reçu et d'un numéro d'opération. Il se rend ensuite en personne au centre d'enrôlement, car la prise d'empreintes est obligatoire pour le visa.

Comptez 58 EUR (frais de visa et frais bancaires éventuels) pour un visa d'une validité de trois mois après l'approbation.

Les dossiers sont à déposer le matin de 9h30 à midi, et l'après-midi de 14h30 à 17 heures (horaires ambassade). Le dossier est traité dans un délai de quarante-huit heures (en tenant compte des jours ouvrables) après enrôlement, et le visa peut être retiré seulement l'après-midi de 15h30 à 17 heures.

Pièces à fournir

- Original du reçu de paiement effectué en ligne.
- Attestation de prise de rendez-vous.
- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé.
- Photo d'identité (format 4,5 cm sur 3,5 cm) récente de moins de 6 mois.
- Passeport en cours de validité pour six mois minimum + la photocopie des trois premières pages (pages avec photo et adresse).
- Extrait d'acte de naissance.
- Certificat international de vaccination contre la fièvre jaune.
- Attestation détaillée de réservation de billet d'avion ou une photocopie du billet d'avion aller-retour.

Pour le visa d'affaires :

- Lettre d'invitation ;
- Confirmation de réservation d'hôtel ;
- Justificatif de moyens financiers pour le séjour.

• E-visa

Procédure

Depuis janvier 2014, les étrangers arrivant en Côte d'Ivoire par avion peuvent retirer leur visa biométrique de séjour à l'aéroport FHB. Ceci permet de pallier les délais d'obtention trop longs lorsque le demandeur se trouve dans une ville où il n'y a pas de consulat ivoirien.

Ci-dessous les étapes à suivre :

- Vous vous faites pré-enrôler en ligne où vous remplissez un formulaire. Le pré-enrôlement consiste à enregistrer certaines informations personnelles et à télécharger la page d'identité du passeport, la réservation du billet d'avion et la lettre d'invitation ou le certificat d'hébergement ;
- Après le pré-enrôlement, vous vous acquittez des frais pour l'obtention du visa qui s'élèvent à 73 EUR (y compris les frais bancaires) et dont la durée est de trois mois (multiple-entrées). Le paiement se fait sur le site au moment du pré-enrôlement en ligne avec une carte Visa ou MasterCard. Lorsqu'il est effectué, le requérant recevra un mail instantané, (accompagné d'une pièce jointe « Reçu d'inscription » sur laquelle figure le code unique et personnel d'attestation de paiement mais qui ne tient pas lieu de visa). Vous recevrez postérieurement votre « Pré-enrôlement approuvé » par voie électronique. Ce dernier, en revanche, tient lieu d'autorisation de visa d'entrée en Côte d'Ivoire.

Pièces à fournir

Lors du pré-enrôlement en ligne :

- Passeport en cours de validité pour six mois minimum.
- Photocopie du billet d'avion aller-retour.
- Confirmation de réservation d'hôtel ou lettre d'invitation.

Lors de votre arrivée à l'aéroport d'Abidjan :

- Original du reçu de paiement des frais du visa court séjour 73 EUR y compris les frais bancaires (paiement en ligne via visa carte/Mastercard) ;
- Approbation de la Direction de la surveillance du territoire (DST) (pré-visa ou laissez-débarquer) à imprimer le jour du départ ;
- Passeport en cours de validité pour six mois minimum.
- Certificat international de vaccination contre la fièvre jaune.

Pour le visa d'affaires :

- Lettre d'invitation ;
- Confirmation de réservation d'hôtel ;
- Justificatif de moyens financiers pour le séjour.

• Visa non biométrique

Il existe une troisième option, le service consulaire. Vous pouvez envoyer votre passeport ordinaire par voie postale à un consulat ivoirien qui l'avisera de son cachet, ainsi que les documents précités. Ce type de visa est encore accepté à l'aéroport FHB.

Ici, les frais varient d'un consulat à un autre, tenant compte de la durée du visa demandé et aussi de l'urgence ou non. Prévoir 50 à 100 EUR.

Ci-dessous la liste des représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire ainsi que leurs coordonnées :

Villes	Adresse	Coordonnées
Bordeaux	14, place des Quiconces, 33000 Bordeaux	Tél : 05 56 00 84 82 Site : www.consulats-bordeaux.org
Lille	34 bis, rue Roger Bouvry, porte n°7 B.P. 639 - 59476 Seclin Cedex	Tél : 03 20 90 32 86 Email : consulatci@wanadoo.fr Site : www.consulatc Lille.fr.sitew.com/
Lyon	58, avenue Maréchal Foch 69006 Lyon	Tél : 04 72 43 92 33 Email : consulatdecotedivoire@gmail.com Site : www.consulatcotedivoire.com/
Marseille	33, boulevard Ferdinand de Lesseps 13014 Marseille	Tél : 04 91 90 31 44 Email : contact@consulatcotedivoiremarseille.fr Site : www.consulatcotedivoiremarseille.fr
Nancy Strasbourg Lorraine Alsace	22, cours Léopold 54000 Nancy	Tél : 03 83 30 44 92 E-mail : jean.thouvenin2@wanadoo.fr Site : www.consulat-ci.fr
Nice	52, avenue Pierre Isnard, Azur 202, entrée A 06200 Nice	Tél : 04 93 21 16 17 Email : consulat@cotedivoire-nice.com Site : www.cotedivoire-nice.com
Toulouse	128, avenue de Muret 31300 Toulouse	Tél : 05 34 55 92 25

Vous pouvez aussi visiter le portail officiel du ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire : www.diplomatie.gouv.ci

Attention, **la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire, et le carnet de vaccination est strictement contrôlé à l'arrivée.**

HORAIRES

La Côte d'Ivoire est dans le fuseau horaire du temps universel coordonné (UTC). Ainsi la Côte d'Ivoire a un décalage horaire avec la France de **moins deux heures en été (mars-octobre) et moins une heure en hiver (octobre-mars).**

• Horaires de travail

Les **horaires de travail sont assez proches de ceux de la France.** En règle générale ils sont les suivants :

- Les administrations ouvrent de 8 heures à midi et de 14h30 à 17 heures. Compte tenu des habitudes locales, il est déconseillé de prendre un rendez-vous le vendredi après-midi.
- Les banques font la journée continue de 8 heures à 15 heures.
- La plupart des commerces ouvrent de 8 heures à 19 heures. Les supermarchés, supérettes (Casino – Jour de marché – Cash center) fonctionnent de 9 heures à 20 heures.
- Les centres commerciaux (Sococé – Prima center – Carrefour) sont ouverts tous les jours jusqu'à 20 heures-21 heures, même le dimanche.
- Les stations-service ferment à partir de 22 heures sauf les stations Shell (à Cocody St Jean) et Total (route de l'aéroport) qui fonctionnent 24 heures sur 24.

À retenir : juillet et août sont les mois à éviter pour votre voyage de prospection ou pour une première prise de contact avec vos partenaires potentiels. L'activité étant moins dense, le personnel cadre est souvent en congés à cette période.

• Jours fériés

Renseignez-vous sur les jours fériés, car certaines dates sont méconnues pour les prises de rendez-vous. Les jours fériés sont à la fois issus des fêtes chrétiennes, musulmanes, et nationales. Selon la législation, si le jour férié tombe un dimanche, le lundi suivant est férié également.

Jour	Date fixe / approximative
Jour de l'an	1 ^{er} janvier
Lundi de Pâques	Date variable
Jeudi de l'Ascension	39 jours après Pâques
Lundi de Pentecôte	50 jours après Pâques
Aïd el-Fitr ou ramadan	En fonction du calendrier lunaire
Fête nationale	7 août
Assomption	15 août
Aïd El Kébir ou Tabaski	En fonction du calendrier lunaire

Toussaint	1 ^{er} novembre
Journée Nationale de la Paix	15 novembre
Maouloud, le lendemain de la naissance du Prophète Mahomet	En fonction du calendrier lunaire
Laïlou Qadr, le lendemain de la nuit du destin	En fonction du calendrier lunaire
Fête du travail	1 ^{er} mai
Noël	25 décembre

Source : Calendrier des jours fériés ivoiriens

• Saison des pluies

Le climat est de type équatorial au sud, avec une saison des pluies qui dure d'avril à juillet. **Certains jours, les pluies diluviennes paralysent la circulation pendant plusieurs heures.** Il est recommandé d'intégrer cette variable dans votre emploi du temps si vous prévoyez un déplacement à cette période (ex. : départ pour l'aéroport, rendez-vous plus éloigné).

Petite spécificité à prendre en compte : les microclimats font qu'il peut pleuvoir dans la commune A sans qu'il ne pleuve dans la commune B. Dans ce cas, appelez votre interlocuteur pour connaître la situation où il se trouve. Chaussez vos bottes et munissez-vous de votre parapluie !

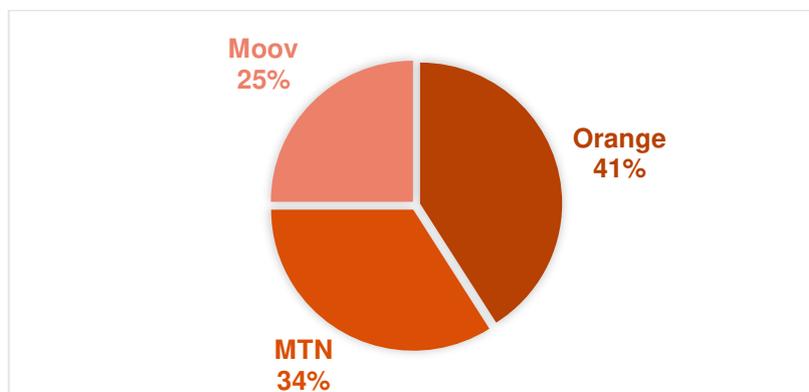
MOYENS DE COMMUNICATION

• Téléphonie

Le réseau de la téléphonie est un des plus développés de la région. Il fonctionne relativement bien, même s'il y a parfois des interruptions de service. Le taux de pénétration des services de téléphonie mobile par foyer a dépassé les 130 % en 2018 (il était de 127,73 % de lignes au 31 décembre 2017) grâce à une bonne compétition entre les différents opérateurs du marché. Ce développement est lié à l'explosion du marché des smartphones et des forfaits data associés, ainsi qu'au succès constant des services traditionnels (voix et SMS) dont le prix continue de baisser.

Trois opérateurs se partagent le marché : Orange, MTN et Moov

Parts de marché selon le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile au 31 décembre 2017



Source : Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire, juin 2018

Le coût des appels est de 0,15 EUR/min et le coût du SMS s'élève à 0,076 FCFA (tarif inter-réseau).

L'idéal est d'acheter une puce téléphonique dans les points de vente des opérateurs ou à l'aéroport, à 0,76 EUR (500 FCFA), puis de faire recharger votre mobile à partir de 0,30 EUR (200 FCFA) (e-recharge ou carte de rechargement). Vous ne risquez pas de rater les revendeurs, placés à tous les carrefours.

La téléphonie fixe, quant à elle, est dominée par Orange CI, qui détient 97 % des parts de marché au 31 mars 2018. Le nombre d'abonnés stagne autour de 310 000. On constate que la téléphonie fixe est utilisée surtout par l'administration, l'ensemble de la population étant désormais à la pointe de la technologie.

Les numéros de téléphonie fixe commençant par 20 à 29 proviennent d'Abidjan, ceux de 30 à 40 proviennent de l'intérieur du pays.

• **Contacts utiles – Comment communiquer ?**

Si vous appelez la Côte d'Ivoire depuis la France, composez d'abord l'indicatif (+ 225). Inversement, composez l'indicatif (+ 33) pour vos appels vers la France depuis la Côte d'Ivoire.

Constitution des numéros de téléphone

Indicatif de la Côte d'Ivoire	+ 225
Joindre la Côte d'Ivoire depuis la France	+ 225 puis le n° de téléphone à 8 chiffres
Joindre la France depuis la Côte d'Ivoire	+ 33 puis le n° de téléphone à 9 chiffres sans le « 0 »

Un adage ivoirien dit ceci : « *Un homme qui sait parler ne peut jamais se perdre !* ». Toutefois, voici ci-dessous quelques numéros utiles/urgences au besoin : le 120 pour les renseignements en ligne (vous pouvez recevoir les numéros demandés par sms – si vous êtes client Orange CI). L'annuaire de poche est disponible en librairie ou à votre arrivée, à l'aéroport FHB. Une version électronique de l'annuaire est également disponible sur : www.lespagesjaunesafrique.com/pays/cote-d-ivoire

Numéros utiles

	Numéro à composer
Urgence médicale	SAMU 185 ou +225 22 44 53 53 Pompiers 180
Police secours	100/111 +225 20 25 00 40
Ambassade de France en Côte d'Ivoire	+225 20 20 05 05
Aéroport international Félix Houphouët-Boigny	+225 21 75 79 00

- **Courrier**

Le réseau postal ivoirien connaît de nombreuses failles d'efficacité et de fiabilité, avec parfois des vols et pertes de lettres et colis. Société d'État à gestion privée, la Poste de Côte d'Ivoire (1998) a longtemps fait la fierté du continent africain jusqu'à ce que rentrent sur le marché postal des entreprises privées beaucoup plus modernes. Cependant, elle a décidé de reprendre sa place de leader sur le marché postal aussi bien en Côte d'Ivoire que dans la sous-région.

Ses activités sont les suivantes : le transport et la distribution de simples messageries (lettres, cartes et documents), le transport et la distribution de marchandises (colis, paquet), la levée de courriers à domicile et le transfert d'argent (Mandat Express, Mandat Cartes, Western Union CI). La Poste de Côte d'Ivoire est aujourd'hui le premier réseau de distribution en Côte d'Ivoire avec 196 points de contact de plus de 150 000 boîtes postales, répartis sur l'ensemble du territoire et elle emploie près de 880 salariés. Le prix d'envoi standard d'une lettre (20 grammes) est de 0,38 EUR.

Pour l'acheminement du courrier rapide, il est possible d'utiliser des sociétés de transport internationales telles que DHL, Chronopost et Fedex.

- **Internet**

L'abonnement à Internet demeure réservé à une classe aisée. **De plus en plus d'Ivoiriens ont néanmoins accès à Internet via les smartphones**, qui représentent le plus gros potentiel en termes de pénétration, mais également via les cybercafés et sur les lieux de travail. L'enjeu actuel pour les intérêts français relève des infrastructures, notamment la construction et la gestion du backbone national de fibre optique, pour laquelle Orange CI et MTN se livrent une concurrence acharnée. Le secteur Internet compte 118 628 abonnés à l'offre ADSL (une branche en régression au détriment de l'offre Internet mobile), dont 86 % à Abidjan. Néanmoins, **l'on recense près de 17 millions d'utilisateurs à l'Internet mobile. Beaucoup de restaurants et hôtels disposent également de l'accès Wifi, souvent gratuit.**

COURANT ÉLECTRIQUE

Le courant est disponible partout et les coupures d'électricité sont rares. Même dans ce cas, beaucoup de grandes structures sont pourvues de groupes électrogènes. Le voltage fourni aux particuliers est de 220 volts ; il est plus bas qu'en France (230 V). La fréquence est de 50 Hz. La plupart des prises sont de type C / E. Les chargeurs de tablette, de portable, appareil photo, téléphone portable, brosse à dent électrique sont presque tous utilisables en Côte d'Ivoire. Ils comportent cette mention : INPUT: 100-240V, 50/60 Hz'.



Type C (europlug)



Type E



Type F

RÉCAPITULATIF DES FRAIS À PRÉVOIR POUR UN VOYAGE DE PROSPECTION

DÉPLACEMENTS

- **Vol international**

Plusieurs compagnies desservent la Côte d'Ivoire (Abidjan). Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif. Nous vous conseillons de prendre des vols directs, car ils ont un temps de voyage réduit.

Compagnie	Vol/ semaine	Escale	Temps de vol	Aéroport de départ	Tarif** A/R (2018)
Air France	14 vols*	Direct	6h30	CDG	À partir de 476 EUR
Brussel Airlines	6 vols	Escale à Bruxelles	8h20	CDG	À partir de 364 EUR
Royal Air Maroc	7 vols	Escale à Casablanca	11 à 15 h	Orly Sud	À partir de 540 EUR
Corsair	4 vols	Direct	6h30	Orly Sud	À partir de 436 EUR
Tap Portugal	5 vols	Escale à Lisbonne	9 h	Orly Sud	À partir de 280 EUR

* 2 vols par jour 2018

** Tarif de la classe économique pouvant varier d'une saison à une autre, en fonction des dates, et tenant compte des services offerts.

- **Se déplacer dans le pays**

La route et l'air sont les voix utilisées pour se déplacer dans le pays :

La route

Villes	Km à parcourir au départ d'Abidjan	Temps estimé en voiture
Yamoussoukro	243	2h30 – 3 h
Bouaké	350	5 h
San Pedro	368	6 h – 7 h
Man	570	7 h
Daloa	382	5h30
Korhogo	633	8 h

Attention, en Côte d'Ivoire on ne compte pas les distances parcourues en fonction des kilomètres mais plutôt en fonction du temps. Pour vos voyages à l'intérieur du pays, nous vous conseillons de louer une voiture de type 4X4 avec un chauffeur, car les routes sont parfois mauvaises.

Ayez sur vous votre trousse de premier secours. Ne faites pas de voyage de nuit, pour des raisons de sécurité (présence éventuelle de coupeurs de route). Prévoyez de l'argent en petite monnaie ou petites coupures (200 FCFA, 500 FCFA, 1 000 FCFA) pour les péages de l'autoroute.

À titre d'exemple, sur le trajet Abidjan-Yamoussoukro il faut compter pour les deux points péages de l'autoroute du Nord :

Prix du péage aller – autoroute du Nord	
Véhicules légers ou particuliers de la classe 1	2 500 FCFA soit 3,81 EUR
Véhicules 20 places de la classe 2	5 000 FCFA soit 7,62 EUR
Cars de 60 à 70 places	7 500 FCFA soit 11,43 EUR
Camions poids lourds	10 000 FCFA soit 15,24 EUR

Les airs

La compagnie Air Côte d'Ivoire, créée en 2012, offre des vols nationaux au départ d'Abidjan :

Villes	Durée du vol	Prix du billet (aller-retour)	Fréquence/semaine
Bouaké	55 min	À partir de 69 EUR	4 vols
San Pedro	55 min	À partir de 124 EUR	7 vols
Man	1h10 min	À partir de 116 EUR	2 vols
Odienné	1h30 min	À partir de 139 EUR	2 vols
Korhogo	1h05 min	À partir de 131 EUR	4 vols

Source : Air Côte d'Ivoire

- **Se déplacer dans la ville d'Abidjan**

Nous vous recommandons d'avoir recours à une compagnie de location de voitures. Elles proposent généralement un véhicule de type Peugeot 407, climatisé, avec chauffeur et carburant compris. Les courses journalières doivent se faire dans la ville d'Abidjan entre 7 heures et 20 heures et reviennent à environ **50 000 FCFA/journée soit 76,22 EUR**. Ces structures sont appréciables lorsque vous êtes de passage en Côte d'Ivoire car elles peuvent vous faire gagner du temps. Elles procèdent, en effet, aux repérages de vos lieux de rendez-vous en amont, car les indications de rue sont parfois limitées et approximatives. Les indications seront toujours du type « en face de » ou « à côté de », et rarement « rue X ». Les lieux sont identifiés non pas par le nom d'une rue mais bien grâce au siège social d'une entreprise, un monument, un nom d'immeuble ou de magasin.

Pour information, la valeur moyenne pour le prix du gasoil est de 0,92 EUR/litre et de 0,92 EUR/litre pour le prix de l'essence (super) – le prix du carburant connaît parfois des variations.

À cause des travaux de rénovation, la circulation connaît des ralentissements. Pour éviter les embouteillages aux heures de pointe (7 heures-19 heures), il est conseillé d'emprunter le troisième pont HKB, reliant la commune de Cocody à celle de Marcory (vous ne regretterez pas le paysage). Le passage est de 500 FCFA (0,76 EUR) pour les véhicules particuliers.

Le taxi, de couleur rouge, est équipé d'un taximètre appelé communément « taxi compteur », dont le dispositif est très souvent non mis en marche par le chauffeur. Le ministère des Transports a essayé d'homologuer les taximètres avec le sticker « taxi conforme », mais la plupart d'entre eux sont encore truqués.

Les prix varient d'une commune à l'autre et sont très souvent négociables. Comptez en moyenne environ 2 000 à 2 500 FCFA pour une course. Attention : quand on a la peau blanche, il faut s'apprêter à payer jusqu'à dix fois le tarif normal si on est seul – et pas expérimenté. Mieux vaut donc s'armer de patience et user de ses talents de négociateur.

SE LOGER

Il est très facile de se loger à Abidjan ou à l'intérieur du pays. La capitale possède un parc hôtelier de standing international, chaînes ou hôtels indépendants. Vous pouvez aussi vous loger dans des résidences hôtelières, une alternative à l'hôtellerie classique.

Cocody est la commune résidentielle de la ville d'Abidjan. Diplomates, cadres et directeurs de grands groupes, et même le chef de l'État y vivent. Depuis Cocody, l'accès aux autres communes est facile.

Plateau est le quartier des affaires d'Abidjan. Peu d'Ivoiriens y vivent, commune bruyante et animée en journée, très calme le soir.

Port-Bouët est la commune qui abrite l'aéroport international. Les hôtels Onomo et Radisson Blu y sont à 500 mètres.

Marcory est le quartier chic d'Abidjan permettant la transition entre le nord et le sud de la ville.

Certains hôtels offrent de belles vues sur la lagune, tels que le Sofitel et le Pullman, tandis que d'autres vous proposent des tarifs flexibles en fonction des périodes comme le Novotel et Ibis. Nous vous conseillons de choisir votre hôtel en fonction des lieux de vos rendez-vous et de faire vos réservations un mois à l'avance.

Hôtel*	Situation géographique	Temps du trajet	Contacts	Tarifs	Option petit déjeuner
Sofitel 5*	Cocody (Abidjan)	10 min du Plateau 35 min de l'aéroport	+225 22 48 26 26	À partir de 151 000 FCFA (230 EUR)	Non
Tiama 5*	Plateau (Abidjan)	30 min de l'aéroport	+225 20 31 33 33	À partir de 115 000 FCFA (176 EUR)	Non
Pullman 5*	Plateau (Abidjan)	30 min de l'aéroport	+225 20 30 20 20	À partir de 130 000 FCFA (199 EUR)	Non
Novotel 4*	Plateau (Abidjan)	30 min de l'aéroport	+225 20 31 80 00	À partir de 103 000 FCFA (157 EUR)	Oui

Azalai Hôtel 4*	Marcory (Abidjan)	20 min de l'aéroport	+225 21 22 25 55	À partir de 160 000 FCFA (245 EUR)	Non
Onomo 2*	Port-Bouët (Abidjan)	5 min de l'aéroport	+225 21 21 21 91	À partir de 62 000 FCFA (95 EUR)	Non
Radisson Blu 5*	Port-Bouët (Abidjan)	5 min de l'aéroport	+225 21 22 20 00	À partir de 110 000 FCFA (150 EUR)	Non
Ibis 3*	Marcory Plateau (Abidjan)	15 min de l'aéroport 30 min de l'aéroport 15 min (Marcory-Plateau)	+225 20 30 16 00 +225 20 75 63 00	À partir de 59 000 FCFA (90 EUR)	Oui
Hôtel Président 5*	Yamoussoukro	30 min de l'aéroport	+ 225 30 64 64 64	À partir de 50 000 FCFA (77 EUR)	Oui
Hôtel Parlementaires 4*	Yamoussoukro	30 min de l'aéroport	+ 225 30 64 68 00	À partir de 40 000 FCFA (61 EUR)	Oui
Hôtel Sophia 4*	San Pedro	15 min de l'aéroport	+ 225 34 71 92 90	À partir de 43 000 FCFA (66 EUR)	Non

*Liste non exhaustive, mais fournisseurs testés par Business France

SE RESTAURER

Abidjan offre des restaurants de toute origine : ivoiriens, libanais, asiatiques, italiens, français dont les prix varient. La cuisine ivoirienne est riche, variée et plus abordable que les restaurants occidentaux.

Types de restaurants (Plateau)	Exemple de menu	Prix approximatif
Restaurants ivoiriens	Plat de résistance + boisson	5 000 FCFA (8 EUR)
Restaurants libanais	Sandwich + boissons	3 000 FCFA (4,5 EUR)
Restaurants asiatiques	Entrée + plat de résistance + apéritif	20 000 FCFA (31 EUR)
Restaurants italiens	Petite pizza + boisson	9 000 FCFA (14 EUR)
Restaurants français	Entrée + plat de résistance	15-20 000 FCFA (22-30 EUR)

Jumia Food

C'est une **plateforme de e-restaurant qui regroupe plusieurs restaurants de la place et assure un service de livraison de plats dans toute la ville d'Abidjan**, quels que soient le quartier, la nature de votre commande et le moment de la journée.

Les commandes se font sur le site www.food.jumia.ci. Une fois sur le site, renseignez simplement votre quartier et choisissez le restaurant qui correspond à vos goûts et votre budget, selon les heures de livraison. Une fois la livraison faite, payez votre repas en espèces au livreur – les frais de livraison sont inclus dans la facture.

Jumia Food a également développé une application compatible avec les terminaux mobiles locaux. Pour télécharger l'application, allez sur www.food.jumia.ci/contents/apps puis passez commande.

Récapitulatif des frais à prévoir	
Vol aller-retour	700 EUR
Hôtel de standing international/nuitée	107 EUR
Transport sur place/jour	76 EUR
Téléphone et Internet	16 EUR
Restauration/jour	45 EUR

AIDES ET APPUIS

BUSINESS FRANCE

Business France est l'**agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française**. Elle dispose de **62 bureaux** et correspondants dans le monde, de **1 500 collaborateurs** expérimentés à votre écoute et prêts à se mobiliser pour analyser vos besoins et vous proposer des services adaptés à votre projet de développement. L'agence s'appuie également sur un réseau de partenaires publics et privés.

Membre du réseau diplomatique en Côte d'Ivoire, le **bureau Business France d'Abidjan couvre les marchés d'Afrique de l'Ouest** : Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Ghana, Mali, Bénin. L'agence compte quatre pôles sectoriels d'expertise : Art de Vivre – Santé, Industries & Cleantech, Agrotech et Tech & Services.

• Missions générales

Les experts sectoriels du bureau Business France d'Abidjan informent, conseillent et accompagnent les entreprises françaises désireuses de s'implanter ou d'exporter en Côte d'Ivoire. Ci-dessous les principales missions du bureau :

- Le **développement international des entreprises** (exportations, distribution, implantations, etc.) ;
- La **gestion et développement du programme V.I.E.** (Volontariat international en entreprise) ;
- La **promotion de l'attractivité du territoire** : prospection et accueil des investissements internationaux en France ;
- La **promotion de l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires.**

En 2018, 346 entreprises françaises ont été conseillées et accompagnées sur les marchés d’Afrique de l’Ouest par le bureau Business France d’Abidjan, dont 101 ont bénéficié d’un accompagnement à l’occasion d’évènements collectifs.

Le nombre de V.I.E en mission en Côte d’Ivoire a progressé de 14,6 %, passant de 89 à 102 volontaires en poste au 31 décembre 2018.

- **V.I.E. (Volontariat international en entreprise)**

Le Volontariat international en entreprise (instauré par la loi du 14 mars 2000) est le prolongement sous une forme civile du service national en entreprise. **Le V.I.E. permet aux entreprises de confier à un jeune, homme ou femme de 18 à 28 ans, Français ou ressortissant d’un pays de l’Espace économique européen, une mission professionnelle à l’étranger pendant une période modulable de six à vingt-quatre mois, renouvelable une fois dans la limite des vingt-quatre mois.** Cette formule est une alternative à l’expatriation et au recrutement local.

La formule V.I.E. s’adresse à toute entreprise, personne morale de droit français, souhaitant développer ses projets à l’international quelle que soit la taille de l’entreprise.

L’intérêt pour un jeune de s’inscrire dans cette démarche est que le V.I.E. représente un tremplin pour la carrière et une expérience à forte responsabilité très prisée des recruteurs. La durée de la mission est prise en compte pour la retraite. Par ailleurs, les V.I.E. disposent d’une rémunération attractive.

La procédure V.I.E. offre aux entreprises la possibilité d’introduire une demande d’affectation pour mener des missions dans plusieurs pays d’une zone géographique (V.I.E. régional). En outre, la société dispose d’une formule clé en main pour recruter un candidat à fort potentiel (gestion du V.I.E., protection sociale et voyage, mise sous statut public, etc.). Par ailleurs, recourir à cette formule, c’est bénéficier pour les entreprises de toutes catégories d’exonération de charges sociales et patronales en France.

En Côte d’Ivoire, nous comptons 102 V.I.E. en mission au 31 décembre 2018 pour le compte de 89 entreprises (filiales / entreprises de portage) ayant adopté cette démarche. Le retour des entreprises filiales et PME est très positif ; elles considèrent la formule comme adaptée à leurs besoins RH et une alternative intéressante à l’expatriation.

TÉMOIGNAGE

Valérie SYMENOUEH, chargée d’affaires Export Pays suivis / Correspondante PROCOM et V.I.E. à Business France
Référente organisations internationales et bailleurs de fonds

“ Ma fonction de correspondante V.I.E. se résume en différents points : œuvrer à la reconnaissance du statut ; faire la promotion du dispositif auprès de clients potentiels (filiales françaises, investisseurs étrangers en France, etc.) ; effectuer le suivi local du statut des V.I.E. ; procéder à l’identification de structures d’hébergement ; donner un avis sur les projets et effectuer la gestion des V.I.E. en poste (demandes de déplacement, avenants, etc.).

Le correspondant V.I.E. et le bureau sont garants de la sécurité des V.I.E. de son pays de résidence.

Il faut noter que depuis ma prise de fonction, j’assure une animation régulière du réseau des V.I.E en mission. Ainsi au mois de mai 2018, la société ivoirienne Afric Power a convié les V.I.E. dans ses locaux pour animer une rencontre sur le thème « Intégration d’une PME locale dans un groupe français », en l’occurrence l’acquisition d’Afric Power par le groupe Engie. La cérémonie de remise des prix du Grand prix V.I.E. Afrique de l’Ouest a eu lieu à Dakar le 14 novembre 2018, et un afterwork de networking a rassemblé plus de 50 volontaires à Abidjan en fin d’année 2018.

Les V.I.E. sont un vivier de compétences, Business France aidant les entreprises à trouver le bon profil, depuis la sélection du candidat jusqu'à sa mise à disposition. Le contrat V.I.E. s'échelonne entre six et vingt-quatre mois avec un renouvellement dans la limite des vingt-quatre mois. De statut public, il est placé sous l'autorité du secrétariat d'État chargé du Commerce extérieur, du Tourisme et des Français de l'étranger. Il faut savoir que le V.I.E. n'a pas de lien contractuel avec l'entreprise française qui lui confie sa mission. ”

FICHE PRATIQUE

FINANCEMENT

Romain BAURET, représentant Bpifrance – zone Afrique

Bpifrance, filiale de la Caisse des dépôts et de l'État, accompagne les entreprises françaises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export.

Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les régions pour répondre à trois objectifs :

- Accompagner la croissance des entreprises ;
- Préparer la compétitivité de demain ;
- Contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

À ce titre, Bpifrance accompagne directement les entreprises françaises vers l'Afrique de la phase de prospection à la phase d'implantation, grâce à une gamme de produits financiers complémentaire au marché bancaire traditionnel.

En phase de prospection, Bpifrance propose d'indemniser les dépenses de prospection réalisées à l'export, et, à terme, l'entreprise rembourse ce financement intégralement ou non, en fonction du chiffre d'affaires à l'export ainsi développé.

Afin de favoriser les exportations des entreprises françaises, Bpifrance propose par exemple un Crédit Export permettant de fournir des solutions de financement aux acheteurs africains, allant de 1 million d'euros à 75 millions d'euros.

Autre exemple, le Fonds Franco-Africain est quant à lui un fonds de capital développement cross-border, lancé en 2017, sponsorisé notamment par Bpifrance et Proparco. Il s'inscrit dans un objectif de développement des relations économiques entre la France et l'Afrique, à travers le financement de sociétés françaises et africaines à fort potentiel de croissance et susceptibles de développer leurs activités respectivement en Afrique et en France.

Sur le terrain, Bpifrance accompagne ses clients depuis Abidjan, en partenariat notamment avec Business France, les chambres de commerce et d'industrie, l'Agence française de développement et Proparco.

COFACE

Expert des risques commerciaux, la Coface accompagne les sociétés, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité, ou encore leur nationalité, sur leurs marchés (et/ou) à l'international.

En amont, grâce à l'expertise de conseil, **la Coface prévient les entreprises en évaluant le risque commercial de leurs partenaires et en leur facilitant ainsi la prise de décisions.**

Le **produit phare, l'assurance-crédit**, contribue à la croissance des entreprises françaises et leur permet d'optimiser la gestion de leur poste client (environ 40 % de vos actifs).

À cela, s'ajoute une mise à disposition de sa base de données entreprises et de son réseau via une gamme de services annexes : informations commerciales, recouvrement de créances, certification Quality Label... Il faut rappeler que la Coface est présente en Côte d'Ivoire depuis 1994 et intervient à travers son partenaire AXA CI.

AUTRES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les différentes chambres de commerce présentes en Côte d'Ivoire sont des appuis importants dans la vie des affaires.

- **Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire : CCIF-CI**

La chambre de commerce et d'industrie française est présente en Côte d'Ivoire depuis plus de vingt ans. Elle propose des sources d'informations lors des recherches de partenaires commerciaux, fournisseurs, clients...

De plus, la chambre peut vous aider dans vos démarches de création d'entreprise en Côte d'Ivoire, tout en vous proposant des solutions d'hébergement pour votre future société et vous-même. Elle est présidée monsieur Jean-Louis Legras. Son directeur est monsieur Jean-Louis Giacometti.

- **Cercle français des affaires en Côte d'Ivoire : CFACI**

Le Cercle français d'affaires de Côte d'Ivoire est une association créée en 2013 et qui rassemble aujourd'hui plus de 300 membres, en majorité des PME-PMI dirigées par des Français mais aussi des grandes entreprises et des membres associés.

Ses missions consistent à :

- Identifier et défendre les intérêts des membres ;
- Favoriser la mise en relation entre les membres, avec les grandes entreprises et avec les administrations et les institutions françaises et ivoiriennes ;
- Engager des actions pour promouvoir le savoir-faire de ses membres.

Afin de remplir ses missions, le CFACI a mis en place cinq commissions (communication, économique et sociale, évènementiel, juridique et fiscale, santé).

- **Chambre de commerce européenne : Eurocham CI**

La chambre de commerce européenne en Côte d'Ivoire, créée en 2009, est la représentation de la communauté des affaires européennes. Elle facilite l'activité des entreprises d'origine européenne ou à capitaux européens en Côte d'Ivoire, tout en favorisant les échanges industriels et commerciaux entre l'Europe et la Côte d'Ivoire. Elle est présidée par monsieur Jean-Luc Ruelle et compte plus de 200 membres.

- **Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) – comité d’Abidjan**

Un réseau exemplaire de 4 000 chefs d’entreprise et experts de l’international, choisis pour leur compétence et leur expérience, aux côtés de l’équipe de France de l’export et au service du développement de la présence économique française dans le monde.

Dans toutes les régions et dans plus de 140 pays à l’étranger, les CCE ont quatre missions principales :

- Conseil aux pouvoirs publics ;
- Promotion de l’attractivité de la France ;
- Appui aux entreprises ;
- Formation des jeunes à l’international.

De plus, ils réalisent un vaste panel d’actions bénévoles dont les plus importantes sont :

- Participation aux diverses instances de conseil économique, au ministère, en région et dans les ambassades à l’étranger ;
- Mise en place d’enquêtes, publication de notes et de recommandations ;
- Organisation de colloques, forums et symposiums ;
- Parrainage de PME à l’international ;
- Soutien au développement du dispositif V.I.E. ;
- Tutorat et sensibilisation des jeunes aux métiers de l’international.

En Côte d’Ivoire, le comité est fort de près de 35 CCE couvrant l’ensemble des secteurs d’activités économiques. Ce comité très actif et très structuré est dirigé par un bureau de huit membres et dont le président est monsieur Gilles Cardona, assisté de son secrétaire général, monsieur Dominique Gouvernayre. Des fonctions de référent PME, attractivité de la France et développement durable ont également été créées pour répondre aux demandes croissantes des entreprises françaises et des pouvoirs publics.

CE QU’IL FAUT RETENIR

- > Un visa et le vaccin contre la fièvre jaune sont nécessaires pour entrer en Côte d’Ivoire.
- > Abidjan est desservie par plusieurs compagnies aériennes, dont Air France, Corsair, Brussels Airlines et dernièrement Tap Portugal. Les fréquences augmentent à des prix compétitifs.
- > Excellentes liaisons régionales aériennes depuis Abidjan si vous devez vous déplacer dans la région.
- > Nous vous recommandons fortement une voiture avec chauffeur et carburant afin de faciliter votre déplacement (mode de conduite particulier et adresses difficiles à trouver).
- > Il existe un dispositif complet d’accompagnement des entreprises françaises en Côte d’Ivoire.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Trouver le bon partenaire commercial

La phase d'exportation est très importante et constitue une étape-clé pour la réussite commerciale du projet d'investissement.

Mais avant, **il faut identifier le bon partenaire commercial en tenant compte de nombreux facteurs internes** (ressources financières et humaines de l'entreprise, connaissance du marché, où se lancer) **comme externes** (pratiques courantes dans le secteur d'activité concerné) afin d'assurer cette réussite.

Prenez le temps d'analyser tous les profils avant de vous engager.

Trouver le bon partenaire local				
Secteurs		Distributeur	Partenaire	Filiale/représentation/showroom
Industries & Cleantech	BTP	😊😊	😊😊😊	😊😊
	Industries		😊😊	😊😊😊
	Infrastructures		😊😊	😊😊😊
	Énergie	😊	😊😊	😊😊😊
	Environnement		😊😊😊	😊😊
	Eau	😊😊	😊😊	
Agrotech	Agro-industrie	😊😊😊	😊	
Tech & Services	Télécoms		😊😊😊	
	Services bancaires		😊😊😊	
Art de vivre – Santé	Mode	😊😊		😊😊😊
	Cosmétiques	😊😊		😊😊😊
	2 nd œuvre	😊😊😊		
	Santé	😊😊	😊😊	

Source : Tableau récapitulatif du type de partenariats à privilégier sur le marché ivoirien

*Plus vous avez de 😊, plus ce procédé est à privilégier.

LES IMPORTATEURS-DISTRIBUTEURS

En Côte d'Ivoire, vous avez la possibilité de passer par un distributeur. Il en existe dans tous les domaines d'activités : automobile, médical, grande distribution... L'avantage est que le distributeur **possède une clientèle établie et connaît déjà le marché ivoirien**. Il n'est généralement pas autorisé à dévoiler l'identité de ses clients et demeure libre de fixer sa propre politique commerciale.

Les distributeurs apprécient l'appui qui peut être apporté en formation sur les produits à vendre, en communication, en maintenances / assistance technique / services après-vente. N'hésitez pas à vous renseigner sur votre distributeur potentiel auprès de Business France, l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, la Coface, ou tout autre organisme d'accompagnement à l'export afin de vérifier l'existence et surtout la solvabilité de ce dernier.

Nous vous conseillons de privilégier les transactions financières de banque à banque. Pour la signature des contrats, vous pouvez aller sur la base de l'exclusivité, de la franchise... **Vous pouvez également impliquer votre distributeur potentiel dans vos procédures de production, dédouanement et autres démarches...** Contactez un avocat pour la signature si les clauses sont importantes.

Ayez une bonne relation avec votre distributeur. Rompez vos contrats avec tact afin d'éviter d'être black-listé car le milieu d'affaires à Abidjan est concentré et interconnecté.

Ces dernières années, les Ivoiriens ont privilégié et apprécié le partenariat gagnant-gagnant qui passe par la réponse à un besoin local bien identifié et une réelle contrepartie pour le contact local. Toutefois, il faut nuancer car tous les produits ne nécessitent pas nécessairement un partenariat.

Avantages	Inconvénients
Relativement facile et mise en place rapide	La maîtrise de la politique commerciale est réduite, voire nulle
Investissements financiers et humains limités	La connaissance du marché et les contacts clients ne sont pas partagés.

LES AGENTS, REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX

À SAVOIR

L'agent commercial partage sa connaissance du marché et assure la maîtrise du portefeuille client. Ce dernier doit connaître le marché et en avoir une bonne expérience. Il a une liberté d'organisation et travaille la plupart du temps par objectif (mensuel ou annuel). Néanmoins, la réussite du projet dépend uniquement de sa performance. Il n'offre pas certains services tels que le stockage, la facturation, le service après-vente, ce qui peut entraver les possibilités de développement.

L'agent commercial étant un commerçant, **vérifiez qu'il est inscrit au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).**

Pour recruter un agent commercial, renseignez-vous d'abord sur la qualité de son portefeuille clients, croisez si possible les informations à son sujet. Demandez-lui quel chiffre d'affaires/nombre de commandes va-t-il atteindre pour la première année ? De même, quel est le plan d'actions qu'il compte mettre en place pour de meilleures ventes (déplacement sur salon, missions de prospection) ? Cela vous permettra de vous orienter dans votre prise de décisions.

Dans la pratique, **il est recommandé de suivre votre agent sur le terrain** (au démarrage du contrat). Ainsi vous pourrez tester sa motivation et ses capacités commerciales, vous faire votre propre idée du marché et obtenir des retours clients en direct.

Vous pouvez vous-même développer le marché, mais compte tenu de la distance, il vous sera difficile de nouer et d'entretenir des relations étroites avec les clients et de connaître les changements du marché, en tenant compte des ressources financières et humaines que cela engagerait.

CADRE JURIDIQUE

L'article 216 de l'Acte uniforme OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général dispose que « *l'agent commercial est un mandataire professionnel chargé de façon permanente de négocier et, éventuellement, de conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestations de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres agents commerciaux, sans être lié envers eux par un contrat de travail* ». Ainsi l'agent commercial (le mandataire) travaille pour le compte d'un mandant.

L'Acte uniforme accorde la pluralité des mandats mais ce dernier doit respecter l'obligation de non-concurrence (sauf accord écrit de son premier mandant dans un secteur précis). Ce mandat exclut toute subordination entre le mandataire et le mandant. Il travaille indépendamment, ce qui règle le volet fiscal et la protection sociale.

RÉMUNÉRATION

L'agent commercial est rémunéré sur commissions, qui varient selon le nombre ou la valeur des affaires confiées (de 3 à 10 % la plupart du temps). Sa rémunération n'est donc pas fixe. Les modalités de calcul des commissions sont déterminées dans le contrat.

En cas d'exclusivité, l'agent commercial a droit automatiquement à une commission pour toute affaire faite dans la zone durant la durée du contrat.

CONTRAT

Vous pouvez opter pour un **contrat à durée déterminée ou un contrat à durée indéterminée**. Voici entre autres les obligations des parties à faire ressortir dans votre contrat avec le mandataire :

- Le mandant et le mandataire sont tenus l'un envers l'autre d'une obligation de loyauté et d'un devoir d'information ;
- Les obligations et devoirs réciproques sont indispensables à la bonne exécution du contrat, ce qui veut dire que le mandataire doit respecter les instructions de son mandant afin de préserver les intérêts de ce dernier ;
- Le mandant adresse régulièrement des instructions précises assorties d'informations pertinentes au mandataire durant son mandat.

Cependant en cas de rupture de contrat (peu importe le motif), l'agent commercial a droit à une indemnité compensatrice (sauf prérogatives). Le montant minimum légal de l'indemnité compensatrice est fixé par la loi qui en détermine les modalités de calcul.

LA VENTE DIRECTE

VENDRE AUX GRANDS COMPTES

Pour réussir les ventes aux grands comptes, **il faut une importante force commerciale**, qui se consacrera à cette mission. De même, le responsable commercial en charge de ce dossier doit être dynamique, réactif, persévérant et continuellement disponible.

VENDRE AUX DÉTAILLANTS SANS INTERMÉDIAIRE

Sans intermédiaire local, le service export de la maison mère doit pouvoir gérer tous les aspects administratifs, logistiques... **Le service doit venir régulièrement sur le marché pour présenter ses produits.** Dans ce cas, **participer aux salons professionnels** clés du secteur devient indispensable pour entretenir les relations avec les clients existants, et en recruter de nouveaux. Lors de ces salons, le service export est en contact direct avec les prospects et bénéficie donc d'une plus grande réactivité. Dans ce cas, il n'y a pas d'intermédiaire à rémunérer et vous maîtrisez complètement votre politique commerciale.

À ce niveau, le bureau Business France d'Abidjan vous propose deux accompagnements à l'export possibles :

- Offre 1 : vous participez à un salon, et vous avez déjà payé votre stand et tous les frais afférents pour être exposant. Le bureau Business France d'Abidjan vous organise une série de rendez-vous avec ciblage en amont. Ainsi, pendant le déroulement du salon, vous recevez sur votre stand des prospects avec qui vous pourrez discuter directement et vendre vos produits.
- Offre 2 : à l'occasion d'un salon dans le pays, si vous n'êtes pas exposant, Business France vous permet de visiter le salon et les différents stands. Le bureau organise pour vous des rencontres ciblées avec les exposants de ce salon et autres personnes influentes du secteur.

VENTE EN LIGNE OU E-COMMERCE

E-COMMERCE

Le secteur du numérique et des nouvelles technologies en Côte d'Ivoire est en forte croissance, allant de 7 à 9 % en moyenne par an, avec un niveau d'investissement soutenu. Avec 75 % du chiffre d'affaires du secteur, **l'essentiel de l'activité se concentre dans le domaine de la téléphonie mobile.**

Conséquence directe, nous assistons actuellement à la prolifération de plateformes de e-commerce en tout genre sur le web ivoirien.

Vous pouvez consulter la réglementation sur le site du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : <http://www.commerce.gouv.ci/e-commerce.php>

INNOVATION DANS LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Il convient de noter le **développement massif des services de paiement via la téléphonie mobile** (factures eau, électricité, Internet, etc.) ; ces services ont été développés spécifiquement pour les marchés africains.

ACTEURS DU E-COMMERCE EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, s'il est indéniable qu'avec l'accroissement du nombre d'utilisateurs Internet et l'avènement des réseaux sociaux, notamment Facebook, **les internautes ivoiriens sont quasiment tous devenus des « e-journalistes »**, force est de reconnaître qu'une majorité de ces derniers sont aujourd'hui des « **e-commerçants** ». Outre les acteurs traditionnels de ce secteur, que sont le géant Jumia (Africa Internet Group) ou encore les grands groupes (Afrimarket, Yaatoo, etc.), et bien entendu la vingtaine de sites d'e-commerce qui opèrent actuellement en Côte d'Ivoire sur des niches (électronique, mode, téléphonie, produits informatiques, électroménagers), un nouveau type d'acteurs a émergé : **les groupes sur les réseaux sociaux qui développent la vente en ligne dans une approche plus directe**. Il s'agit de Zoom Market, qui rassemble plus de 674 000 membres, les Reines du Shopping avec 510 000 membres ou encore Le Djassa Virtuel qui revendique environ 81 000 membres, et bien d'autres encore. Vous y trouverez de tout, de la paire de basket, au dernier iPhone, en surfant sur des offres de micro-ondes ou encore de téléviseurs.

La **concurrence est intense sur ce marché** avec la présence de nombreux acteurs. Les barrières à l'entrée étant faibles, cela a favorisé leur prolifération. Les anciens opérateurs en sont conscients et redoublent d'efforts dans les services offerts pour maintenir leur position. Les **nouveaux entrants essaient soit de se spécialiser sur une niche, soit d'apporter un avantage compétitif dans le service**, tel un prix minimum de livraison ou une rapidité de livraison.

Les articles les plus vendus sont les paires de chaussures, les vêtements, les téléphones, la cosmétique et les produits de beauté.

La raison principale des achats en ligne reste incontestablement le gain de temps. Les prix se situent dans la moyenne et le rapport qualité-prix est correct. Des délais de livraison acceptables (quarante-huit heures au plus) et la possibilité de retourner le produit expliquent aussi cet engouement.

QUELQUES SITES DE E-COMMERCE EN CÔTE D'IVOIRE

Jumia : quand on parle du commerce en ligne en Afrique, Jumia est l'un des pionniers, voire le leader (également en Côte d'Ivoire). Fondé en 2012 par l'incubateur de start-up allemand Rocket Internet, Jumia commercialise sur sa plateforme des milliers de produits, allant de l'électroménager aux articles de prêt-à-porter. Un véritable magasin en ligne. Il travaille avec des locaux, ce qui raccourcit le délai de livraison, et le paiement des produits commandés se fait soit par *mobile money*, soit sur le système du *cash on delivery*. Site : www.jumia.ci.

Yaatoo : le groupe Prosuma, Société ivoirienne de promotion de supermarchés, a lancé, en 2016, son site de e-commerce Yaatoo. C'est le premier service de drive en Côte d'Ivoire, de type *click and collect*. On y trouve un large éventail de produits alimentaires et d'entretien, comme des produits frais, de la boisson, de l'épicerie salée et sucrée à la fois, des produits d'hygiène et de beauté et des produits dédiés à l'univers de l'enfant mais également sur le petit et gros électroménager. Site : www.yaatoo.ci

Librairie de France : c'est une plateforme web de la Librairie de France basée en Côte d'Ivoire qui vous permet désormais de consulter une librairie en ligne pour y faire des achats. Le site vous propose aussi de la maroquinerie, de l'informatique, de la papeterie, et de la presse.

Site : www.librairiedefrance.net

ÉTABLIR LE BON CONTRAT COMMERCIAL

Les clauses du contrat commercial sont le **fruit d'une négociation libre entre les cocontractants**. Le droit accorde la liberté aux entreprises dans la manière d'appréhender et de définir leurs relations commerciales. Il est donc nécessaire de définir dans chaque contrat toutes les spécificités du rapport commercial unissant les parties. **Il est nécessaire de définir précisément les droits et obligations de chacun**. Les principaux points sont :

- L'objet du contrat (caractéristiques du bien à vendre) ;
- Le prix (détermination du prix réel et sérieux de l'article) ;
- Les conditions de vente (date, lieu et moyen de paiement, échéance, pénalités en cas de retard... doivent être clarifiés) ;
- La durée (durée du contrat du mandataire et son renouvellement) ;
- Les obligations (obligation entre vendeur et acheteur, clause de réserve, clause de transfert de garantie, clause attributive de compétence, clause pénale, clause résolutoire...).

Il faut préciser que le consentement doit être libre de tout vice (dol, erreur, violence), l'objet et la cause du contrat doivent être licites et non contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

À la découverte du dispositif de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI), filiale du Groupe BNP Paribas

ENTRETIEN

Abdelhafid HANED

Directeur de la clientèle
des entreprises
et institutionnels

BICICI
Groupe BNP Paribas

Présentez-vous à nos lecteurs et par la même occasion, dites-nous un mot sur la BICICI ?

Merci pour cette opportunité que vous donnez à la BICICI. Je suis Abdelhafid Haned, et depuis septembre 2017 j'occupe la fonction de directeur de la clientèle des entreprises et institutionnels. La Banque internationale pour le commerce et l'industrie de Côte d'Ivoire est présente sur le marché ivoirien depuis 1962, sous l'appellation BICICI, mais depuis bien avant les indépendances avec notamment l'installation du premier Comptoir BNP en 1943. C'est donc un des principaux acteurs bancaires en Côte d'Ivoire, de par son ancienneté, sa connaissance du marché et des Ivoiriens, mais aussi grâce à un business model intégré et robuste, une équipe experte au service des particuliers, des professionnels, des entreprises et des institutionnels. Acteur de référence en local, la BICICI

est membre d'un vaste et solide réseau international, de par sa filiation au Groupe BNP Paribas, une grande famille de plus de 180 000 collaborateurs répartis dans près de 80 pays à travers le monde.

Quelles sont les mesures d'accompagnement que votre établissement met en place pour les entreprises désireuses de s'installer en Côte d'Ivoire ?

La Côte d'Ivoire offre des opportunités d'affaires intéressantes grâce à une économie qui se porte bien. Nous en voulons pour preuve la croissance économique soutenue ces dernières années. Dans ces conditions, de nombreux investisseurs et entreprises désirent s'installer sur le marché et ont besoin d'un accompagnement. Dès lors, la BICICI se tient à leurs côtés et comme le dit notre slogan, en tant que banque d'un monde qui change, nous apportons à nos clients et partenaires, les outils, services et solutions devant leur permettre de tirer le maximum de profit de tout changement qui intervient dans leur évolution. Nous proposons aux investisseurs un accompagnement adapté à leur business et varié de par la diversité des solutions que nous proposons. Dans un premier temps nous avons les solutions de financement qui contribuent à l'installation et à la croissance de l'entreprise. En effet la BICICI mène une politique constante sur le crédit en accompagnant les entreprises dans le financement de leurs projets : financements des investissements (moyen, long terme, structurés), financement de l'activité (court terme, affacturage, émission de garanties), financement Trade ou encore location avec services. Par ailleurs la BICICI propose des mécanismes de gestion de flux à l'import et à l'export ; une expertise et une qualité de service reconnues d'ailleurs depuis treize années avec une certification ISO 9001 pour

les opérations de Trade. La BICICI est également un acteur majeur dans la gestion des opérations de change/couverture avec nos experts de la salle des marchés, à la disposition des clients pour les prémunir contre les risques de change.

En termes d'organisation, ce ne sont pas moins de 50 collaborateurs, experts, de la direction de la Clientèle Entreprises et Institutionnels, avec deux centres d'affaires dédiés aux entreprises, des desks spécialisés (Multinationales, Financements structurés, Soft Commodities...) qui sont prêts à accompagner toute entreprise qui désire s'installer en Côte d'Ivoire. C'est aussi un réseau mondial avec l'appui de spécialistes du Groupe BNP Paribas, que nous mettons à disposition.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer l'offre de Cash Management pour gérer les flux au quotidien (gestion de comptes à distance et des moyens de paiement, solutions cartes). Nous sommes conscients de l'importance pour les entreprises de gagner du temps et d'être autonomes dans la gestion de la relation avec la banque. C'est pourquoi nous nous sommes inscrits, depuis des années, résolument dans la digitalisation en proposant une application mobile, un site Internet et des applications agiles facilitant par exemple les paiements de masse. Enfin, nous pouvons nous appuyer sur notre filiale, la Société de Gestion et d'Intermédiation BICIBOURSE, lorsque que nos clients souhaitent solliciter le marché financier régional (emprunts obligataires, augmentations de capital, vente d'actions par appel public à l'épargne ou de façon privée, etc.).

C'est donc une prise en mains à 360 degrés, de l'activité du client, que nous proposons avec une démarche proactive, un échange permanent et une diversité des solutions modulables selon les spécificités de l'activité de l'entreprise-cliente.

Qu'est-ce qui fait la particularité de votre offre ?

La BICICI, acteur expérimenté du marché, garantit pour ses clients et partenaires une gamme de services robustes, des équipes expertes, qui mettent un point d'honneur à comprendre leur business, afin d'anticiper leurs besoins.

Le maître mot de notre action pourrait se résumer en « qualité de service » que nous nous efforçons d'inculquer à tous les niveaux d'intervention de la banque. C'est notre vrai challenge !

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Bien identifier le type de partenaire en fonction de l'activité, du secteur et des pratiques locales.
- > Bien identifier le modèle économique qui sera utilisé en Côte d'Ivoire.
- > Entretien régulièrement et de façon continue la relation avec le partenaire choisi.
- > Forte croissance des acteurs du e-commerce.

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

Différents bailleurs de fonds se positionnent en Côte d'Ivoire.

Organisme	Secteurs / Projets	Lien
Agence française de développement	Promotion de l'emploi des jeunes ; amélioration de l'offre et de la qualité des soins ; développement des infrastructures ; développement agricole ; amélioration de la gouvernance économique et financière, institutionnelle et citoyenne, et territoriale ; soutien au secteur privé, particulièrement du secteur de la microfinance	www.afd.fr/fr/page-region-pays/cote-divoire#actualites
Banque africaine de développement	Énergie ; transport ; eau et assainissement ; agriculture	www.afdb.org/fr/
Banque ouest-africaine de développement	Énergie et infrastructures	www.boad.org/
Fonds monétaire international	Soutien du secteur privé ; développement du capital humain et renforcement de la gestion des finances publiques	www.imf.org/fr/Countries/ResRep/CIV
Banque mondiale	Soutien du secteur privé (sur ressources IDA, plus les contributions de IFC et de MIGA) ; développement du capital humain et renforcement de la gestion des finances publiques	www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire
Union européenne	Promotion de la stabilité et de la croissance économique du pays ; amélioration des conditions de vie des populations ; lutte contre la pauvreté ; développement durable ; promotion des valeurs fondamentales, de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme	https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/82/about-european-external-action-service-eeas_en

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

L'Agence française de développement (AFD) est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'outre-mer. L'agence **intervient dans de nombreux secteurs tels que l'énergie, la santé, la biodiversité, l'eau, le numérique ou encore la formation**. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, elle finance, et suit aujourd'hui plus de 3 500 projets de développement. **50 % des sommes engagées par l'AFD à l'étranger le sont en Afrique**. Le continent est la priorité de l'aide publique française au développement.

En Côte d'Ivoire, l'agence qui regroupe plus de 30 collaborateurs avec sa filiale dédiée au secteur privé, Proparco, a compétence également sur le Libéria. Elle suit principalement le Contrat de désendettement et de développement (C2D) liant la France et la Côte d'Ivoire. Un premier a été établi sur la période 2012-2015 avant qu'un second n'intervienne

pour la période 2014-2020. Ainsi, l'AFD finance un montant global de 1,755 Md EUR pour différents projets s'intégrant dans le cadre général du Plan national de développement (PND) du gouvernement.

PROPARCO

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis quarante ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient.

Son action se concentre sur les secteurs-clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation... Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015.

Le bureau régional de Proparco pour l'Afrique de l'Ouest couvre la Côte d'Ivoire ainsi que le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Sierra Leone, et le Togo.

TÉMOIGNAGE

Oumar SYLLA, chargé de mission, chef du pôle finances-banques, vous situe sur quelques projets financés par l'AFD en Côte d'Ivoire



L'appui de l'AFD à la Côte d'Ivoire se chiffre aujourd'hui à 1 233 Mds FCFA (1 874 M EUR). Les fonds sont employés au financement de projets de développement :

- *Transport (routes et ponts) : 225 Mds FCFA (342 M EUR) ;*
- *Éducation-Formation-Emploi : 209 Mds FCFA (317,7 M EUR) ;*
- *Agriculture et gestion des ressources naturelles : 134 Mds FCFA (203,6 M EUR) ;*
- *Eau et assainissement : 134 Mds FCFA (203,6 M EUR) ;*
- *Santé : 107 Mds FCFA (162,6 M EUR) ;*
- *Énergie : 101 Mds FCFA (153,5 M EUR) (engagés depuis le lancement du programme en 2017) ;*
- *Gouvernance (Justice) : 56 Mds FCFA (85 M EUR).*

L'AFD soutient également le développement en Côte d'Ivoire au moyen d'appuis budgétaires et de dispositifs de suivi et de pilotage. Ils s'élèvent respectivement à 245 Mds FCFA (372,4 M EUR) et 22 Mds FCFA (33,4 M EUR).

Le montant cumulé des deux C2D est de 1 151 Mds FCFA (1,75 Mds EUR). Dans le détail, le premier C2D signé en décembre 2012 a une valeur de 413,25 Mds FCFA (630 M EUR) et le deuxième qui date de décembre 2014 atteint les 738 Mds FCFA (1 125 M EUR).

Les financements concernent sept secteurs prioritaires et deux transversaux qui rejoignent ceux dans lesquels l'AFD est déjà impliquée dans le pays, à l'exception de l'énergie.

Ainsi, à ce jour, 107 Mds FCFA (162,6 M EUR) ont été employés à améliorer la santé des populations les plus vulnérables en Côte d'Ivoire à travers un meilleur accès à des services, soins et produits de santé.

Pour promouvoir l'emploi des jeunes, ce sont 209 Mds FCFA (317,7 M EUR) que l'AFD a investi pour la construction de nouveaux établissements, l'amélioration de la qualité de l'offre de formation, le renforcement de l'employabilité des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat.

Les ponts et routes ivoiriens (voies internationales, axes structurants, pistes rurales) ont également bénéficié de financements de l'AFD, dans le cadre de leur réhabilitation, renforcement ou modernisation. Une aide qui se chiffre à 225 Mds FCFA (342 M EUR).

Dernier financement majeur, celui dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. D'une valeur de 134 Mds FCFA (203,6 M EUR), il a permis d'augmenter la production d'eau potable en Côte d'Ivoire, d'améliorer l'accès pour 1,4 million de foyers et individus à travers le pays et même de mettre en place un réseau de surveillance de la nappe phréatique. ”

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est une **institution multilatérale de financement du développement comprenant trois entités distinctes** : la **Banque africaine de développement**, l'institution mère du groupe dont le siège se situe à Abidjan ; et deux institutions affiliées, le **Fonds africain de développement** (FAD) et le **Fonds spécial du Nigéria** (FSN). Le groupe de la BAD est la première institution de financement du développement en Afrique. Il fait partie des cinq principales banques multilatérales de développement (BMD).

La stratégie de la Banque africaine de développement pour la période 2013 à 2022 traduit les aspirations de l'ensemble du continent africain. Le groupe de la BAD a pour **objectif général de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social**. À cet effet, il mobilise des ressources internes et externes pour promouvoir l'investissement et fournit une assistance technique aux pays membres régionaux (PMR) ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

La BAD fournit une assistance directe aux entreprises privées et aux institutions financières en utilisant divers instruments, dont les prêts à terme, les prises de participation au capital, les investissements sous forme de quasi-capital, les garanties, les garanties d'émission et les services de conseil. Elle accorde également des lignes de crédit aux institutions financières qui les rétrocèdent à des PME.

Pour les entreprises intéressées à rencontrer la BAD, **elle organise deux fois par an des semaines d'affaires multisectorielles**. Les séminaires d'opportunités d'affaires (SOA) sont des événements qui réunissent en un seul lieu des consultants, des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs des pays membres de la BAD désireux de fournir des biens et des services pour les projets de la BAD en Afrique.

Par ailleurs, le bureau Business France d'Abidjan avec le soutien de l'ambassade de France à Abidjan et la Direction générale du Trésor propose, depuis septembre 2018, les services d'un représentant local permanent auprès du groupe de la BAD vous assurant un lien avec l'institution financière :

- Analyse et suivi des orientations stratégiques de la Banque et de leur impact pour votre entreprise ;
- Identification des projets les plus porteurs ;
- Définition d'une stratégie de suivi des projets financés ;
- Mise en relation avec les consultants préparant les projets ;
- Organisation d'entretiens avec les chefs de projet de la Banque ;
- Identification de la concurrence et benchmark de votre entreprise ;
- Veille sur les appels d'offres (alerte sur le lancement, mise en place des bons de partenariats, identification des adjudicataires...) ;
- Présentation de votre savoir-faire à l'occasion d'un Brown Bag Seminar.

LA BANQUE OUEST-AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est l'**institution commune de financement du développement des États de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA)**. Les États membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BOAD participe activement au financement de l'activité économique en Côte d'Ivoire depuis 2012. Ses interventions sont concentrées sur l'énergie et les infrastructures.

LE FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL

À la demande des autorités ivoiriennes, un **nouveau programme triennal (2016-2019)** a été mis en place en décembre 2016. Soutenu à la fois par une **Facilité élargie de crédit (FEC)** et un **Mécanisme élargi de crédit (MEDC)**, ce programme est structuré autour des axes suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'État, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique. Il ouvre accès à 649 M USD de ressources sur trois ans (75 % de la quote-part du pays).

LA BANQUE MONDIALE

Le groupe de la Banque mondiale est l'une des principales sources de financement et de savoir pour les pays en développement. Il se compose de **cinq institutions engagées en faveur de la réduction de la pauvreté, d'un plus grand partage de la prospérité et de la promotion d'un développement durable**.

La Banque mondiale accorde une attention particulière à l'Afrique.

Les montants engagés par la Banque mondiale depuis 2012 s'élèvent à 779 M USD, dont 200 M USD en aide budgétaire, 250 M USD en aide projets, portant notamment sur la réhabilitation des routes urbaines (100 M USD), l'extension d'un champ gazier (60 M USD) opéré par la société Foxtrot (Bouygues) et la subvention à l'emploi des jeunes (50 M).

LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La Délégation de l'Union européenne a pour missions :

- Assurer la représentation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire ;
- Renforcer et suivre dans ce cadre les relations bilatérales dans les domaines des relations politiques, économiques, commerciales et de coopération ;
- Promouvoir et défendre les valeurs et intérêts de l'Union européenne ;
- Poursuivre les politiques de l'UE dans tous les domaines de sa compétence ;
- Assurer la gestion des programmes et projets déconcentrés dans le cadre de la réforme de la gestion de l'aide extérieure.

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI soutient des projets qui apportent une contribution notable à la croissance et à l'emploi en Europe et ailleurs dans le monde. Les axes prioritaires de la BEI : les infrastructures, le climat et environnement, les petites et moyennes entreprises, l'innovation et les compétences. Les domaines d'intervention : l'agriculture, le transport, l'éducation, l'économie numérique.

En tant que banque de l'Union européenne, la BEI a inscrit la promotion de la cohésion économique et sociale parmi les principes qui la guident dans toutes ses activités. Ses investissements appuient la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Réussir son implantation

CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE (CEPICI)

Pour créer une structure en Côte d'Ivoire, il est primordial de s'adresser au **Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)** : <http://www.cepici.gouv.ci/>. Il est en effet l'**organe facilitateur de création d'entreprise**, ceci pour améliorer l'environnement des affaires et encourager les investissements nationaux mais aussi étrangers.

Créé par le décret n°2012-867 du 6 septembre 2012, le CEPICI, **Guichet unique d'investissement direct en Côte d'Ivoire**, a pour rôle de coordonner et rationaliser l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements et de développement du secteur privé. Établissement public à caractère administratif, le CEPICI est placé sous la tutelle du président de la République. **Plusieurs domaines d'expertise** lui sont dévolus :

- La création d'entreprise ;
- La facilitation des formalités administratives ;
- L'accès aux avantages du code des investissements et au foncier industriel ;
- La mise en relation d'affaires ;
- L'organisation de manifestations économiques en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- L'animation de la plateforme de concertation secteur public-privé.

Aussi, depuis quelques années, le gouvernement ivoirien a lancé d'importantes réformes visant à améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire : simplification de démarches administratives, dématérialisation de processus administratifs, accès à l'information facilitée... L'une de ces réformes a vu la **mise en place d'un identifiant unique permettant l'immatriculation juridique, fiscale et sociale d'une nouvelle entreprise en Côte d'Ivoire**. Concrètement, toute entreprise nouvellement constituée, commerciale, personne physique ou personne morale, doit être immatriculée simultanément auprès du registre du commerce et du crédit mobilier, au fichier des contribuables de l'administration fiscale, au registre des employeurs de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et au registre des opérateurs du commerce extérieur par **un seul et unique numéro de 14 chiffres, partagé par toutes les administrations**. Le **CEPICI est en charge de la génération, du partage et de la gestion de l'identifiant unique**. Le CEPICI doit ainsi tenir un répertoire électronique des entreprises disposant de l'identifiant unique.

225 INVEST.CI, LE PORTAIL UNIQUE DES SERVICES À L'INVESTISSEUR

Le 18 octobre 2018, le CEPICI a officiellement lancé le Portail unique des services à l'investisseur, dénommé « 225 invest.ci ».

Il a été conçu pour centraliser et faciliter les formalités des entreprises, dans le cadre du programme de l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

Ce portail numérique regroupe, sur une même plateforme, tous les services administratifs indispensables pour entreprendre et investir en Côte d'Ivoire (www.225invest.ci).

À cet effet, il rassemble des services tels que :

- Les formalités d'entreprise, pour créer votre entreprise en Côte d'Ivoire et obtenir votre numéro d'identifiant unique (IDU), ainsi que pour modifier ou radier votre entreprise ;
- L'enregistrement des actes et décisions de justice, pour enregistrer vos actes (contrat de bail, de marchés publics, de prêts bancaires...) et décisions de justice sans avoir à vous déplacer ;
- Le raccordement à l'électricité, pour faciliter toutes les étapes nécessaires à votre raccordement au réseau électrique, depuis la simulation du coût de votre raccordement et la demande d'un devis, au branchement effectif, en passant par le règlement en ligne ;
- Les formalités foncières, pour accéder à toutes les informations relatives au foncier, et réaliser également toutes vos formalités de mutations immobilières dans les délais courts ;
- Les licences et permis d'affaires, pour accéder à toutes les informations relatives aux licences et permis d'affaires nécessaires à votre activité ;
- Les ventes aux enchères, pour renchérir et payer en ligne, les biens disponibles qui vous intéressent à partir des informations sur les entreprises en insolvabilité et au calendrier des ventes aux enchères ;
- D'autres services comme la déclaration et le paiement des impôts et la déclaration des cotisations sociales.

LES FORMES DE SOCIÉTÉS

• Régime juridique

La Côte d'Ivoire compte parmi les membres de l'**OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires)**. Il s'agit d'une organisation internationale créée en 1993 qui regroupe aujourd'hui 17 États, pour la plupart francophones.¹

Ils ont ainsi adopté « *une série de textes tendant à fixer les bases d'un droit économique modernisé et commun ayant pour objectif de favoriser, au plan économique, le développement et l'intégration régionale ainsi que la sécurité juridique* ». ²

Les États-membres partagent une **réglementation commune sur plusieurs branches du droit des affaires dont celui des sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique**.³ En Côte d'Ivoire, ils sont soumis aux **dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUDSCGIE)** dont la dernière révision date de 2014. Ledit texte est **divisé en trois grandes parties** : la première est relative aux dispositions générales communes à toutes les formes de sociétés commerciales (règles de constitution et de fonctionnement, formalités diverses et règles de publicité), la deuxième porte sur la réglementation des diverses formes de sociétés commerciales (SARL, SNC, SAS...), tandis que la troisième partie est consacrée aux incriminations relatives à la constitution, à la vie, à la dissolution et la liquidation des sociétés commerciales.

¹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo

² Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire

³ C'est aussi le cas pour le droit commercial général, le droit des sûretés, les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, la procédure collective d'apurement du passif, le droit d'arbitrage, l'organisation et l'harmonisation de la comptabilité des entreprises, les contrats de transport de marchandises par route. Des projets d'uniformisation législative concernant le droit du travail et le droit de la vente de marchandises sont en cours par ailleurs.

- **Conditions légales de constitution**

L'AUDSCGIE comporte des dispositions relatives à la capacité, au nombre minimum d'associés, au capital minimum et au mode de direction de l'entreprise à créer :

	Capacité des associés	Nombre minimum d'associés	Forme de l'acte de constitution	Capital social minimum	Mode de direction
L'entrepreneur	Majorité exigée : 21 ans révolus. Mineur émancipé (marié ou qui a fait l'objet d'une émancipation de la part de ses parents)	1 personne physique : l'entrepreneur individuel	Pas de forme particulière prévue : une simple déclaration suffit	Pas de capital minimum imposé	Décisions personnelles prises par l'entrepreneur
L'entreprise individuelle	Majorité exigée : 21 ans révolus. Mineur émancipé (marié ou qui a fait l'objet d'une émancipation de la part de ses parents)	1 personne physique : l'entrepreneur individuel avec possibilité de désigner une ou des personnes pouvant engager l'entreprise	Une simple déclaration suffit	Pas de capital minimum imposé	Décisions personnelles prises par l'entrepreneur
Société en nom collectif (SNC)	21 ans révolus (majorité requise)	2 associés* minimum <i>*deux époux ne peuvent pas être associés d'une SNC</i>	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Un / plusieurs gérant(s) associé(s) ou non, personne(s) physique(s) ou morale(s)
Société en commandite simple	Majorité exigée pour les associés commandités* <i>*Un mineur émancipé peut être associé commanditaire</i>	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Société gérée par tous les associés sauf stipulation contraire des statuts. Dans ce cas un ou plusieurs gérants sont désignés parmi les associés commandités
Société en participation	Majorité exigée	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Un gérant* <i>*Chaque associé contracte en son nom personnel et est seul engagé à l'égard des tiers</i>
Société à responsabilité limitée (SARL)	Majorité des associés* <i>*Un mineur émancipé peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 associés minimum	Contrat de société	1 000 000 FCFA (1 524 EUR)	Un ou plusieurs gérant(s) placé(s) sous le contrôle des associés
Société à responsabilité limitée unipersonnelle		1 associé unique	Acte unilatéral de constitution	1 000 000 FCFA (1 524 EUR)	Un ou plusieurs gérant(s) placé(s) sous le contrôle de l'associé unique

	Capacité des associés	Nombre d'associés	Forme de l'acte de constitution	Capital social minimum	Mode de direction
Société par actions simplifiées (SAS)	Majorité des associés* <i>*Un mineur peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé. La valeur nominale est librement fixée par les statuts	Un ou plusieurs présidents et/ou DG ou DGA
Société par actions simplifiées unipersonnelle		1 associé	Acte unilatéral de constitution	Pas de capital minimum imposé. La valeur nominale est librement fixée par les statuts	
Société Anonyme	Majorité des associés* <i>*Un mineur peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 actionnaires minimum	Contrat de société	10 000 000 F CFA (15 244 EUR) minimum. Il est divisé en action dont la valeur nominale est librement fixée par les statuts.	Un conseil d'administration ou un administrateur général
Société anonyme unipersonnelle (SA)		1 actionnaire unique	Contrat de société unilatéral	100 000 000 FCFA (152 439 025 EUR) quand la SA fait un appel public à l'épargne. (Art.824 al.1 ^{er})	Un administrateur général
Groupement d'intérêt économique (GIE)	Capacité n'étant pas à rechercher puisqu'il s'agit d'un groupe de sociétés préexistantes	2 personnes ou plusieurs personnes physiques ou morales exerçant déjà une activité commerciale ou une activité libérale	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé Le GIE peut être constitué sans capital	Une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) désignée(s) comme administrateur(s)
Société créée de fait	La société créée de fait ne répond à aucun formalisme particulier. Lorsque que l'existence de cette société est reconnue par le juge, les règles de la société en nom collectif sont applicables aux associés.				

Source : Tableau descriptif des conditions légales de constitution – cci (personnes morales)

• Choisir sa structure juridique

Il est conseillé d'adapter à votre projet de création d'entreprise un cadre juridique qui vous permettra de voir le jour en toute légalité. Quelle que soit l'activité qui sera exercée, industrielle, commerciale, artisanale, ou libérale, **le choix d'une forme juridique se fera entre :**

- Une entreprise individuelle : ici, vous avez une grande liberté d'action. En contrepartie, vous êtes responsable des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de vos biens y compris ceux que vous avez acquis avec votre conjoint (mariage civil avec l'option de la communauté de biens) ;
- Une société : ici, la société dispose de son propre patrimoine (en principe, les biens personnels des associés sont à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise, à l'exception de la société en nom collectif).

Les principes et dispositions de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique s'inspirant fortement de la culture juridique française, le choix de votre future structure en Côte d'Ivoire dépendra de critères semblables : nature de l'activité, volonté de s'associer, organisation patrimoniale, besoins financiers,

fonctionnement de l'entreprise, régime fiscal de l'entrepreneur et de l'entreprise, crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs).

Enfin, retenez que la Côte d'Ivoire permet aux investisseurs d'investir 100 % de capitaux étrangers. Il n'y a donc aucune obligation pour l'investisseur français de s'associer avec un partenaire local qui détiendrait une partie du capital social de la future entité comme cela est le cas en Algérie par exemple.

- **Formalités et coût de création**

Le **site eRegulations Côte d'Ivoire** (<https://cotedivoire.eregulations.org/>), service d'information en ligne proposé par le CEPICI (en collaboration avec l'organe des Nations unies CNUCED et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg) **récapitule précisément la procédure à suivre pour créer une société commerciale en Côte d'Ivoire**. Vous retrouverez ainsi l'interlocuteur ou l'institution à qui s'adresser, l'ensemble des pièces à fournir à chaque étape de la création. Le **coût total de la procédure est estimé à 289 200 FCFA soit 441 EUR**.

Étape 1 – Obtention d'un rendez-vous chez le notaire

Cette étape est obligatoire pour les sociétés d'un capital social de plus de 1 000 000 FCFA soit 1 524 EUR. Vous devez vous rendre à la Chambre des notaires située avenue Delafosse, immeuble Horizon pour prendre rendez-vous avec un notaire habilité.

Étape 2 – Obtention des actes notariés chez le notaire

L'objectif consiste à obtenir les documents suivants :

- Statuts notariés ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement ;
- État de souscription et de versement ;
- Bordereau des actes déposés ;
- Reçu de dépôt de capital.

Les pièces à fournir

Pour un associé personne physique	Pour un associé personne morale	Pour un représentant autorisé
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de renseignement technique pour constitution d'une société (original) - Pièce d'identité (original) <i>Carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire de tous les associés et de tous les dirigeants sociaux</i> - Apport du capital social <i>Bordereau de versement de la banque en cas de dépôt du capital social à la banque</i> - Présence physique de tous les associés et de tous les dirigeants sociaux ou de leurs représentant(s) autorisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de renseignements techniques pour constitution d'une société (original) - Procès-verbal autorisant la création de la filiale de l'organe compétent de la société (copie simple) - Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier (copie simple) <i>ou document équivalent justifiant de l'existence légale de la société dans son pays d'origine</i> - Statuts de la société mère (copie simple) - Apport du capital social <i>Bordereau de versement de la banque en cas de dépôt du capital social à la banque</i> - Pièce d'identité (original) <i>Carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du représentant autorisé par la société mère à représenter la société en cours de création</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Procuration légalisée (original) - Pièce d'identité (original) <i>Carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du représentant autorisé</i>

Le coût : 141 600 FCFA TTC soit 215,86 EUR pour les honoraires du notaire (pour toute société de plus de 1 000 000 FCFA de capital social soit 1 524 EUR).

Étape 3 – Dépôt du dossier de création au CEPICI

L'étape est généralement accomplie par un notaire.

Objectif : obtenir le récépissé de dépôt

Les pièces à fournir :

- Formulaire unique (personne morale) (original) - téléchargeable en ligne et utilisable ;
- Déclaration sur l'honneur (original) du ou des gérant(s) - téléchargeable en ligne et utilisable ;

- Statuts notariés (original + deux copies simples + une copie authentique) - la copie authentique correspond à une copie certifiée conforme ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement (original + deux copies simples + une copie authentique) - la copie authentique correspond à une expédition ;
- État de souscription et de versement (original + deux copies simples + une copie authentique) - la copie authentique correspond à une expédition ;
- Bordereau des actes déposés (original + copie simple) ;
- Liste des dirigeants sociaux (une copie authentique) ;
- Contrat de bail (deux originaux) ou attestation de domiciliation (deux originaux) ou titre de propriété (deux copies simples) - certificat de propriété, arrêté de concession provisoire, attestation villageoise ou lettre d'attribution ;
- Plan de localisation du local du commerce (original) - dessin à main levée. La croix indique le siège social ;
- Pièce d'identité (original) - carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du ou des dirigeant(s) sociaux.

Si l'employeur déclare un travailleur

- Formulaire d'identification des salariés - CNPS (original) - téléchargeable en ligne et utilisable ;
- Pièce d'identité (copie simple) - carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du travailleur ;
- Extrait d'acte de naissance (original) du travailleur dans le cas où il aurait fourni une pièce d'identité ne comportant pas la filiation.

Si les statuts ne font pas mention des dirigeants sociaux

- Procès-verbal de nomination des dirigeants sociaux (quatre copies authentiques).

*** Bon à savoir**

- Les dépôts de dossiers sont effectués à partir 7h30 du matin et prennent fin à 14 heures.
- Selon l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, l'utilisateur a la possibilité de délivrer une déclaration sur l'honneur qui devra être complétée par le casier judiciaire dans un délai de 75 jours.
- Le contrat de bail peut être rédigé librement entre le preneur et le bailleur.
- Si l'opérateur exerce une activité d'importation et d'exportation ou s'il importe du matériel pour son activité, il a nécessairement besoin du code importateur. Ce code est valable pour un an et renouvelable avant le 31 mars de l'année suivante. L'utilisateur ayant besoin du code importateur devra le signifier sur le formulaire unique qu'il aura renseigné. Il ne devra fournir aucun document supplémentaire.

Étape 4 – Paiement des frais de constitution au CEPICI

L'étape est généralement accomplie par un notaire.

Objectif : obtenir le récépissé de dépôt avec mention « payé »

Les pièces à fournir :

- L'original du récépissé de dépôt.

Le coût : 188 600 FCFA environ, soit 287,52 €, regroupant les :

- Frais d'immatriculation au registre de commerce ;
- Frais de publication de l'avis de création dans le quotidien *Fraternité Matin* ;

- Frais d'enregistrement des statuts et de déclaration notariée de souscription et de versement ;
- Frais de déclaration fiscale d'existence ;
- Frais d'enregistrement du contrat de bail ;
- Frais d'enregistrement de l'attestation de domiciliation ;
- Frais d'enregistrement du titre de propriété ;
- Frais d'enregistrement du procès-verbal de nomination des dirigeants sociaux ;
- Frais d'enregistrement des statuts ;
- Frais de timbre ;
- Frais pour les entreprises qui souhaitent importer ou exporter.

* Bon à savoir

Les coûts relatifs au code import/export sont fixés par le ministère en charge du commerce. La liste des pièces pour se voir délivrer des Codes Importateurs/Exportateurs sont rappelés en suivant ce lien : <http://www.commerce.gouv.ci/commerce.php?id=16>. Pour contacter le Bureau Code Import/Export : +225 20 24 23 99.

Étape 5 – Retrait des documents attestant de la création de la société au CEPICI

L'étape est généralement accomplie par un notaire.

L'objectif consiste à obtenir les documents suivants :

- Fiche d'identification de l'investisseur ;
- Certificat d'immatriculation au RCCM ;
- Déclaration fiscale d'existence (société) ;
- Fiche de notification d'immatriculation employeur ;
- Certificat d'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- Déclaration fiscale d'existence (société) ;
- Journal *Fraternité Matin* contenant l'annonce légale ;
- Reçu de versement ;
- Accusé d'enregistrement ;
- Certificat de dépôt ;
- Statuts enregistrés ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement enregistrée ;
- État de souscription et de versement enregistré ;
- Bordereau des actes déposés enregistré ;
- Contrat de bail enregistré ;
- Code import/export ;
- Fiche de renseignement sur les usagers du commerce extérieur.

Les pièces à fournir :

- Récépissé de dépôt avec mention « payé » (original).

* Bon à savoir

Les retraits des documents attestant la création de l'entreprise s'effectuent à partir de 15 heures et prennent fin à 16h30.

Étape 6 – Retrait des documents de création de la société et du capital social chez le notaire

L'objectif consiste à obtenir les documents suivants :

- Fiche d'identification de l'investisseur ;
- Certificat d'immatriculation au RCCM ;
- Déclaration fiscale d'existence (société) ;
- Fiche de notification d'immatriculation employeur ;
- Statuts – expédition du notaire ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement – expédition du notaire ;
- État de souscription et de versement - expéditeur du notaire ;
- Journal *Fraternité Matin* contenant l'annonce légale ;
- Contrat de bail enregistré ;
- Code import/export ;
- Reçu de versement ;
- Capital social.

Les pièces à fournir :

- Pièce d'identité (original) - carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du dirigeant social mandaté ou du représentant autorisé ;
- Présence physique du dirigeant social mandaté ou du représentant autorisé.

Pour un représentant autorisé :

- Procuration légalisée (original).

Étape 7 – Ouverture d'un compte bancaire

L'objectif de cette étape sera d'obtenir un contrat bancaire, un relevé d'identité bancaire (RIB) et un reçu de versement du capital.

OUVRIR UN BUREAU DE REPRÉSENTATION / CRÉER UNE SUCCURSALE

- **Caractéristiques du bureau de représentation et de la succursale**

	Bureau de représentation	Succursale
Sources	Articles 1220-1 à 120-2 de l'AUDSCGIE	Articles 116 à 120 de l'AUDSCGIE
Définition	« Un établissement appartenant à une société et chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché de l'État partie dans lequel il se situe ».	« Un établissement commercial ou industriel ou de prestations de services, appartenant à une société ou à une personne physique et doté d'une certaine autonomie de gestion ».
Personnalité juridique et rôle	Non sans aucune autonomie de gestion.	Non mais avec une certaine autonomie de gestion.

	<p>Activité préparatoire et non commerciale. N'a qu'un rôle de relais pour la société mère. L'ensemble des documents administratifs, contrats, factures... sont édités et signés par la société mère. Il s'agit d'un bon choix pour commencer à connaître le marché ivoirien et se constituer un réseau de contacts sur place.</p>	<p>Activité de représentation, de prospection, de prise de commande, de suivi des ventes et de recueil d'informations du marché ivoirien. La succursale réalise ces activités au nom et pour le compte de la société mère. Elle a donc plus de largesses que le bureau de représentation.</p>
Droit applicable	Législation ivoirienne	Législation ivoirienne
Durée et conditions d'existence	<p>Ne doit pas faire les mêmes activités que la société mère. À défaut, la société mère devra requérir, dans les 30 jours suivant le changement d'activités exercées, une rectification au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) en vue de la transformation du bureau ou succursale. Si la demande n'est pas requise auprès du greffe, le greffier ou tout intéressé pourra requérir la radiation du bureau de représentation auprès de la juridiction compétente. La radiation n'intervient qu'après la décision de la juridiction compétente.</p>	<p>Doit être transformée en société de droit ivoirien préexistante ou à créer au plus tard dans les deux ans après sa création, sauf dérogation du ministère du commerce. En cas de non-respect de cette obligation, elle peut être radiée du registre du commerce et du crédit mobilier.</p>

- **Formalités et coût de création**

La procédure à suivre pour créer une succursale est également décrite sur le site eRegulations Côte d'Ivoire : <https://cotedivoire.eregulations.org/procedure/97/103?l=fr>. Le **coût total de la procédure est estimé à 126 600 FCFA soit 193 EUR.**

Étape 1 – Dépôt du dossier de création au CEPICI

L'objectif consiste à obtenir le récépissé de dépôt.

Les pièces à fournir :

- Formulaire unique (personne morale) (original) – téléchargeable en ligne et utilisable ;
- Déclaration sur l'honneur (original) du ou des gérant(s) – téléchargeable en ligne et utilisable ;
- Procès-verbal d'assemblée générale constitutive (quatre originaux) ;
- Contrat de bail (deux originaux) ou attestation de domiciliation (deux copies simples) ou titre de propriété (deux copies simples) - certificat de propriété, arrêté de concession provisoire, attestation villageoise ou lettre d'attribution ;
- Liste des dirigeants sociaux (une copie authentique) ;
- Statuts de la société mère (original) ;

- Plan de localisation du lieu du commerce (original) du lieu de l'activité, esquissé à main levée ;
- Pièce d'identité (copie simple) – carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du ou des dirigeant(s).

Si l'entreprise déclare un travailleur :

- Formulaire d'identification des salariés – CNPS (original) – téléchargeable en ligne et utilisable ;
- Pièce d'identité (copie simple) – carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du travailleur ;
- Extrait d'acte de naissance (original) du travailleur dans le cas où il aurait fourni une pièce d'identité ne comportant pas la filiation.

Étape 2 – Paiement des frais de constitution

Objectif : obtenir le récépissé de dépôt avec la mention « payé »

Les pièces à fournir :

- Récépissé de dépôt (original).

Étape 3 – Retrait des documents attestant de la création de succursale

L'objectif consiste à obtenir les documents suivants :

- Fiche d'identification de l'investisseur ;
- Certificat d'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- Déclaration fiscale d'existence ;
- Fiche de notification d'immatriculation employeur ;
- Code import/export ;
- Journal *Fraternité Matin* contenant l'annonce légale ;
- Certificat de dépôt ;
- Contrat de bail enregistré ;
- Procès-verbal enregistré ;
- Reçu de versement ;
- Accusé d'enregistrement au registre de commerce ;
- Fiche de renseignements sur les usagers du commerce extérieur.

Les pièces à fournir :

- Récépissé de dépôt avec la mention « payé » (original) ;
- Pièce d'identité (original) – carte nationale d'identité, attestation d'identité, passeport ou carte consulaire du dirigeant mandaté ou du représentant autorisé ;
- Présence physique du dirigeant mandaté ou du représentant autorisé.

Pour le représentant autorisé :

- Procuration légalisée (original)

- **Fiscalité**

Fiscalité des bureaux de représentation

Une note du ministère de l'Économie et des Finances datant 5 janvier 2011⁴ a donné des indications sur le régime fiscal applicable aux bureaux de représentation situés en Côte d'Ivoire. Cette note distingue ainsi deux bureaux de liaison :

	Les bureaux de représentation exerçant des activités à caractère préparatoire ou auxiliaire	Les autres types de bureaux de représentation
Que regroupent-ils ?	Il s'agit notamment des bureaux de prospection ou d'études installés en vue de l'implantation d'un établissement industriel ou commercial en Côte d'Ivoire.	Il s'agit notamment des bureaux de représentation ayant pour objet les achats pour le compte de l'entreprise, la transmission de commandes de clients ou de l'entreprise, la livraison de marchandises aux clients de l'entreprise, la réception ou l'entreposage de stocks de marchandises...
À quels impôts sont-ils assujettis ?	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt minimum forfaitaire (IMF) annuel de 2 000 000 FCFA soit 3 048,98 EUR – pas d'impôt sur les bénéfices ; - Assujettis aux autres impôts et taxes, sauf la contribution des patentes, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ; - Taxe spéciale d'équipement fixé à 0,1 % du montant total des charges effectives de fonctionnement du bureau de représentation. 	<p>Passibles de tous les impôts et taxes bien qu'il existe des modalités particulières de détermination des impôts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les bénéficiers industriels et commerciaux : taxation à hauteur de 25 % des 7 % des charges effectives de fonctionnement du bureau de représentation ou des sommes mises à sa disposition pour l'exercice de ses activités en Côte d'Ivoire avec un minimum à cotiser de 2 000 000 FCFA soit 3048,98 EUR ; - Contribution des patentes à hauteur de 0,5 % du montant total des charges effectives de fonctionnement + 18,5 % de la valeur locative des locaux professionnels⁵ ; - Taxe spéciale d'équipement fixé à 0,1 % du montant total des charges effectives de fonctionnement du bureau de représentation ; <p>Assujettis aux autres impôts et taxes sauf l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et TVA.</p>

⁴ http://www.dgi.gouv.ci/site/ressources/pdf/doctrine_fiscale/reg_spe/note_0071_05012011.pdf

⁵ Le mode d'évaluation de la valeur locative diffère selon le type de bien immobilier (bâtiments, usines, bureaux...) : <http://www.dgi.gouv.ci/>

Fiscalité des succursales

La **succursale**, étant considérée comme un **établissement stable**, est **soumise aux impôts de droit commun dont notamment celui sur les bénéfices industriels et commerciaux**.

LES AUTRES FORMES D'IMPLANTATION

- **Franchise**

La franchise est un contrat de vente et de distribution de biens ou services par lequel une entreprise dite « le franchiseur » concède à une ou plusieurs entreprises indépendantes, « les franchisés », le droit d'utiliser tout ou partie des titres de propriétés intellectuelles lui appartenant (nom commercial, marque, brevet, droit d'auteur, savoir-faire, assistance technique...), en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte (pourcentage sur le chiffre d'affaires ou sur les bénéfices).

L'on note l'**absence de règles spécifiques à la franchise dans la plupart des États francophones d'Afrique subsaharienne**, les règles de droit commun (OHADA, UEMOA, CEMAC, OAPI, etc.) s'appliquant. En effet, les textes de l'OHADA ne prévoient pas de cadre juridique particulier pour la franchise. En outre, elle bénéficie d'un cadre légal dans la mesure où elle est **régie au même titre que les succursales**.

En Côte d'Ivoire, il existe plusieurs enseignes présentes dans différents domaines. Citons entre autres le prêt à porter avec les marques Kiabi, Guess, Aldo ; la restauration avec les enseignes Paul, Burger King, Hippopotamus ; la grande distribution avec Carrefour, Casino, Super U ; et enfin les produits culturels et électroniques avec la Fnac.

- **Création d'une joint-venture**

La joint-venture (JV) est **très courante en Côte d'Ivoire**. En effet, elle désigne un contrat par lequel les opérateurs économiques s'associent en vue de conduire un projet dont les gains seront partagés mutuellement. Selon l'OHADA, une joint-venture **ne dispose pas de statut juridique propre**. Elle **peut prendre la forme d'un GIE** (groupement d'intérêt économique), structure légale à but non lucratif, jouissant d'une personnalité juridique et sans exigence de capital à travers laquelle les opérateurs économiques mettent en commun des moyens pour mener une activité commune (généralement dans le prolongement de leurs activités initiales) en vue de créer des synergies, des économies au profit de chaque acteur. Elle **peut également prendre la forme d'une société légalement constituée ou d'une société informelle** (société de fait, société en participation).

Elle peut être une solution durable et efficace pour pénétrer le marché ivoirien. Les structures locales apportent l'expertise, le réseau et les connaissances du marché et de l'écosystème, tandis que les entreprises étrangères apportent le financement et la technicité, au profit d'une économie grandissante et de la réduction du chômage.

En Côte d'Ivoire, on retrouve de nombreuses joint-ventures dans le domaine pétrolier et minier. Dernier rapprochement emblématique en date, celui du distributeur CFAO et de Heineken (Brassivoire, société anonyme née de la joint-venture entre les deux groupes) qui représente un investissement total de 152 M EUR. La brasserie a sorti ses premières bouteilles début 2017.

- **Acquisition d'une structure locale existante**

Vous avez la possibilité de racheter tout ou partie d'une activité existante. En effet, cette opportunité s'avère indispensable quand le secteur d'activité impose l'acquisition d'une licence d'exploitation.

Conseils :

Lorsque vous rachetez une activité, pensez à visiter le site de l'activité, à faire réaliser les états des lieux par un cabinet d'audit. **Procédez vous-même à une petite enquête de réputation sur l'entreprise et sur ses dirigeants** (informations auprès des organisations étatiques, chambres de commerce, expatriés dans le domaine ou autres...) ainsi qu'à la collecte des comptes annuels auprès du tribunal du commerce. Demandez également que le vendeur produise une attestation de régularité fiscale et sociale. Afin de parer à l'apparition subséquente de dettes, faites inscrire des clauses résolutoires dans votre contrat d'achat. Si la décision d'acquisition est fortement influencée par la possession d'un droit ou d'un bien particulier, prenez la peine de vérifier auprès des autorités compétentes que ce droit ou ce bien est régulier et que le vendeur en est bel et bien le propriétaire. Pour l'acquisition de terrains en zone rurale et dans la ville d'Abidjan, il existe des risques importants sur la régularité des titres de propriété.

Pour terminer, **concluez toujours ce genre d'affaire devant un notaire et évitez scrupuleusement les actes sous seing privé.**

De plus, **le CEPICI facilite l'obtention des terrains à usage industriel.** En effet, l'État ivoirien met à disposition des industriels des terrains pour la réalisation de projets industriels. Ces terrains sont concédés sous forme de bail emphytéotique. Une redevance annuelle au mètre carré est exigible.

Le coût des redevances relatives y est fixé par le décret n°2013-463 du 19 juin 2013 fixant les montants et les modalités de paiement de la redevance d'occupation des terrains industriels.

POINT IMMOBILIER

Certaines informations concernant les questions liées à l'immobilier nous ont été fournies par l'agence immobilière Signature Immobilier.

En Côte d'Ivoire, le secteur de la construction immobilière est en pleine effervescence. Le pays souffre d'un **déficit chronique de 400 000 à 600 000 logements.** Il y a encore des surfaces à bâtir car certaines ne sont pas encore exploitées. La croissance immobilière profite davantage à Abidjan, la capitale économique plutôt qu'aux autres grandes villes du pays en raison de son attractivité et de l'urbanisation croissante.

Le secteur de l'immobilier est animé par la forte croissance économique du pays depuis 2012. Cela s'est traduit par une hausse des prix, en particulier à Abidjan.

Il existe un livre foncier électronique destiné à l'immatriculation des immeubles, et la publicité des droits sur ces immeubles. Suite à une **nouvelle baisse, les droits d'enregistrement sur les cessions d'immeubles sont désormais fixés à 6 %.**

Tableau synthétique

Villes ou communes/villes à privilégier				
Industries & Cleantech	Énergies – Industries	Abidjan (PK24 – zone 4 – zone industrielle)	Villes à barrages	Sur le reste du territoire
	Bâtiment	Partout sur le territoire ivoirien		
	2 nd œuvre	Partout sur le territoire ivoirien		
Art de vivre – Santé	Mode – Cosmétiques	Abidjan	Les grandes villes de l'intérieur du pays (ex. : Bouaké, Yamoussoukro...)	
Agrotech		Bonoua	PK24	Zones de consommation
Tech & Services		Abidjan	Grand-Bassam (VITIB)	

Le Village des technologies de l'information et de la biotechnologie (VITIB) est la société chargée de la gestion, de l'exploitation et de la promotion de la **zone franche de la biotechnologie, des technologies de l'information et de la communication**. L'entreprise, créée par des partenaires ivoiriens et internationaux, a pour mission l'aménagement des sites, la construction d'infrastructures immobilières, techniques et technologiques, l'exploitation et la promotion de la zone franche. Initié en 2006, le VITIB concentre également un centre d'incubation d'entreprises et de projets. L'ambition de VITIB est de faire de cette zone franche de Grand-Bassam la vitrine technologique de l'Afrique de l'Ouest.

Il existe également le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques (loi n° 2005-556 du 2 décembre 2005).

Les entreprises qui exportent des biens ou services à partir d'un établissement stable ou d'une base fixe situé sur le territoire fiscal ivoirien qui s'entend, du territoire terrestre, des eaux territoriales, du plateau continental et de la zone économique exclusive s'étendant jusqu'à 200 milles marins, sont imposables à l'ensemble des impôts et taxes en vigueur en Côte d'Ivoire, sauf disposition contraire prévue par le régime fiscal applicable aux zones franches.

- **Espaces à louer**

Les **prix des bureaux dans le quartier des affaires**, au Plateau, sont **assez élevés**. Le loyer se calcule en fonction du prix du mètre carré qui varie d'une agence à une autre. Exemple : 9 000 FCFA (14 EUR) /m² chez une agence immobilière locale sérieuse. Pour un bureau de 300 m², compter 2 700 000 FCFA (4 116 EUR). À cela, il faut ajouter les charges de l'immeuble (nettoyage, gardiennage...) qui représentent 10 % du loyer, soit 270 000 FCFA/mois (412 EUR) dans notre exemple. L'agence vous oblige à payer cinq mois d'avance couvrant les points suivants : frais de dossier, crédit-bail, mois de caution, mois d'avance, honoraires de l'agence... Toutefois, **une décision gouvernementale vient d'être prise pour la réduction des frais de caution pour**

location. Elle dispose qu'il faut désormais payer un mois de loyer et un mois d'avance. Une décision qui met du temps à être appliquée par les propriétaires.

Par ailleurs, **il existe des compagnies qui vous proposent des bureaux équipés** (meublé, privé/partagé) ; **des espaces de coworking** ; des bureaux virtuels (adresse locale, gestion des appels et du courrier) ; des salles de réunion (toutes tailles, toutes configurations) ; ainsi que des salons d'affaires (avec connexion Wifi gratuite, thé et café offerts). Vous pouvez bénéficier de **bureaux flexibles, disponibles à la journée, au mois ou à l'année**, d'infrastructures télécoms de pointe, d'assistance administrative à la demande et sans engagement de long terme. C'est le cas notamment de **Regus Côte d'Ivoire**.

À Abidjan, Regus dispose de trois plateaux de bureaux :

- Un centre entrée de gamme situé à Marcory qui bénéficie de sa proximité avec le port d'Abidjan ;
- Un centre situé au Plateau, quartier des affaires d'Abidjan. Il s'agit du plus ancien et aussi du plus conventionnel ;
- Un second centre au Plateau avec un univers plus high-tech, esprit start-up, positionné haut de gamme.

Les offres sont très flexibles et dépendent des besoins du client : contrat de un mois à deux ans, possibilité de cloisonner les espaces en fonction des attentes du client, salle de réunion en sus, bureaux de un à sept postes...

À côté de leurs services classiques, Regus organise chaque mois un cocktail networking réunissant les co-workers, fournisseurs et clients. Dernièrement, Regus Côte d'Ivoire a accueilli plusieurs volontaires internationaux en entreprise (V.I.E.).

Les prix dépendent de plusieurs paramètres : du nombre de personnes à héberger, de la grandeur du bureau loué et du temps souhaité. Ils oscillent entre 150 000 FCFA HT/mois à 2 300 000 FCFA HT/mois/bureau soit entre 229 EUR et 3 506 EUR. Pour avoir un ordre d'idée de grandeur, **il faut compter : 200 000 à 250 000 FCFA HT/mois/pers.**, soit entre 305 EUR et 381 EUR.

En outre, après le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie, Maurice, l'Afrique du Sud, le Nigeria, et le Ghana, **la société Haussmann lancera en 2019 ses activités de location d'espace de coworking à Abidjan.** Situé en zone 4, l'espace Africaworks coworking sera doté de 100 postes de travail sur 700 m².

Tarifs :

- Dix demi-journées, 60 000 FCFA/mois (91 EUR) ;
- Poste en open space 150 000 FCFA/mois (229 EUR) ;
- Poste en bureau fermé, 270 000 FCFA/mois (412 EUR).

À cela, il faut ajouter le **Baby Lab** et le **Jokkolabs**. Ce sont des espaces de coworking et d'action *think tank* qui recherchent des approches innovantes liées aux nouvelles technologies. De plus, ils visent à favoriser le partage et la transmission des savoirs. Ces espaces ouverts à tous se développent en Côte d'Ivoire.

- **Les agents d'affaires**

Il existe de nombreuses agences immobilières, personnes physiques ou morales, dont l'activité a été réglementée par la loi ivoirienne. D'une manière habituelle et moyennant rétribution, les agents d'affaires gèrent :

- Les transactions liées l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en vide ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'achat, la vente, la location gérance de fonds de commerce ;
- La souscription, l'achat, la vente, d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant droit à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété ;
- L'achat, la vente de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend immeuble ou fonds de commerce ;
- La gestion immobilière.

Les agences immobilières ont pullulé ces dernières années, tous avec plus ou moins de sérieux. Le Bureau Business France est en lien avec plusieurs d'entre elles. À titre d'exemple, voici les prix pratiqués par l'agence immobilière Signature Immobilier :

- Location avec bail de un an et plus : un mois d'honoraires + 10 % de frais de dossier HT ;
- Locations saisonnières : 25 % TTC du loyer (dégressif selon la durée et le montant de la location) ;
- Achat : 5 % à 10 % TTC ajoutés au prix net vendeur, selon la valeur du bien.

- **Les logements locatifs**

Valeurs indicatives moyennes de loyers mensuels pour des logements moyen à haut standing, sécurisés, de construction récente ou rénové, avec finitions soignées, salle d'eau pour chaque chambre (valeurs exprimées en millions de FCFA mensuel)* :

Communes d'Abidjan ou villes limitrophes						
		Marcory, Zone 3, Zone 4, Biétry	Vieux Cocody, Riviera Golf	Deux Plateaux, Riviera 2 et 3	Faya, Abatta Bingerville	Grand- Bassam
Temps de trajet vers	le centre- ville Plateau	15 minutes	15 minutes	20 minutes	30 minutes	45 minutes
	l'aéroport	10 minutes	20 minutes	30 minutes	45 minutes	30 minutes
Appartement	3 pièces	1,0 M FCFA soit 1 524 EUR	1,0 M FCFA soit 1 524 EUR	0,6 M FCFA soit 915 EUR	0,25 M FCFA soit 381 EUR	0,25 M FCFA soit 381 EUR
	4 pièces	1,2 M FCFA soit 1 829 EUR	1,5 M FCFA soit 2 287 EUR	0,9 M FCFA soit 1 372 EUR	0,4 M FCFA soit 610 EUR	0,4 M FCFA soit 609 EUR
	5 pièces et plus	1,5 à 2,5 M FCFA soit 2 287 à 3 811 EUR	1,5 à 2,5 M FCFA soit 2 287 à 3 811 EUR	1 à 2 M FCFA soit 1 524 à 3 049 EUR	N/A	N/A

	3 pièces	N/A	N/A	N/A	0,3 M FCFA soit 457 EUR	0,3 M FCFA soit 457 EUR
Villa	4 pièces	1,5 M FCFA soit 2 287 EUR	1,5 M FCFA soit 2 287 EUR	1,2 M FCFA soit 1 829 EUR	0,5 M FCFA soit 762 EUR	0,5 M FCFA soit 762 EUR
	5 pièces & +	2 à 4 M FCFA soit 3 049 à 6 098 EUR	2 à 4 M FCFA soit 3 049 à 6 098 EUR	1,5 à 3 M FCFA soit 2 287 EUR à 4 573 EUR	0,7 à 1,3 M FCFA soit 1 067 à 1 982 EUR	0,7 à 1,3 M FCFA soit 1 067 à 1 981 EUR
Supplément pour piscine		0,5 M FCFA soit 762 EUR	0,5 M FCFA soit 762 EUR	0,5 M FCFA soit 762 EUR	0,25 M FCFA soit 381 EUR	0,25 M FCFA soit 381 EUR
Supplément pour un logement meublé	Ajouter de 50 % à 100 % par rapport au loyer « vide » pour un logement meublé et équipé, avec services et charges incluses (eau, électricité, TV/Canalsat, Internet, ménage, etc.)					

* Les chiffres sont indicatifs, ils proviennent des prix moyens des offres actuelles (ou récentes) dans le portefeuille de locations du réseau d'agences Signature Immobilier, pour les offres répondant à des critères élevés de standing et de sécurité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est le Guichet unique de l'investissement en Côte d'Ivoire.
- > Bien choisir sa structure juridique (caractéristiques, fiscalité, formalités et coûts de création, modalités de création).
- > La Côte d'Ivoire est membre de l'OHADA.
- > Bien choisir la localisation physique de ses bureaux en fonction de son activité.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire connaître

LES PRINCIPAUX MÉDIAS ET SUPPORTS MÉDIAS

En Côte d'Ivoire, on distingue quatre principaux médias de communication : la télévision, la radio, la presse écrite et l'Internet.

Le **classement mondial de la liberté de la presse 2018 de Reporters sans frontières (RSF)** a établi la situation relative de 180 pays au regard des performances en matière de pluralisme, d'indépendance des médias, de respect de la sécurité et de la liberté des journalistes. La France figure à la 33^{ème} place (+ 6), tandis que **la Côte d'Ivoire (-1) occupe la 82^{ème} place**. Censées se réaliser en 2015, la libéralisation de l'audiovisuel et la migration vers la TNT sont attendues au premier semestre 2019. Un site pilote a cependant été ouvert fin juin 2015, sur Abidjan.

Il faut rappeler que les spots télévisés, radios et affichage grand public doivent être validés par le service de la communication publicitaire, qui est l'organe de réglementation des professions publicitaires en Côte d'Ivoire. Il travaille de concert avec les agences conseils agréées.

L'audience de la presse écrite se limite aux zones urbaines et à destination d'un public sélectionné, c'est pourquoi elle doit être accompagnée de la télévision et de la radio qui permettront de mieux expliquer et de relayer une information oralement au-delà des campagnes écrites. Ce type d'action est conseillé aux marques voulant toucher une large cible.

En Côte d'Ivoire, l'annonceur est soumis à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) de 18 % et à la **TSP (taxe sur la publicité) de 3 % sur la base du chiffre d'affaires total taxable (art. 421 du code général des impôts ivoirien)**.

- **La télévision**

Elle est composée du service public et de l'offre satellitaire privée.

Le secteur public compte uniquement deux chaînes, qui émettent depuis Abidjan : la **RTI 1 (Radio télévision ivoirienne)** et la **RTI 2**. La RTI 1 propose un programme très varié. La RTI 2, quant à elle, est plutôt consacrée à un public jeune. Les ressources financières de ces chaînes proviennent des recettes publicitaires, de la redevance audiovisuelle et des subventions de l'État.

Les publicités de ces chaînes télévisées sont gérées chacune par des régies publicitaires (RTI 1 : RTI Publicité), (RTI 2 : Cyclone). Ce département a pour mission d'identifier et d'exploiter toutes les possibilités de rentabilité offertes par les différents supports télévision et de la RTI.

Les services publicitaires les plus coûteux sont les publireportages et prêt à diffuser (PAD) allant de 1 600 000 à près de 2 000 000 de FCFA HT pour en moyenne cinq minutes.

Chaînes TV	Types	Caractéristiques	Tarifs
RTI 1	Spot télévisé	Durée : de 5 à 60 secondes	De 44 000 FCFA (67 EUR) à 597 000 FCFA (910 EUR) HT <i>Sans TVA (18 %) et TSP (3 %)</i>
RTI 2			De 40 000 FCFA (61 EUR) à 462 000 FCFA (704 EUR) HT <i>Sans TVA (18 %) et TSP (3 %)</i>
RTI 1 et RTI 2	Bande déroulante	Contenu : 25 mots maxi, sans logo Passages : 2	130 000 FCFA (199 EUR) HT <i>Sans TVA (18 %) et TSP (3 %)</i>

Source : RTI publicité

Pour les avis et communiqués, les annonces de spectacles, les manifestations culturelles, l'émission le *Magazine du midi* est une interface pour annonceurs. Les encarts publicitaires doivent être commandés des semaines, voire des mois à l'avance. À défaut, passer par des agences de communication qui bénéficient, elles, de privilèges.

L'offre satellitaire privée est majoritairement occupée par les bouquets Canal+ (Tout Canal+, Évasion+, et les Chaînes Canal+) et couvre tout le territoire ivoirien. Canal+ propose aux téléspectateurs plus de 220 chaînes (télévisions et radios) dont 49 chaînes africaines et panafricaines. Vous pouvez passer par A+, qui est une chaîne panafricaine appartenant au groupe Canal +, pour faire des spots pour une meilleure couverture média. En plus, **Startimes Media Côte d'Ivoire SA, Akwaba Tele SA et Tv-Com Côte d'Ivoire SA** sont les **trois nouveaux opérateurs** de télévision par satellite autorisés en Côte d'Ivoire depuis 2016.

• La radio

Elle est riche de nombreuses stations émettant en modulation de fréquence (FM).

- Les radios privées non commerciales : ce sont des radios de proximité, présentes à Abidjan et à l'intérieur du pays. Il y en a 165, telles que Cocody FM (98.50 MHz) ou Bonne santé (106.40 MHz).
- Les radios rurales : elles sont présentes dans les grandes régions du pays et sont près de quatre, comme Radio San Pedro (90.00 MHz).
- Les radios confessionnelles : elles sont de toutes les confessions religieuses dont évangélique, musulmane, catholique et sont au nombre de huit telles que Fréquence vie (89.40 MHz), Al-Bayane (95.70 MHz), Radio Espoir (102.80 MHz), ou encore Radio Nationale Catholique (102.50 MHz).
- Les radios commerciales privées : elles sont cinq, à savoir, Radio Jam (99.30 MHz), Nostalgie (101.10 MHz), Trace FM (95.0 MHz), Hit Radio (93.3 MHz) et Vibe Radio (94.6 MHz). Généralement, elles proposent des musiques contemporaines et des émissions à fort audimat.
- Les radios écoles telles que Atlantique FM (107.20 MHz) et ISTC FM (103.80 MHz).
- Les radios étrangères : elles sont au nombre de trois, à savoir, RFI (Radio France internationale) (97.6 MHz), BBC (94.3 MHz), La voix de l'Amérique (99.0 MHz).
- La radio institutionnelle : ONUCI FM (96.00 MHz).
- Les radios d'État : elles ne sont que deux, à savoir, Radio CI (88.0 MHz) et Fréquence 2 (92.2 MHz).

Pour faire un spot radio, il faut prévoir 50 000 à 60 000 FCFA (76 EUR à 92 EUR) pour un spot de 30 secondes dans une radio commerciale privée.

La plupart du temps, les radios proposent un media planning en précisant les plages horaires à fort taux d'audience, qui sont : 6 heures-7 heures et 17 heures-18 heures.

- **La presse écrite**

La presse écrite est assez utilisée en Côte d'Ivoire. De manière générale, **les ventes des journaux sont plutôt faibles** pour cette presse partisane. En effet, un journal acheté se retrouve vite très partagé. On surnomme les Ivoiriens des « titrologues », car ils se cantonnent souvent à la lecture des grands titres des journaux punaisés sur de grands contreplaqués. Toutefois, une frange des lecteurs (managers, chefs d'entreprise, décideurs de la place) achète quotidiennement les journaux.

On en distingue plusieurs types :

La presse quotidienne

En Côte d'Ivoire, **une vingtaine de journaux paraissent quotidiennement** (dont deux quotidiens sportifs). La presse est présente sur les marchés et dans les kiosques de chaque quartier. Elle est **très marquée politiquement**.

La priorité est souvent donnée aux actualités nationales, régionales et en dernier lieu internationales. Le quotidien coûte 300 FCFA (0,36 EUR).

Les journaux sont **classés par appartenance politique** :

- *Fraternité Matin* : un journal gouvernemental, très proche du pouvoir en place, car il défend les actions de l'État. Il est le plus ancien et le plus lu depuis 1964 ;
- **Les journaux verts** : parti du RDR et du PDCI - RDA / pro-Ouattara ;
- **Les journaux blancs** : neutre ou d'investigation ;
- **Les journaux bleus** : parti du FPI / pro Gbagbo.

Logo	Nom du journal	Pourcentage des ventes (%)	Appartenance politique
	<i>Fraternité Matin</i>	73,74 %	Journal d'État
	<i>Le Nouveau Réveil</i>	36,20 %	Journal vert
	<i>Le Patriote</i>	21,68 %	
	<i>Soir Info</i>	44,07 %	Journal blanc
	<i>L'inter</i>	40,93 %	
	Notre Voie	14,16 %	Journal bleu
	Le Temps	45,01 %	

Source : principaux journaux, nombre de tirage et appartenances politiques - 3^e trimestre 2017 – Conseil national de la presse (CNP)

Les encarts de publicité aux différents formats se vendent abondamment, surtout celui du journal national *Fraternité Matin*. Chez *Fraternité Matin*, il faut prévoir par exemple pour un format quadri couleur (format C41 quadri, 175/262 mm) 583 200 FCFA (889 EUR) HT. Vous pouvez facilement demander une réduction et certaines entreprises françaises sont exonérées de taxes. Chez les autres journaux, c'est relativement moins cher ; les prix oscillent entre 300 000 et 400 000 FCFA (458 à 610 EUR).

La presse hebdomadaire

La plupart des journaux hebdomadaires traitent de sujets divers, tels que :

- L'économie : ces journaux présentent la situation économique, les secteurs sur lesquels investir et les topos sur les bonnes affaires. Les principaux sont : *Le Journal de l'économie* et *La Tribune de l'économie* qui coûtent 500 FCFA (0,76 EUR) ;
- Le sport : ces journaux donnent des informations sur le football ivoirien et international. Les Ivoiriens suivent le sport et surtout les nombreux joueurs ivoiriens évoluant à l'international qui font la fierté du pays. Les principaux clubs de football nationaux sont Les Aiglons et l'ASEC Mimosas.

La presse satirique : *L'Éléphant déchaîné* est un bihebdomadaire qui paraît les mardi et vendredi et qui est très critique sur différents sujets liés à la gouvernance publique et à la gestion des affaires courantes du pays.

Les faits divers et presse people : ces journaux donnent l'actualité des artistes nationaux et internationaux. Les Ivoiriens s'adonnent facilement aux potins, faits divers, histoires de sorcellerie et de mystère, sans oublier les histoires d'amour. Bref, des journaux pour « s'afférer » comme on le dit ici. Les principaux sont : *Go magazine*, *Star Magazine*, et *Allo Police*.

L'humour : qui relatent de blagues et d'histoires version ivoirienne. L'unique titre étant *Gbich!*, journal d'humour et de bande dessinée.

Les bannières publicitaires sont à privilégier sur la presse hebdomadaire, car elles restent longtemps chez les revendeurs. Il faut prévoir entre 350 000 et 400 000 FCFA HT (534 et 610 EUR).

La presse mensuelle : la plupart du temps, elle traite d'économie, d'actualité people, de sport, de santé, de cuisine, de mode et des bons plans. Ces magazines coûtent 1 500 ou 2 000 FCFA (3 EUR), bien que quelques-uns soient gratuits et possèdent leurs propres réseaux de distribution. Les principaux magazines sont :

- Économie, management : *PME Magazine*, *Tycoon*
- People : *Life Magazine*
- Bons plans : *Abidjan Planet*, BAAB (gratuit)
- Cuisine : *Cordon Bleu*

Ces magazines vendent des espaces pour les publiereportages, les couvertures et autres. Il faut préalablement vérifier la cible de chaque magazine avant vos insertions, qui avoisinent les 500 000 à 600 000 FCFA HT (763 et 915 EUR).

- **Internet**

Il est devenu l'élément important à incorporer dans son plan de communication. En effet, Internet a connu une forte progression même s'il est centré sur une cible jeune, urbaine et lettrée. Les bannières publicitaires sont très répandues sur les sites d'information et de presse.

Les principaux sites sont :

- www.abidjan.net
- www.koaci.com
- www.lepointsur.com
- www.connectionivoirienne.net
- www.educarriere.ci

Les blogs ivoiriens sont d'autres moyens de rehausser votre image sur les différentes pages traitant de thèmes spécifiques. Vous pouvez aussi mettre en place un concept très rapide afin d'amener la cible à cliquer directement sur un lien.

De même, **les réseaux sociaux sont les nouveaux médias populaires en Côte d'Ivoire**. Avec l'appui de *community managers* (cf. chapitre Trouver le bon partenaire commercial – E-commerce), ils relaient les plus grandes informations notamment sur Facebook, Twitter ou LinkedIn. Certains groupes sur Facebook, comme « *Un consommateur averti en vaut deux (UCAEVD)* », permettent de s'informer des produits et services et de tout ce qui nous entoure en Côte d'Ivoire : du guichet automatique d'une banque X défailante, au service déplorable d'un commerce, ou encore aux atouts d'un nouveau produit-service. Les droits de réponse sont aussi possibles de la part des entreprises. Sur cette page, le client est vraiment roi, et le consommateur a souvent le dernier mot. Les entreprises doivent prendre en compte cette dimension. Attention aux faux pas !

- **Le plus en Côte d'Ivoire : l'affichage**

L'affichage est un support media très prisé. La ville d'Abidjan en regorge. C'est le support à privilégier pour se faire voir, certes coûteux mais il demeure **très efficace**. Il faut compter 150 000 FCFA (229 EUR) / 30 jours pour la location d'un panneau de 12 m². L'impression de l'affichage se monte à 50 000 FCFA (77 EUR) et varie en fonction des rapports que vous avez avec votre imprimeur. On compte aussi les 18 m², les affiches déroulantes, les affiches sur les façades des immeubles et autres emplacements stratégiques, tels que le mobilier urbain dans les aéroports, les abribus et les bus de la SOTRA. Il est nécessaire de traiter avec une régie publicitaire.

Tableau récapitulatif

		Médias à privilégier*			
Secteurs		Presse	Radio	Télé	Affichage
Industries & Cleantech	BTP	😊😊	😊	😊😊	😊😊😊
	Industries	😊😊			
	Infrastructures	😊			
	Énergie	😊			
	Environnement	😊😊			
	Eau	😊			
Agrotech	Agro-industrie	😊😊		😊😊😊	😊😊😊
	Télécoms	😊😊	😊😊	😊😊😊	😊😊😊
Tech & Services	Services bancaires	😊😊			😊😊
	Mode	😊😊	😊	😊😊😊	😊😊😊
Art de Vivre – Santé	Cosmétiques	😊	😊	😊😊😊	😊😊😊
	2 nd œuvre	😊😊			😊
	Santé	😊😊			

*Plus vous avez de 😊, plus ce procédé est à privilégier.

LES SUPPORTS NON-MÉDIAS

C'est une autre forme de publicité, « une publicité masquée ».

On retrouve le **marketing direct** avec son publipostage basé sur le bouche à oreille. Les informations circulent vite en Côte d'Ivoire, surtout lors de promos et de nouvelles opportunités intéressantes.

On retrouve également la publicité sur lieu de vente qui dépend du secteur dans lequel on se trouve. Beaucoup de structures de communication proposent des animations dans ce sens, dans les super et hypermarchés avec des vendeurs qualifiés. Rappelez-vous : « *L'Ivoirien aime cadeau !* ».

Pour le **street marketing**, il y a des personnes en rollers très habiles et habillées à l'image de la marque, qui distribuent des flyers dans des lieux de forte affluence (devant les écoles, aux carrefours...).

Enfin, la **communication événementielle**, le **mécénat**, le **parrainage** sont aussi d'autres atouts que vous pourrez exploiter.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Plus qu'un moyen de communication, d'expression et d'échanges, les réseaux sociaux paraissent aujourd'hui comme de véritables moyens de pression sociale en Côte d'Ivoire, avec environ **deux millions d'utilisateurs répertoriés sur Facebook**. Si certains des internautes locaux l'utilisent à des fins professionnelles (communication publicitaire, recherche d'emplois, événementiel etc.), beaucoup d'autres l'utilisent à des fins privées (rencontres, forums d'échanges, etc.).

Moins populaire, **l'utilisation de Twitter a explosé à la fin de l'année 2010 (période de crise socio-politique post-électorale)** et connaît une évolution croissante avec une communauté avertie et très connectée de divers profils : blogueurs, **community managers**, journalistes, web entrepreneurs, développeurs, producteurs, rédacteurs de contenus, webdesigners, hommes politiques, sportifs, hommes de cultures, etc. Pour le moment, il n'existe aucune statistique officielle sur le nombre de personnes twittant à partir du territoire ivoirien. À chaque élection, chaque contestation, chaque revendication, chaque événement culturel et sportif correspond son *hashtag* (mot-clé), les plus célèbres étant #CIV, #Kpakpatoya, #civ225, #Les200, etc.

Pour un usage professionnel, LinkedIn compte parmi les réseaux sociaux les plus utilisés aux côtés de Viadeo.

Sur le plan essentiellement ludique et privé, WhatsApp, Viber, Instagram, YouTube, Google+, et plus récemment Snapchat enregistrent un succès important auprès des internautes installés sur le territoire ivoirien. **Il n'est pas rare que WhatsApp, Viber et Skype soient utilisés dans le cadre des relations professionnelles**, en raison notamment de la gratuité des communications.

FAIRE UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il est recommandé de recourir à un spécialiste des relations presse qui maîtrise l'ensemble des canaux de communication ainsi que les personnes à connaître pour maximiser l'impact de la campagne. La réalisation et la diffusion d'un communiqué de presse demeurent essentielles dans la mise en place d'une communication efficace, afin de communiquer sur ses produits et de se faire connaître auprès de clients potentiels.

Ci-dessous quelques étapes importantes :

- Recenser et bien cibler les journalistes des services économiques des quotidiens, hebdomadaires, mensuels... les journalistes spécialisés, les blogueurs des sites

économiques ayant un fort impact et susceptibles de communiquer sur vos produits ;

- Les contacter et leur demander par mail s'ils sont d'accord ou non pour rédiger et publier votre communiqué ;
- Préparer un argumentaire sur les questions générales de votre entreprise et sur le point-clé de votre communiqué. N'oubliez pas d'y mentionner les coordonnées de la société. Soyez précis, concis et factuel, sans vous vanter et survendre le produit. L'idéal est de montrer que le produit ou service apporte de nouvelles possibilités pour les professionnels ivoiriens. En guise d'illustration, le communiqué peut être accompagné d'un ou deux visuels pouvant être repris par les rédacteurs ;
- Assurez-vous de la parution de votre article par les canaux choisis à travers des services de veille média.

RECOURIR À UNE AGENCE DE RELATIONS PUBLIQUES

Une agence de relations publiques agréée est indispensable pour une communication réussie. Les tarifs d'une agence varient en fonction de l'effectif de cette dernière, de sa renommée et des prestations réalisées. Les agences de relations publiques sont en mesure d'effectuer de nombreuses prestations telles que les lancements de produits, les insertions publicitaires, l'inauguration de locaux et tout type d'action promotionnelle mettant en valeur l'entreprise et son offre.

Si vous souhaitez exporter pour la première fois, il serait avantageux d'avoir une base d'immersion locale, car la culture ivoirienne est l'une des plus diversifiées de la sous-région. Il faut avoir une bonne approche locale par les adaptations (si besoin) de l'existant. Il convient donc de travailler avec une agence locale (ou une agence expérimentée sur le continent) ayant déjà, outre la maîtrise du métier de publicitaire, une bonne connaissance du terrain pour évaluer ce qui fonctionnerait ou pas. Et cela, en fonction de la spécificité du produit à promouvoir.

Culturellement, **les Ivoiriens sont très réceptifs aux opérations promotionnelles, d'exclusivité et à la récompense de leur fidélité.** Les entreprises organisent régulièrement des actions promotionnelles ciblées, des soirées spéciales réservées à leurs clients, lors par exemple de la sortie d'un nouveau produit, de la mise en place de nouvelles collections, à l'ouverture d'un nouveau point de vente, à l'annonce des soldes...

Concrètement, envoyer un *brief* de communication à l'agence en mentionnant vos attentes et objectifs, son budget. L'agence se chargera de formuler une proposition pour une action ou une création marketing.

Il est difficile d'évaluer le coût d'une campagne en fonction de ses ventes et de son image. Néanmoins, on est certain de toucher les bonnes cibles (pour un achat à court terme/à long terme, une recommandation). L'idéal est de **lancer la préparation du terrain un mois avant la campagne officielle.**

ENTRETIEN

Kahi LUMUMBA

Fondateur et CEO
de Totem Experience

Expert en digital
et réseaux sociaux

« La créativité africaine demeure au centre de notre stratégie »

Pouvez-vous nous donner un bref aperçu des activités de Totem Experience ?

Fondé en 2013 à Paris, Totem Experience est un laboratoire de créativité digitale, dont l'objectif premier est de permettre aux entreprises de capter l'attention de leur cible. L'agence est composée d'une dizaine de jeunes passionnés du digital et des médias, répartis entre Paris et Abidjan. Nous utilisons la créativité africaine afin de créer du contenu et offrons pour cela deux types d'expertise : le Brand Content, ou production de contenu original ; et le Social Media Optimization, soit le fait de passer par des influenceurs pour créer du contenu. Totem Experience organise les ADICOMDAYS, évènement

BtoB qui réunit les acteurs et experts de la communication digitale, les influenceurs web, les institutions, les médias ainsi que le top management de grandes entreprises africaines ou internationales.

Quel est l'impact des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire ?

Nous sommes dans une société où l'information se propage rapidement, et les réseaux sociaux accélèrent cette propagation de l'information. Cela présente à la fois un avantage, mais également un inconvénient, notamment en cas de bad buzz. Il existe par ailleurs des groupes Facebook comme « Un consommateur averti en vaut deux », très influents, où les consommateurs peuvent partager leur expérience vis-à-vis des marques. Les réseaux sociaux peuvent donc avoir un fort impact sur l'image et la réputation des marques et entreprises.

Du point de vue des ventes, les entreprises qui se sont adaptées au langage local réussissent à trouver des conversations avec leur communauté, ce qui leur donne plus de facilité pour vendre.

Aussi, il y a de plus en plus de services dédiés au digital dans les grandes agences et de plus en plus de petites agences dédiées au digital.

Comment les réseaux sociaux sont-ils utilisés par les entreprises ?

Sur le podium des réseaux sociaux les plus utilisés en Côte d'Ivoire, Facebook – comme partout ailleurs – est largement en tête, bien que les Millennials se soient également emparés de Snapchat et Instagram. Par ailleurs, des opérateurs téléphoniques ont développé des offres permettant d'aller sur Facebook gratuitement. La plateforme a également développé des applications spécifiques à l'Afrique, qui permettent à ses abonnés de modifier leurs statuts avec des téléphones cellulaires classiques (c'est-à-dire qui ne sont pas des smartphones). Tout cela favorise ainsi l'utilisation des réseaux sociaux, les Ivoiriens passant en moyenne deux heures et demi par jour sur ces derniers.

Bien que moins populaire, Twitter reste un canal de communication apprécié en Côte d'Ivoire, de par son rôle de relai principal des informations lors de la crise politique qui a frappé le pays en 2010. Les premiers influenceurs web se sont d'ailleurs faits sur Twitter.

WhatsApp est également très utilisée en Côte d'Ivoire. Les statistiques africaines montrent que l'on y passe deux fois plus de temps que sur Facebook, car l'application est plus rapide et consomme peu de data. La population ivoirienne compte sa data, le pays n'étant pas encore passé à l'offre illimitée. Il faut alors prendre cela en compte lorsque l'on met en place des stratégies digitales sur les différents réseaux sociaux, et rester impactant et rapide. Chez Totem Experience, nous développons d'ailleurs des solutions sur WhatsApp qui permettent de communiquer auprès d'une base de données WhatsApp.

Il n'y a encore aucun chiffre officiel du nombre de comptes ivoiriens sur Instagram, et les entreprises ne s'y sont pas encore mises. Cependant, AccorHotels, en partenariat avec Air France, a lancé sur Instagram « MyChicAfrica », une campagne social media exclusive qui met en valeur une Afrique trendy et audacieuse, en invitant les influenceurs africains à devenir ambassadeurs de leur continent. C'est sûrement l'une des seules campagnes digitales encore réalisées sur Instagram en Côte d'Ivoire.

Les réseaux sociaux sont ainsi, derrière la famille et la religion, la source d'influence la plus importante en Côte d'Ivoire. Environ 90 % des réseaux sociaux sont utilisés via le mobile.

Quelle influence les bloggeurs et influenceurs ont-ils sur les marques ?

Il existe différentes catégories d'influenceurs en Côte d'Ivoire. Il y a d'abord eu des influenceurs qui se sont créés sur Twitter, notamment lors de la crise, qui se donnaient comme devoir de relayer l'information au maximum. Mais il y a surtout eu une première génération d'influenceurs née du fait que ces personnes ont beaucoup milité pour la démocratisation du numérique en Côte d'Ivoire. Par leurs actions, ces derniers ont non seulement réussi à toucher les institutions, mais ils ont également réussi à convertir au numérique toute une génération en créant des associations et espaces, comme Akendewa, et She Is The Code. Il y a ensuite eu, petit à petit, des influenceurs plutôt lifestyle, qui parlaient de sujets comme le voyage, la cuisine ou encore la mode. À partir de leur passion, ces

influenceurs ont créé des comptes, posté du contenu et créé une audience, et sont devenus des médias à part entière. Un autre type d'influenceurs : des personnes qui n'ont pas forcément mis leur nom ou leur personnalité en avant mais qui ont créé des communautés web, souvent dans l'humour, le buzz comme Spotboxlive, Buzzy Africa, Ambianceur 225...

Ces influenceurs entretiennent une relation particulière avec les marques en Côte d'Ivoire, car très peu se voient offrir des contrats professionnalisés par les marques. Des agences essaient alors de se spécialiser pour créer le lien et jouer le rôle d'intermédiaire entre marques et influenceurs. Ces derniers sont de plus en plus conscients que ce qu'ils font présente une certaine valeur, car ils bénéficient d'une crédibilité que la marque n'aura pas forcément.

Quelle place occupe la communication digitale en Côte d'Ivoire ?

La place de la communication digitale en Côte d'Ivoire évolue beaucoup. Il y a encore trois ans, très peu d'agences offraient des services liés au digital. Aujourd'hui, elles ont pratiquement toute un pôle digital. Cependant, il y a encore un manque de culture digitale, et donc un manque de formation. Aujourd'hui les marques ont compris l'importance de la communication digitale pour se démarquer.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Ne pas négliger l'importance des médias en Côte d'Ivoire.
- > Top 3 des supports médias pour une campagne efficace : affichage + presse écrite + radio.
- > Montée en puissance d'Internet et des réseaux sociaux (cf. chapitre Trouver le bon partenaire commercial).
- > Les réseaux sociaux et influenceurs constituent de véritables moyens de pression sociale en Côte d'Ivoire.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire payer

MOYENS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

Il serait judicieux de préciser dans vos contrats le choix de la monnaie, du mode et des délais de paiement. De plus, prévoyez des clauses pénales, des clauses attributives de juridiction, portant sur la validité des commandes, relatives aux litiges, de réserve de propriété.

Toutefois le bon sens impose de rester prudent dans toute relation naissante avec un acheteur.

- **Système bancaire**

Il faut rappeler que le **secteur bancaire ivoirien représente le réseau bancaire le plus vaste de l'UEMOA**. Il existe 26 banques en Côte d'Ivoire, dont deux grandes banques françaises, à savoir la SGBCI (filiale de la Société générale) et la BICICI (filiale de la BNP Paribas), mais aussi des banques américaines et africaines (Maroc, Gabon, Bénin, Nigéria...). Il faut rappeler la concurrence des banques marocaines (SIB, Banque Atlantique). Les établissements et les agences de ces banques sont assez présents sur le territoire. Le réseau de distributeurs automatiques est très étendu.

Les retraits au distributeur et paiements électroniques sont possibles avec les cartes Visa et Mastercard. Il existe également le **principe GIM-Interbancaire**, opéré par GIM-UEMOA – Groupement interbancaire monétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine – et qui **émet des cartes de retrait et de paiement pour la zone UEMOA respectant la norme EMV** (Europay MasterCard Visa). Il émet également des cartes internationales par des accords avec Visa et Mastercard. On peut le comparer au Groupement des cartes bancaires CB en France.

Les services de banque en ligne sont assez bien développés. Les services de financement et d'investissement sont présents mais proposent toutefois, dans le cas de prêts bancaires, des **taux assez élevés**, ce qui pourrait constituer une contrainte pour de gros investissements.

De plus, Alios Finance et Fidelis Finance sont deux établissements financiers spécialisés dans les opérations bancaires de financement des équipements productifs des entreprises, en l'occurrence des PME/PMI, et qui évoluent sur un marché homogène et diversifié. Ils proposent par exemple des crédits-bails mobilier et immobilier, des crédits court-terme, automobile et investissement, ou encore des locations avec option d'achat (LOA).

Le groupe COFINA, Compagnie financière africaine, a développé une expertise nouvelle de la finance inclusive en se spécialisant sur le segment de la méso-finance, et propose ainsi d'accompagner les entrepreneurs individuels et les PME dont les besoins de financement sont devenus trop importants pour les institutions de microfinance traditionnelle.

- **Modes de paiement**

La monnaie recommandée est l'euro. Il n'existe pas de mode de paiement à privilégier a priori dans la mesure où le choix de celui-ci est fonction du niveau de confiance entre les deux partenaires commerciaux. **Privilégier les transactions de banque à banque.**

- Le **crédit documentaire** : il est utilisé lors d'un nouveau partenariat où les deux entités ne se connaissent pas ou n'ont pas d'historique. L'opération est sécurisée par l'engagement d'une banque de régler.
- La **remise documentaire** : elle est utilisée lorsqu'une relation de base a été établie. Le circuit d'exécution implique une banque qui respecte les instructions données, mais sans engagement.
- Le **transfert** (cash in advance, open account) : il est utilisé quand la confiance existe entre les deux entités au point où l'envoi de marchandises et le règlement se font sans demande de garantie. Il existe un quota maximal à ne pas dépasser. Il faut noter qu'aujourd'hui, à cause de la cybercriminalité, ce genre de transfert est suivi de près par les autorités compétentes.
- Le **virement international** : c'est un moyen de paiement simple et sécurisé. Il offre un certain nombre d'avantages aux usagers, et peut aujourd'hui intervenir entre des établissements de différents pays. Il n'y a pas de limites et la traçabilité est assurée.

Toutefois **le paiement d'avance est largement recommandé**, mais vous pouvez aussi utiliser le crédit documentaire irrévocable et confirmé. Dans ce cas, exigez de votre client un paiement à vue, dans un délai de 30 à 60 jours, par :

- **Le chèque** : attention au risque de change s'il est libellé en devise, risque d'absence de provision, risque de vol, risque de perte.
- **Les effets de commerce (la lettre de change et le billet à ordre)** : ce sont des ordres écrits donnés par un créancier à un débiteur de payer un certain montant à une échéance donnée. Il est possible de réduire le risque d'impayé, en faisant avaliser les effets de commerce par une banque. Ne présentant pas une garantie importante, ils sont réservés aux relations commerciales bien établies.

Vous pouvez demander également un acompte à la commande.

Enfin, le **mobile banking** : à côté de la banque traditionnelle, ce mode de paiement se développe grâce à l'essor de la téléphonie mobile. La Côte d'Ivoire compte ainsi plus de 8 millions d'utilisateurs réguliers dans un contexte de population très peu bancarisée (12 %). Orange est leader avec 52 % de part de marché suivi de MTN (45 %). Orange a développé un service de paiement électronique *mobile money* permettant notamment le règlement des factures d'eau et électricité ou encore des abonnements aux chaînes privées. Il existe également une possibilité de paiement mobile pour les impôts et cadastres. Le *mobile banking* vous permettra également de payer vos achats dans certains centres commerciaux, supermarchés, restaurants et hôtels. Il est aussi pratique pour les TPE. Il y a un quota maximal à ne pas dépasser.

Moyens de paiement à privilégier en fonction de sa position géographique

Moyen de paiement	Position des acteurs au moment de la transaction
Le crédit documentaire	
La remise documentaire	
Le virement international	
Le chèque	
Les effets de commerce	
Le <i>mobile banking</i>	

LITIGES, IMPAYÉS ET RECouvreMENT

Il faut rappeler que la Coface propose un système de notation pour évaluer le risque de crédit moyen des entreprises sous forme d'une « note pays ». Cette disposition est prise d'une part pour estimer le risque d'impayé des entreprises d'un pays ; d'autre part pour évaluer la qualité globale de l'environnement des affaires du pays où vous souhaitez réaliser des échanges de biens ou de services. Ainsi, la Côte d'Ivoire est classée B (*probabilité de défaut de l'entreprise moyen*) en 2018 ce qui est une bonne nouvelle, contrairement à 2016 (C au classement). La France, quant à elle, a été classée A1 (*probabilité de défaut de l'entreprise satisfaisante*) en 2018.

Fiche pratique

LITIGES, IMPAYÉS ET RECouvreMENT

Maître Anthony OBENG-KOFI du cabinet Obeng-Kofi

NIVEAU DE RISQUE D'IMPAYÉ GLOBAL DU PAYS

Le niveau d'impayé est assez élevé en Côte d'Ivoire pour plusieurs raisons, notamment : la localisation du débiteur (pas d'adresse géographique) ; les garanties non suffisantes ; la faible capacité financière et la mauvaise gestion des entreprises ; le recours abusif des procédures simplifiées d'apurement du passif (règlement préventif ou redressement judiciaire) ; et enfin l'inefficacité des systèmes de régulation, de contrôle et de sanction.

Ainsi, il est nécessaire dans tous les cas de s'assurer que son partenaire est régulièrement constitué (statuts) et bien identifié (voir au greffe du tribunal de commerce s'il est immatriculé au RCCM) ; s'assurer que le siège social existe et de la solvabilité du partenaire (demander ses trois derniers bilans, attestation de régularité fiscale) ; prévoir des clauses de réserve de propriété dans les contrats ; exiger des garanties prévues et régies par le traité OHADA (cautionnement, garantie et contre-garantie, gage, nantissement, hypothèques) ; vérifier les pouvoirs des dirigeants (PV de nomination) et vérifier que leur nom figure bien sur le RCCM ; prévoir des clauses de règlement amiable et d'arbitrage dans les contrats.

En tout état de cause, faire une petite enquête sur la santé financière et la réalité concrète du partenaire ainsi que sur la moralité de ses dirigeants.

EN CAS DE LITIGES/ IMPAYÉS/ RECouvreMENT

En cas d'inexécution ou d'impayé, il faut premièrement consulter un avocat pour prendre conseil. L'une des premières démarches à faire avant toute procédure contentieuse est de mettre en demeure son débiteur par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie d'huissier afin d'une part de rechercher un règlement amiable et d'autre part, de se préconstituer une preuve de la tentative de résolution amiable du litige. En cas d'inertie de ce dernier ou d'échec de cette phase précontentieuse, initier une procédure de recouvrement judiciaire en saisissant le tribunal de commerce d'Abidjan de la créance. En effet, conformément à l'article 5 de la loi n°2016-11 portant modification des articles 5 et 22 de la loi organique n°2014-424 du 14 juillet 2014 portant création, organisation et fonctionnement des juridictions de commerce, cette procédure de recouvrement doit être précédée d'une tentative de règlement amiable obligatoire entre les parties ou avec l'intervention d'un tiers dans le cadre d'une médiation ou d'une conciliation.

MOYENS DE RECOURS EN CAS DE NON-PAIEMENT

À défaut d'exécution volontaire ou dans l'hypothèse d'échec de la procédure simplifiée de recouvrement de créance, le créancier dispose de moyens de contrainte légaux pour se faire payer. Dans les États membres de l'OHADA, c'est « l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution » (AURVE) qui organise l'ensemble des procédures qui permettent à un créancier d'une obligation d'obtenir exécution de son débiteur par la voie forcée.

Les procédures simplifiées de recouvrement de créances constituent un prélude aux voies d'exécution qui sont la véritable procédure d'exécution forcée.

- **La procédure simplifiée de recouvrement de créances** est un moyen rapide et peu coûteux dont peut se servir un créancier pour contraindre son débiteur à le payer. Le droit OHADA améliore cette procédure et en ajoute une nouvelle. Il s'agit de l'injonction tendant à la délivrance ou à la restitution d'un bien meuble déterminé.

- **L'injonction de payer** : c'est une possibilité de recouvrement offerte à tout créancier dont la créance est certaine, liquide et exigible. La procédure d'injonction de payer n'est ouverte que pour les créances ayant une cause contractuelle et celles résultant d'un effet de commerce ou d'un chèque dont la provision s'est révélée inexistante ou insuffisante.

- **Les voies d'exécution** :

À défaut d'exécution volontaire ou dans l'hypothèse d'échec de la procédure simplifiée de recouvrement de créances, le créancier dispose de moyens de contrainte légaux pour faire payer :

- **Les saisies** : les innovations apportées par l'Acte uniforme par rapport aux anciennes législations concernent principalement les saisies mobilières. Quant à la saisie immobilière, elle a été redéfinie dans le strict respect des droits fonciers nationaux.

Les saisies mobilières sont des mesures d'exécution forcée qui portent sur des meubles corporels et incorporels du débiteur. En fonction de l'objectif poursuivi par le créancier, il peut s'agir d'une saisie conservatoire ou d'une saisie à fin d'exécution.

La saisie conservatoire rend les biens mobiliers du débiteur indisponibles, cette saisie est accordée par le juge en l'absence de tout titre exécutoire lorsque pèse sur le recouvrement de la créance concernée une menace sérieuse.

La saisie à fin d'exécution : l'Acte uniforme en prévoit cinq types qui sont la saisie-vente ; la saisie attribution de créances ; la saisie et la cession de rémunérations ; la saisie-appréhension et la saisie-revendication des biens meubles corporels ainsi que la saisie des droits d'associés et des valeurs mobilières.

La saisie immobilière, est une procédure complexe, longue et coûteuse. Essentiellement judiciaire, elle veille à assurer à la fois la protection du débiteur qui est exproprié à l'issue de la procédure et celle du nouvel acquéreur qui devra en avoir pleinement jouissance. Le créancier est contraint de se soumettre au strict respect des dispositions légales sans avoir la possibilité d'y déroger au moyen de clauses contractuelles (articles 246 et suivants).

- **La compensation de dettes publiques** consiste en l'extinction simultanée de deux dettes réciproques existant entre deux personnes à concurrence de la plus faible. L'AURVE prévoit expressément la possibilité de compensation de dettes entre une personne morale de droit public ou des entreprises publiques et « quiconque » serait créancier de celles-ci (Art. 30) à condition toutefois que ces dettes résultent d'une reconnaissance de dettes ou d'un titre ayant un caractère exécutoire de l'État où se situent lesdites personnes et entreprises (Art. 30 al 3).

- **Les autres choix possibles**

Les autres modes de résolution du contentieux des impayés sont la médiation, l'arbitrage, et quelques garanties envisageables par anticipation.

Si vous souhaitez avoir recours à ces autres choix, voir le chapitre Contacts utiles.

RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS D'INEXÉCUTION DU VENDEUR ET VICE VERSA

Dans l'exécution du contrat de vente, il peut arriver que l'une des parties, malgré son engagement, refuse de respecter ses obligations. Dans cette hypothèse, la partie qui refuse d'exécuter ses obligations sera sanctionnée, à moins que l'exécution ait été rendue impossible par une force majeure ; encore faut-il que ce soit elle qui rapporte la preuve de la force majeure. Ainsi, si l'un des contractants n'exécute pas son obligation, l'autre contractant peut user de l'exception d'inexécution⁶ pour suspendre son obligation ou bien choisir entre demander la résolution du contrat en justice avec en sus des dommages et intérêts en réparation du préjudice et l'exécution forcée.

LA CYBERCRIMINALITÉ

Prenant à bras le corps ce véritable fléau et dans le cadre d'une coopération étroite avec les autorités françaises notamment, la lutte contre la cybercriminalité est devenue une priorité pour les autorités ivoiriennes comme le témoigne notamment l'adoption d'une loi relative à la lutte contre la cybercriminalité, la mise en place de structures spécialisées, des campagnes de sensibilisation envers des populations. Pour plus d'information, visitez le site de la Direction de l'informatique et des traces technologiques (DITT) : <https://cybercrime.interieur.gouv.ci/>

SOUS TOUTES RÉSERVES.

Il est vivement conseillé aux entrepreneurs français de recourir à des professionnels du secteur, capables de vous guider dans leurs démarches :

Les cabinets d'avocats disposent souvent d'un département spécialisé en contentieux. Ils permettent de gérer les procédures judiciaires adéquates afin de recouvrer les impayés pour le type du contentieux. Leur efficacité se fait souvent au détriment du temps, sachant qu'il est possible, en cas de compromis, d'arrêter une procédure contentieuse à tout moment.

La société de recouvrement prend en charge les impayés de manière plus pragmatique. Elle privilégie le règlement à l'amiable, et à défaut, met en place des stratégies adaptées pour une solution rapide afin de minimiser le coût financier de l'argent immobilisé.

⁶ L'exception d'inexécution consiste en un ajournement de l'exécution de l'obligation. Le cocontractant entend ainsi se protéger contre la situation défavorable dans laquelle le placerait une exécution unilatérale de ses obligations et faire pression sur son partenaire pour l'emmener à s'exécuter.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Réseau bancaire assez développé (le plus vaste en UEMOA).
- > Bien adapter le mode de paiement en fonction du degré de connaissance de son partenaire commercial et de son lieu géographique.
- > En cas de litige ou d'impayé, avoir recours à un professionnel (avocat, conseiller juridique, etc.).

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se protéger

PRÉSENTATION DES LOIS ET ORGANES

La **législation ivoirienne garantit la protection des droits de propriété industrielle ainsi que des droits d'auteur** grâce à des textes de lois conformes aux standards internationaux.

Il existe deux lois nationales sur la protection intellectuelle : la première relative à la propriété littéraire et artistique, et la seconde relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

La Côte d'Ivoire est partie à l'**Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)** depuis 1977 dans le cadre des Accords de Bangui regroupant 17 États membres : **Benin, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Guinée équatoriale, Cameroun, Mali, Centrafrique, Mauritanie, Comores, Niger, Congo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tchad, Gabon, Togo, Guinée Conakry**. Cet accord fait office de loi supranationale régissant pour les 17 pays membres les aspects législatifs relatifs à la propriété intellectuelle. Son siège est situé à Yaoundé au Cameroun.

Ainsi la Côte d'Ivoire fait partie d'un **système de délivrance de titres régionaux** : un brevet, une marque, etc. déposés dans l'un des 17 pays sera délivré et procurera une protection territoriale sur l'ensemble de ces pays, ce qui est extrêmement avantageux.

Cependant, tout litige, toute atteinte à ces droits (contrefaçon) sera soumis à la juridiction du pays en question.

L'État ivoirien a également instauré :

- L'**Office ivoirien de la propriété de l'intellectuelle (OIPI)**, structure de liaison et assurant la représentation de l'OAPI en Côte d'Ivoire depuis février 2005 ;
- Le **Bureau ivoirien des droits d'auteur (BURIDA)** sous tutelle technique du ministère de la Culture en avril 1981.

LES BREVETS

- **Procédures pour se protéger en Côte d'Ivoire**

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les titres délivrés sont valables dans tous les États membres. Le brevet procure ainsi un monopole d'exploitation de l'innovation dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (1 an), vous pouvez étendre la protection de votre demande de brevet déjà déposée en France ou ailleurs, directement auprès de l'OAPI ou via la voie internationale du PCT
- vous pouvez également vous protéger directement en Côte d'Ivoire.

Le dépôt d'une demande de brevet nécessite une préparation minutieuse. La qualité des documents que vous fournirez a une influence directe sur la protection qui vous sera accordée. Leur modification après le dépôt est strictement limitée. Le titre est délivré par l'OAPI sans examen au fond préalable ; il est ainsi recommandé de précéder le dépôt d'une recherche d'antériorité dans les bases de données brevets.

Le dossier de la demande de brevet peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur à Abidjan ; l'OIFI transmettra à l'OAPI, mais les coûts resteront à votre charge. La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un État membre de l'OAPI. Attention cependant, les mandataires ivoiriens sont peu spécialisés en matière de brevets.

NB : auprès de l'OAPI, les certificats d'addition ont encore cours, et peuvent être déposés à tout moment pendant la durée du brevet ; ceux-ci permettent de protéger les perfectionnements ou additions apportées à votre invention pendant la durée de vie du brevet principal. La protection prend fin avec celle du brevet auquel il est rattaché.

NB : il est également possible de déposer un modèle d'utilité. Les modèles d'utilité, souvent appelés « petits brevets » sont considérés comme particulièrement indiqués pour les PME qui apportent des améliorations « mineures » à des produits existants ou les adaptent légèrement. La durée de protection est limitée à 10 ans à compter du dépôt.

- **Coûts (montants en FCFA)**

1- Taxes pour l'obtention des brevets et de certificats d'addition	
a) Dépôt de brevet couvrant la première année	225.000
b) Dépôt de certificat d'addition	285.000
c) Revendication de priorité, par priorité	63.000
d) Publication d'un brevet ou d'un certificat d'addition	365.000
e) Supplément par revendication au-delà de la 10e	45.000
f) Longueur du mémoire descriptif :	
*de 11 à 20 pages dactylographiées ou de planches de dessins (format A4)	120.000
*de 21 à 30 pages ou planches	300.000
*de 31 à 40 pages ou planches	600.000
au-delà, à raison de 80.000 F.CFA par tranche de 10 pages ou planches indivises	

2 - Taxes pour le maintien en vigueur des brevets :

a) Annuités relatives au brevet

*de la 2e année à la 5e année, par année 220.000

*de la 6e année à la 10e année, par année 375.000

de la 11e année à la 15e année, par année 500.000

*de la 16e année à la 20e année, par année 650.000

b) Supplément pour paiement tardif d annuité(s) 70.000

1- Taxes pour l obtention d un modèle d utilités :

a) Dépôt d un modèle d utilité 20.000

b) Revendication de priorité, par priorité 25.000

c) Publication d un modèle d utilité 30.000

d) Supplément pour revendication au delà de la 10e 40.000

e) Modification ou rectification par erreur matérielle 18.000

2 - Taxes de maintien en vigueur :

a) Annuités relatives au modèle d utilités :

-de la 2e à la 5e annuité 20.000

-de la 6e à la 10e annuité 35.000

Source : OAPI

• Procédures judiciaires

En cas de contrefaçon, le titulaire du brevet ou ses ayants droit peuvent pratiquer une saisie-contrefaçon et intenter par la suite une action en contrefaçon devant le tribunal. Dans le cas d'une importation de produits ou de procédés contrefaits, le titulaire du brevet ou ses ayant droits peuvent **s'adresser à l'Administration des douanes en vue de leur rétention et destruction ou au Comité National de lutte contre la contrefaçon (CNLC).**

La contrefaçon est un délit qui est puni d'une amende comprise entre 1 M et 3 M FCFA (1 524 et 4 574 EUR) ou d'un emprisonnement de un à six mois en cas de récidive.

- **Transmission et cession**

Les droits attachés à un brevet sont transmissibles en totalité ou en partie. Pour être valable, la transmission doit être constatée par écrit. Le titulaire d'un brevet peut également concéder à une personne physique ou morale une licence lui permettant d'exploiter l'invention brevetée dans la limite de la durée du brevet lui-même.

LES MARQUES

- **Procédures pour se protéger en Côte d'Ivoire**

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les marques enregistrées sont valables dans tous les états membres. C'est une procédure avantageuse car vous disposez du monopole d'exploitation de votre marque dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (6 mois), vous pouvez étendre votre demande de marque déjà déposée en France ou ailleurs, soit directement auprès de l'OAPI soit via la voie internationale du système de Madrid
- vous pouvez également procéder à une demande d'enregistrement directement en Côte d'Ivoire.

Au préalable, il est conseillé de vérifier la disponibilité de la marque choisie ; vous pouvez ainsi de demander à l'OAPI de procéder à cette recherche (il vous en coûtera cependant 70 000 FCFA), ou bien procéder vous-même à cette recherche sur les bases TMView (<https://www.tmdn.org/tmview/welcome>).

Le dossier de la demande d'enregistrement de votre marque peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OAPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur, à Abidjan qui transmettra à l'OAPI (les coûts de transmission restant à votre charge).

La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un État membre de l'OAPI.

- **Coûts (montants en FCFA)**

1- Taxes pour l'obtention de l'enregistrement de marque	
a) Dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque	400.000
b) Classe de produits ou de services auxquels s'applique la marque (par classe au-dessus de la 3e classe)	82.000
c) Revendication de la priorité d'un dépôt antérieur, par priorité	75.000
d) Dépôt de règlement déterminant les conditions d'emploi d'une marque collective	130.000
e) Dépôt d'un texte modificatif du règlement après enregistrement de la marque collective	60.000
f) Correction d'erreurs matérielles constatées aux mentions sur les formulaires	40.000
g) Correction d'erreurs matérielles constatées après publication	60.000
h) Supplément pour publication en couleurs	50.000
2 - Taxes pour le renouvellement des marques :	
a) Renouvellement de dépôt d'une marque	400.000
b) Supplément pour renouvellement tardif	130.000
c) Par classe de produit ou de service pour tout renouvellement	100.000

Source : OAPI

- **Procédures judiciaires**

La notion de contrefaçon de marques est détaillée dans la loi n°2013-865 relative à la lutte contre la contrefaçon. En cas de contrefaçon, le titulaire de la marque ou ses ayants droit peuvent pratiquer une saisie-contrefaçon et intenter par la suite une action en contrefaçon devant le tribunal. Dans le cas d'une importation de produits ou de procédés contrefaits, le titulaire de la marque ou ses ayants droits peuvent **s'adresser à l'Administration des douanes en vue de leur rétention et destruction ou au Comité National de lutte contre la contrefaçon (CNLC)**.

Le montant de l'amende varie de 1 à 6 M FCFA (1 524 à 9 146 EUR) et une peine d'emprisonnement pouvant aller de trois mois à deux ans.

- **Transmission des droits de licence**

Les droits attachés à une marque sont transmissibles en partie ou totalité. Ils doivent être constatés par écrit sous peine de nullité. Seules les transmissions de droit d'exploitation peuvent comporter une limitation de validité sur le territoire national de l'un des États membres. Le titulaire de la marque peut également céder une licence permettant d'utiliser l'ensemble des produits ou des services rattachés à cette marque.

- **Les noms de domaine**

Le nom de domaine, qui prend la forme désormais bien connue www.nomdedomainechoisi.fr (ou .ci, .com, .org, .net, etc.), est l'appellation identifiant un site internet, et constituant le moyen technique de localisation et d'accès aux pages de ce site internet :

- il se distingue de la marque car ce n'est pas un titre de propriété industrielle
- il se distingue du nom commercial car il n'identifie pas nécessairement la société ou le fonds de commerce qui lui est rattaché(e).

Mais, au même titre que la marque ou le nom d'une entreprise, le nom de domaine a acquis une valeur commerciale évidente et son utilisation représente, dans certains cas, un enjeu stratégique majeur.

C'est l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) qui est gestionnaire du domaine « .ci ». Et toute personne morale ou physique désirant créer un nom de domaine en « .ci » doit s'adresser à un [Registrar](#) qui réalise, pour son compte, les formalités auprès de l'ARTCI en vue de la création effective du nom de domaine.

LES DESSINS ET MODÈLES

- **Procédures**

Toute personne, physique ou morale, peut déposer un dessin et modèle industriel. **La durée de la protection en Côte d'Ivoire est de cinq ans. Elle est renouvelable deux fois.**

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les titres délivrés sont valables dans tous les États membres. C'est une procédure avantageuse car vous disposez du monopole d'exploitation de votre D&M dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (6 mois), vous pouvez étendre votre demande d'enregistrement de D&M déjà déposée en France ou ailleurs, soit directement auprès de l'OAPI soit via la voie internationale du système de La Haye
- vous pouvez également procéder à une demande d'enregistrement directement en Côte d'Ivoire.

Au préalable, il est conseillé de vérifier l'originalité du D&M.

Le dépôt du D&M donne lieu à la délivrance d'un certificat d'enregistrement.

Le dossier de la demande d'enregistrement de votre D&M peut être téléchargé sur le site internet de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OAPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur à Abidjan, qui transmettra à l'OAPI (les frais d'envoi restant à votre charge). La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un État membre de l'OAPI

- **Coûts (montants en FCFA)**

1- Taxes pour l'obtention de l'enregistrement des dessins ou modèles industriels :

a) Dépôt simple :

- Dépôt	50.000
- Publication	30.000
- Supplément pour publication en couleur	20.000
- Spéciale par dépôt comportant un modèle sous forme de spécimen (objet en nature)	10.000
- Publicité	15.000

a) Dépôt multiple :

- Dépôt	75.000
- Publication	40.000
- Supplément pour publication en couleur	30.000
- Spéciale par dépôt comportant un modèle sous forme de spécimen	20.000
- Publicité par dessin ou modèle	15.000

c) Revendication de priorité, par priorité revendiquée : 35.000

d) Rectification d'erreurs matérielles : 10.000

e) Reproduction de dessin ou modèle, par dessin ou modèle : 10.000

2 - Taxes pour le renouvellement des dessins et modèles :

a) Renouvellement	115.000
b) Supplément pour renouvellement tardif par dossier	45.000
c) Correction d'erreurs matérielles, avant publication	10.000
d) Correction d'erreurs matérielles, après publication	15.000

Source : OAPI

- **Procédures judiciaires**

Les sanctions en cas d'utilisation frauduleuse d'un dessin ou d'un modèle peuvent aller de 1 à 6 M FCFA (1 524 à 9 146 EUR) ou à une peine d'emprisonnement en cas de récidive. Les tribunaux compétents peuvent confisquer les instruments ayant servi à la fabrication des objets.

- **Transmission et cession**

Les droits attachés à un dessin ou un modèle sont transmissibles en partie ou en totalité. Le titulaire peut également, par contrat, donner à toute personne physique ou morale une licence lui permettant d'utiliser les dessins et modèles dont la durée ne peut être supérieure à la durée de la protection maximale.

LES NOMS ET ENSEIGNES COMMERCIALES

- **Procédures**

Il est illicite d'utiliser, sur le territoire national de l'un des États membres, un nom commercial enregistré pour la même activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole que celle du titulaire du nom commercial enregistré, si cette utilisation est susceptible de créer une confusion entre les entreprises en cause.

L'enregistrement d'un nom commercial n'a d'effet que pour 10 ans, à compter de la date de dépôt ; toutefois, le droit conféré par l'enregistrement du nom commercial peut être conservé sans limitation de durée par des renouvellements successifs effectués tous les 10 ans.

Le dossier de la demande d'enregistrement du nom commercial peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur, à Abidjan ou encore après du greffe du tribunal civil de son domicile.

- **Coûts (montants en FCFA)**

1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement des noms commerciaux :

a) Dépôt et publication d un nom commercial :

- Personne physique	10.000
---------------------	--------

- Personne morale	20.000
-------------------	--------

b) Correction d erreurs matérielles aux mentions portées sur la requête	5.000
---	-------

2 - Taxes de renouvellement des noms commerciaux :	
- Personne physique	10.000
- Personne morale	20.000
- Supplément pour renouvellement tardif :	
. Personne physique	3.000
. Personne morale	5.000

Source OAPI

- **Procédures judiciaires**

Seuls les noms commerciaux enregistrés peuvent faire l'objet de sanctions pénales. Toute utilisation illicite du nom ou de l'enseigne commerciale est passible de trois mois à un an d'emprisonnement ou 1 à 6 M FCFA (1 524 à 9 146 EUR) d'amende.

- **Transmissions et cession**

Le nom commercial ne peut être transmis ou cédé qu'avec l'établissement auquel il fait référence. La cession du nom de commercial doit être faite par écrit et requiert la signature des parties concernées.

LE DROIT D'AUTEUR

Tous les droits patrimoniaux sont protégés pendant la vie de l'auteur, et jusqu'à 99 ans après sa mort, ce qui en fait une protection bien plus longue que dans la majorité des autres pays.

- **Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA)**

Le BURIDA est une **société de gestion collective, qui gère toutes les catégories de droits d'auteur et de droits voisins**. Il perçoit les redevances de droit d'auteur et les répartit au bénéfice de leurs titulaires qui pourront ainsi profiter du fruit de leur effort.

À ce jour, ce sont plus de 6 000 auteurs, producteurs et artistes interprètes qui ont confié au BURIDA la gestion de leurs droits. Le BURIDA gère un répertoire de plus 72 000 œuvres d'ordre musical, audiovisuel, littéraire, art de scène et arts graphiques et plastiques. Les organes du BURIDA sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, la direction générale et le commissariat aux comptes.

Lorsque vous créez une œuvre, vous pouvez solliciter l'adhésion au BURIDA dès lors qu'elle fait l'objet d'exploitation. L'adhésion au BURIDA des auteurs d'œuvres musicales et audiovisuelles se fait en cinq étapes : la déclaration des œuvres ; l'analyse des commissions d'identification ; la constitution du dossier d'affiliation ; la signature du dossier d'admission par le PCA ; et enfin la signature de l'acte d'adhésion aux statuts avec le paiement de la part sociale dans le capital du BURIDA et acquisition de la carte de membre.

Par ailleurs, les auteurs déjà membres sont tenus de déclarer au BURIDA toute nouvelle œuvre créée.

- **Procédures judiciaires**

Toute violation entraîne des sanctions auprès des tribunaux (civil ou pénal), elles peuvent être financières ou aller jusqu'à la destruction des œuvres copiées. Des brigades culturelles d'intervention ont ainsi été créées.

La culture de la protection de la propriété intellectuelle n'est pas encore suffisamment répandue en Côte d'Ivoire, notamment à cause des coûts des procédures de dépôt qui peuvent sembler élevés pour des entreprises qui n'auraient qu'une vocation nationale.

À contrario, la contrefaçon est très présente sur le territoire, dans tous les secteurs d'activité, sur tous les étals : les médicaments, les produits alimentaires et notamment l'alcool, les pièces détachées électriques et automobiles qui provoquent des accidents parfois mortels ; les articles de sport, les articles textiles, les produits high tech et supports piratés qui nuisent à l'essor économique du pays. Même en Afrique, l'enjeu économique est grand : le ministère ivoirien de l'Économie a estimé les dommages subis à 780 Mds FCFA par an. Et la volonté de lutter contre ce trafic et la répression sont aujourd'hui encore trop faibles face à l'enjeu sécuritaire et économique qui se joue.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Il existe un cadre juridique pour l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles industriels, noms commercial et droits d'auteur.
- > Même en Afrique, il est important de protéger vos titres de propriété intellectuelle ; le système régional OAPI est avantageux car il vous permet, par une seule procédure, de couvrir 17 pays.
- > Si vous envisagez de procéder à un dépôt, n'oubliez pas d'effectuer une recherche d'antériorités au préalable.
- > La contrefaçon est très présente sur le territoire ivoirien ; si l'acquisition d'un titre est relativement simple et fiable, la défense de ses droits est bien plus difficile.



Nous avons demandé à nos interviewés ce qu'ils voudraient améliorer en Côte d'Ivoire, de manière générale et selon leurs secteurs.

L'ADMINISTRATION

Le manque de transparence et les lenteurs administratives sont décriés par nos interviewés notamment au sein de l'administration fiscale et des douanes. Certes, il est de mise de mettre en exergue les progrès déjà réalisés et les améliorations en cours.

LA FORMATION

On assiste à un fort développement d'écoles privées établies en partenariat avec des institutions étrangères et qui sont habilitées à délivrer des diplômes de niveau international. En complément, une formation par l'entreprise qui recrute est généralement nécessaire. Les secteurs les plus demandeurs sont les suivants : bancaire, télécommunications, informatique, hôtellerie-tourisme, BTP, énergie et administration publique centrale. Une plus grande adéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail est primordiale. Ainsi, fort est de constater différentes initiatives de formation académique (classes préparatoires aux grandes écoles qui ont ouvert récemment) et professionnelle (CNAM/INPHB, etc.).

LA FISCALITÉ

La fiscalité ivoirienne est assez lourde pour les PME et les TPE. Il semblerait opportun de défiscaliser certaines filières comme celle des énergies renouvelables qui contribue au développement durable du pays. La pression fiscale qui s'exerce sur les entreprises de l'économie formelle reste importante.

L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Le financement est le pilier du développement économique et de l'entrepreneuriat. Les taux d'intérêt des organismes financiers en Côte d'Ivoire sont très élevés (15 % environ). Ceci constitue un frein au développement de l'entrepreneuriat privé dans le pays.

LE COÛT DE L'ÉNERGIE

Le coût de l'énergie reste élevé et impacte les coûts de production. Les autres postes de dépenses énergétiques tels que le carburant et le gaz restent onéreux.

3

CONTACTS UTILES



CONTACTS UTILES

LOGISTIQUE

- **Offices du tourisme et agences de voyage**

OFFICE IVOIRIEN DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE (OITH)	Place de la République Immeuble (ex) EECI, Plateau – Abidjan 01 BP 8538 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 25 16 00 E-mail : infos@cotedivoire.ci www.tourismeci.org
AIR CÔTE D'IVOIRE	Place de la République, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 25 10 30 E-mail : reservation@aircotedivoire.com www.aircotedivoire.com
AIR FRANCE CÔTE D'IVOIRE	Rue Noguès, Plateau – Abidjan 01 BP 1527 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 20 24 24 (Call Center) (+225) 20 20 24 30 (Plateau Affaires) E-mail : mail.corporate.abj@airfrance.fr www.airfrance.ci
BRUSSELS AIRLINES	Rue Pierre et Marie Curie, immeuble Brussels Airlines, face à Mercedes Zone 4 – Abidjan 01 BP 3932 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 21 38 70 (billetterie ville) + (+225) 21 75 70 90 (billetterie aéroport) salesivorycoast@brusselsairlines.com www.brusselsairlines.com
CORSAIR	Rue Augustin de Tessières, en bas de l'immeuble CNPS, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 32 15 00 E-mail : gsaci@corsair.fr www.corsair.ci
ROYAL AIR MAROC	Boulevard Botreau Roussel, immeuble Le Paris, Plateau – Abidjan 01 BP 2413 Abidjan 01 Tél. : (+212) 5 22 48 97 97 www.royalairmaroc.com/ci-fr

- **Location de voiture / concessionnaire**

MOYA LOGISTICS	Il Plateaux 7 ^{ème} Tranche Cocody – Abidjan 25 BP 1080 Abidjan 25 Tél. : (+225) 79 84 67 69 (+225) : 04 82 42 64 E-mail : contact@moyalogistics.com gouriaedwige@yahoo.fr
SICD	Plateau, ministère de la Défense 13 BP 1529 Abidjan 13 Tél. : (+225) 20 22 42 90 (+225) : 08 06 51 80 E-mail : kogmathias@gmail.com
EUROPCAR - AFRICAUTO	Km4, boulevard de Marseille Zone 3 – Abidjan 01 BP 2366 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 75 03 55 E-mail : euopcar.tmci@tractafric.com www.tractafrictmc-ci.com
GLOBAL COMPETENCE GROUP	Immeuble du parc, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 21 37 84 (+225) 08 27 86 28 E-mail : info@globalcompetencegroup.com www.globalcompetencegroup.com
CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE	117 Boulevard de Marseille Zone 4 – Abidjan 01 BP 2114 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 75 18 00 E-mail : venteci@cfao.com www.cfao-automotive.com

- **Hôtels**

HÔTEL LE WAFOU	Boulevard de Marseille, Biétry – Abidjan 18 BP 1502 Abidjan 18 Tél. : (+225) 21 25 62 01/02 E-mail : infos@lewafou.com www.lewafou.com
-----------------------	--

HÔTEL TIAMA *****	Boulevard de la République Plateau – Abidjan 04 BP 643 Abidjan 04 Tél. : (+225) 20 31 33 33 E-mail : reservation.tiama@gmail.com www.hotel.tiama.com
HÔTEL NOVOTEL****	Rue Léon Montigny, Plateau – Abidjan 01 BP 1785 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 32 12 00 E-mail : contact@grandhotelabidjan.com www.grandhotelabidjan.com
AZALAÏ HÔTEL ABIDJAN ****	Boulevard Valéry Giscard d’Estaing Marcory – Abidjan Tél. : (+225) 21 22 25 55 E-mail : reservationaha@azalaihôtels.com www.azalaihôtels.com
PULLMAN*****	Plateau, rue Abdoulaye Fadiga – Abidjan Tél. : (+225) 20 30 20 20 E-mail : https://www.accorhotels.com/fr/hotel-1146-pullman-abidjan-/index.shtml
SOFITEL HÔTEL IVOIRE *****	Boulevard Hassan II, Cocody – Abidjan 08 Bp 01 Abidjan 08 Tél. : (+225) 22 48 26 26 E-mail : ABIDJAN.RESERVATION@accor.com https://www.accorhotels.com/fr/hotel-8844-sofitel-abidjan-hotel-ivoire/index.shtml

- **Transporteurs, transitaires**

PORT AUTONOME D’ABIDJAN	22, rue des Piroguiers, boulevard du port Treichville – Abidjan 01 BP 8538 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 23 80 00 E-mail : info@portabidjan.ci www.portabidjan.ci
BOLLORE AFRICA LOGISTICS	1, avenue Christiani, à la montée du pont FHB, à côté de la FIF Treichville – Abidjan 01 BP 1727 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 22 04 20 E-mail : (dir. régional) jean-michel.maheut@bollore.com www.bollore-africa-logistics.com

MAERSK CÔTE D'IVOIRE	Boulevard de Vridi, Treichville – Abidjan Tél. : (+225) 21 21 91 00/01 E-mail : (Service Commercial) ivisalmng@maersk.com www.maerskline.com
CMA CGM CI	Zone Portuaire, boulevard du Port, Face bureau n°9 de la Douane, Vridi – Abidjan 01 BP 3749 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 23 59 00 (standard) (+225) 21 23 59 15 (service clientèle) E-mail : (dir. service clientèle) abd.gkouadio@cma-cgm.com www.cma-cgm.fr/local/cote-ivoire

- **Sociétés de courrier rapide**

DHL INTERNATIONAL	Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, Zone 4 – Abidjan / Immeuble JECEDA – II Plateaux Vallons 01 BP 4869 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 21 99 98/99 www.dhl.ci
FACTOR EXPRESS	Rue Thomas Edison, Zone 4C – Abidjan 01 BP 3317 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 25 18 84 E-mail : administratif@factorexpress-ci.com / direction@factorexpress-ci.com www.factorexpress-ci.com
TOP CHRONO	8, rue Chevalier de Clieu, Zone 4C 18 BP 1918 Abidjan 18 Marcory – Abidjan Tél. : (+225) 20 35 39 49 E-mail : topchrono@topchrono.ci www.topchrono.ci

- **Services des douanes**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES	Place de la République, BP V25 Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 25 15 00 www.douanes.ci direction.generale@douanes.ci
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES	Abouasso : (+225) 20 25 52 31 Bouaké : (+225) 20 25 52 33 San Pedro : (+225) 34 71 23 33

PROMOTION

- **Principaux media (y compris électroniques)**

ABIDJAN PLANET (MAGAZINE)	Tél. : (+225) 22 47 67 37 E-mail : abidjanplanet@yahoo.fr www.planetabidjan.com
AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)	18, avenue du docteur Crozet immeuble Azur, près du Stade FHB Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 21 90 17 E-mail : afpabj@afp.com www.afp.com
AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE (AIP)	Avenue Chardy, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 30 34 80/89 E-mail : aip@aip.ci www.aip.ci
FRATERNITÉ MATIN (RÉGIE PUBLICITAIRE)	Quartier Fraternité, Adjamé – Abidjan 01 BP 1807 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 30 60 21/00 E-mail : commercial@fratmat.info regieweb@fratmat.info www.fratmat.info
INDIGO (RÉGIE PUBLICITAIRE)	Rue Thomas Edison, Zone 4C Marcory – Abidjan 26 BP 1140 Abidjan 26 Tél. : (+225) 21 24 34 33 (+225) 21 35 11 01 E-mail : infos@indigo.ci www.indigo.ci

RADIO JAM	Avenue 21, rue 47B, îlot 115 Treichville – Abidjan 05 BP 687 Abidjan 05 Tél. : (+225) 21 21 58 00 E-mail : support@radiojam.ciz www.radiojam.biz
RADIO NOSTALGIE	Siège SORANO, immeuble le Paris, Avenue Chardy, Plateau – Abidjan 01 BP 157 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 21 10 52 E-mail : (dir. admin. et fin.) karidja.sylla@nostalgie.ci www.nostalgie.ci
RADIO TÉLÉVISION IVOIRIENNE (RTI)	Boulevard Latrille, Maison de la Télévision, Cocody – Abidjan 08 BP 883 Abidjan Tél. : (+225) 22 40 12 50 E-mail : info.rti@rti.ci www.rti.ci
VIBE RADIO	28, avenue Delafosse, immeuble Botreau Roussel, 1 ^{er} étage Plateau – Abidjan E-mail : publicite@viberadio.ci www.viberadio.ci
TRACE FM	Angré 7 ^e Tranche (derrière université IUA), Cocody – Abidjan Tél. : (+225) 22 50 82 10 E-mail : jdjan@trace.tv / info@trace.fm www.trace.ci
BAAB MAGAZINE	Immeuble Sabalias, 3 ^{ème} étage Marcory, Zone 3 rue du Chevalier du Clieu, Abidjan 18 BP 860 Abidjan 18 Tél. : (+225) 49 10 25 23 E-mail : baab- magazine@baabeditions.com www.baabmagazine.com
WEBLOGY CÔTE D'IVOIRE	Immeuble Pelieu, Plateau – Abidjan 01 BP 12324 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 33 49 52 E-mail : info@weblogy.com www.weblogy.com

REPRÉSENTATIONS FRANÇAISES

- Services de l'ambassade de France

AMBASSADE DE FRANCE	17, rue Lecoœur, Plateau – Abidjan 17 BP 175 Abidjan 17 Tél. : (+225) 20 20 74 00 www.ci.ambafrance.org
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE	1717, rue Lecœur, Plateau – Abidjan 17 BP 1385 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 20 75 00 www.ci.ambafrance.org/-consulat-

- Autres représentations françaises

BUSINESS FRANCE	17, rue Lecoœur (au sein du consulat) Plateau – Abidjan 17 BP 175 Abidjan 17 Tél. : (+225) 20 20 75 34 E-mail : abidjan@businessfrance.fr Gérald PETIT (directeur Afrique de l'Ouest) Tanguy BONEU (Mode – Art – Santé) Aboubacar FOFANA (Transport, TP) Hermance BAUDRY (Industrie, Environnement) Innocent N'DRY (Tech & Services) Valérie SYMENOUEH (Adm. & VIE) Constance TONDOH (Agrotech)
SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL	1717, rue Lecoœur (au sein de l'ambassade de France) Plateau – Abidjan 17 BP 151 Abidjan 17 Tél. : (+225) 20 20 75 52 E-mail : abidjan@dgtresor.gouv.fr www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/cote-divoire
BPIFRANCE REPRÉSENTANT ZONE AFRIQUE	17, rue Lecoœur (au sein du consulat) Plateau – Abidjan Romain BAURET Tél. : (+225) 20 20 75 39 / 87 24 07 04 E-mail : romain.bauret@bpifrance.fr www.bpifrance.fr

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (CCEF), COMITÉ ABIDJAN	M. Dominique Gouvernayre, secrétaire général Tél. : (+225) 21 75 22 16 E-mail : dominique.gouvernayre@sgs.com www.cncef.org
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE CÔTE D'IVOIRE (CCIFCI)	Boulevard de Marseille, 300 m après le Wafou en direction de l'aéroport, Biétry 18 BP 189 Abidjan 18 Tél. : (+225) 21 25 82 06 E-mail : www.ccifci@ccifci.org www.ccifci.org
CERCLE FRANÇAIS DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE (CFACI)	Concession SECURICOM - rue des Alizés - Biétry - Zone 4 – Abidjan 18 BP 2745 Abidjan 18 Tél. : (+225) 48 82 78 17 E-mail : contact@cfaci.org / president@cfaci.org https://www.cfaci.org/
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)	Immeuble AXA, Entrée B, 7 ^e étage Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 22 30 73 E-mail : valerie.ntakpeseri@coface.com www.coface.ma

FINANCE

- **Banques françaises**

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN CÔTE D'IVOIRE (BICICI)	Avenue Franchet d'Espérey, Plateau 01 BP 1298 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 20 16 00 www.bicici.com
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE (SGBCI)	5 et 7, avenue Joseph Anoma Plateau – Abidjan 01 BP 1355 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 20 12 34 E-mail : info.sgbc@socgen.com www.societegenerale.ci

- **Banques locales**

<p>BANQUE ATLANTIQUE CÔTE D'IVOIRE (BACI)</p>	<p>Avenue Noguès, immeuble Atlantique Plateau – Abidjan 01 BP 501 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 31 59 50 E-mail : infobaci@banqueatlantique.net www.banqueatlantique.net/civ</p>
<p>CITIBANK</p>	<p>28, avenue Delafosse, immeuble Botreau Roussel, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 20 90 00 www.citigroup.com</p>
<p>ECOBANK</p>	<p>Avenue Houdaille, place de la République, Immeuble Ecobank Plateau – Abidjan BP 4107 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 31 94 15 E-mail : ecobankci@ecobank.com www.ecobank.com</p>
<p>NSIA BANQUE</p>	<p>8-10 avenue Joseph Anoma, Plateau – Abidjan 01 BP 1274 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 20 07 20 E-mail : nsiabanque.ci@groupensia.com www.nsiabanque.ci/fr/</p>
<p>SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB)</p>	<p>34 boulevard de la République, immeuble Alpha 2000 Plateau – Abidjan 01 BP 1300 Abidjan Tél. : (+225) 20 20 00 00 E-mail : info@sib.ci www.sib.ci</p>

CABINETS ET AGENCES

- **Cabinets juridiques**

JEAN FRANCOIS CHAUVEAU	29, boulevard Clozel, Plateau – Abidjan 01 BP 3586 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 25 25 70 E-mail : jfchauveau@ifchauveau.com cabinet@ifchauveau.com
OBENG-KOFI	Cocody Cannebière, route du Lycée Technique – Abidjan 27 rue de Lisbonne – 75008 Paris Tél. : (+225) 22 44 68 36 (+33) 6 24 05 03 22 E-mail : email-obeng@aviso.ci a.obeng-avocat@obengkofi.com
CLKA	Rue J61, Concession SIDECI, Villa Athena, II Plateaux Vallon Maître Lassiney K. CAMARA Tél. : (+225) 22 52 52 25 / 07 04 93 24 E-mail : lassineycamara@clkavocats.com www.clkavocats.com
HOUDA LAW – FIRM	Résidence Nabiln rue du Commerce, Plateau, 01 BP 2778 Abidjan 01 Mme Élodie DAGNEAUX , Senior Associate Tél : (+225) 20 24 43 86 / 83 87 elodie.dagneaux@avocatshouda.com

- **Cabinets d'audit et d'expertise comptable**

AUDITEURS ASSOCIÉS EN AFRIQUE – KPMG CI	Avenue Noguès, immeuble Woodin Center, 6 ^{ème} et 7 ^{ème} étage Plateau – Abidjan 01 BP 3172 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 22 57 53 E-mail : contact@kpmg.ci
ERNST & YOUNG	5, avenue Marchand, Plateau – Abidjan 01 BP 2715 Abidjan Tél. : (+225) 20 21 11 15 : 20 30 60 50 E-mail : eyci@ci.ey.com www.ey.com/fa/en/home

MAZARS CÔTE D'IVOIRE	2, boulevard Roune, immeuble le Longchamp, Plateau – Abidjan 01 RCI Abidjan Tél. : (+225) 20 31 77 00 E-mail : global@mazars.ci www.mazars.ci
ADVANCED RESEARCH & INTELLIGENCE SERVICES (ARIS)	Quartier Plateau, immeuble Chardy, entrée B, 7 ^{ème} étage 01 BP 5159 ABIDJAN 01 Tél. : (+225) 20 24 28 57 www.aris-intelligence.com/site/
DELOITTE	Immeuble Alpha 2000, rue Gourgas, Plateau – Abidjan 01 BP 224 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 25 02 50 Regional Leader West Africa – Marc WABI E-mail : mwabi@deloitte.fr www.2deloitte.com
PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC)	Immeuble Alpha 2000, rue Cougars, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 31 54 00 E-mail : pwc.abidjan@ci.pwc.com www.pwc.com

- **Agences de recrutement**

AGENCE JEUNES EMPLOI	Boulevard Clozel, immeuble Pérignon Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 21 50 53 (+225) 20 22 80 32 E-mail : info@emploijeunes.ci www.emploijeunes.ci
CIFIP	Immeuble Orchidée, 1 ^{er} étage, Cocody rue des Jardins – Abidjan 01 BP 5910 Abidjan 01 Tél. : (+225) 22 404 280 / 22 404 279 E-mail : recrutement@cifip-ci.com www.cifip.com
MCE (LA MAISON DES CHEFS D'ENTREPRISE)	Zone 4C, Marcory – Abidjan 17 BP 1277 Abidjan 17 Tél. : (+225) 21 35 17 91/ 21 35 64 69 E-mail : cv@mce-afrique.net www.mce-afrique.net

A2I (AGENCE IVOIRE INTÉRIM)	Marcory Zone 4 / Boulevard de Marseille – Abidjan 18 BP 12 Abidjan 18 Tel : (225) 21 35 99 01 / 21 35 99 02 E-mail : info@a2i-interim.com www.a2i-interim.com
RMO	36, rue du D ^r Blanchard Biétry, Zone 4 – Abidjan 16 BP 1808 Abidjan 16 Tél. : (+225) 21 75 67 56 www.rmo.ci

- **Agence de communication**

MC CANN ERICKSON CÔTE D'IVOIRE	Quartier Mermoz, Cocody – Abidjan 01 BP 3420 Abidjan 01 Tél. : (+225) 22 40 17 17 E-mail : info@mccannabidjan.com www.mccann-afrique.com
OCEAN OGILVY	Villa N° 66 C 16, Jean Mermoz Cocody – Abidjan Tél. : (+225) 22 40 41 70 E-mail : contact@oceanogilvy.com www.oceanogilvy.com
VOODOO MEDIA	Riviera Bonoumin, prolongement du Collège André Malraux 06 BP 2095 Abidjan 06 Tél. : (+225) 22 43 75 50 E-mail : voodoo@voodoo-com.net www.voodoo-communication.com
TOTEM EXPERIENCE	Riviera 3 Tél. : (+225) 48 02 68 99 E-mail : www.totem-experience.com/
STARCOM	Boulevard VGE, en face de Solibra Immeuble la Balance Cocody – Abidjan 01 BP 4571 Abidjan 01 Tél. : (+225) 21 35 10 60 www.starcomafrika.com

CONFÉRENCE ET TRADUCTION

Cocody Lycée Technique, près de l'Hôtel
Palm Club – Abidjan
08 BP 1137 Abidjan 08
Tel :22 44 50 79
www.conferenceettraduction.com

INSTITUTIONS

- **Ministères**

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	Palais de la Présidence, Plateau 01 BP 1354 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 22 02 22 / 20 31 40 00 E-mail : infos@presidence.ci www.presidence.ci
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	Cabinet : (+225) 20 22 71 50 Secrétariat général : (+225) 20 32 15 58 www.diplomatie.gouv.ci
AGRICULTURE	Tél. : (+225) 20 21 43 03 www.agriculture.gouv.ci
COMMERCE	Tél. : (+225) 20 25 31 10 www.commerce.gouv.ci
ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET	Tél. : (+225) 20 30 25 26 www.finances.gouv.ci
COMMUNICATION, ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA POSTE	Tél. : (+225) 20 34 73 49 www.telecom.gouv.ci
INDUSTRIES ET DES MINES	Tél. : (+225) 20 21 30 89 / 90 www.industrie.gouv.ci
INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES	Tél. : (+225) 20 34 73 15 www.infrastructures.gouv.ci

- **Organisations professionnelles**

<p>ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DE CÔTE D'IVOIRE (APEX-CI)</p>	<p>Immeuble Tropicque 3, Mezzanine 1 & 2, Boulevard de la République Plateau – Abidjan 01 BP 3485 Abidjan 01 Tel: (+225) 20 30 25 30 E-mail : valerie_apexci@yahoo.fr www.apex-ci.org</p>
<p>CGECI (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE)</p>	<p>La Maison de l'Entreprise, Plateau- Abidjan 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 33 02 00 E-mail : cgeci@cgeci.com www.cgeci.com</p>
<p>CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'IVOIRE</p>	<p>Tél. : (+225) 20 33 30 00 / 20 32 92 20 E-mail : chambreagri@africaonline.paci</p>
<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE (CCI-CI)</p>	<p>6, avenue Joseph Anoma Plateau – Abidjan 01 BP 1399 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 33 16 00 E-mail : info@cci.ci www.cci.ci</p>
<p>CHAMBRE DE COMMERCE EUROPÉENNE (EUROCHAM)</p>	<p>Boulevard Lagunaire, immeuble N'Zarama, 5^e étage, Plateau – Abidjan 01 BP 11829 Abidjan 01 Tel: (+225) 20 32 81 00 E-mail: info@eurochamci.com www.eurochamci.com</p>
<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE CÔTE D'IVOIRE (CCIFCI)</p>	<p>Boulevard de Marseille, 300 m après le Wafou en direction de l'aéroport, Biétry 18 BP 189 Abidjan 18 Tél. : (+225) 21 25 82 06 E-mail : www.ccifci@ccifci.org www.ccifci.org</p>
<p>FNISCI (FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES ET SERVICES DE CÔTE D'IVOIRE)</p>	<p>Immeuble les Harmonies, 1^{er} étage Plateau – Abidjan 01 BP 1340 Abidjan 01 Tel: (+ 225) 20 31 90 70/75 E-mail: infos@fnisci.net www.fnisci.net</p>

- **Administrations**

BUREAU NATIONAL D'ÉTUDES TECHNIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT (BNETD)	Boulevard Hassan II, sur l'alignement de l'Hôtel Ivoire Cocody – Abidjan 04 BP 945 Abidjan 04 Tél. : (+225) 22 48 34 00 / 35 00 E-mail : contact@bnetd.ci www.bnetd.ci
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE (CEPICI)	Avenue Abdoulaye Fadiga, immeuble Bellerine, 16 ^e étage, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 31 14 00 / 07 E-mail : infos.cepici@cepici.ci www.cepici.gouv.ci
OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OIFI)	Rue des Jardins, Ilot 204, II Plateaux Vallons Cocody – Abidjan Tél. : (+ 225) 40 23 64 69 E-mail : info@oifi.ci www.oifi.ci
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TRACES TECHNOLOGIQUES (DITT)	Colonel Guelpetchin OUATTARA Directeur DITT Tél. : (+225) 22 48 97 60 https://cybercrime.interieur.gouv.ci/

PRESTATIONS DE SERVICE

- **Développement en promotion immobilière, déploiement d'infrastructures publiques et privées, fondations spéciales et forage**

PELEGRINA IMMOBILIER CÔTE D'IVOIRE (GROUPE DUVAL)	Rue des Jardins, au-dessus de la Pharmacie Arc-en-ciel, II Plateaux Vallon BP 101 Cidex 1 – Abidjan 06 Nicolas MOREAU – Directeur de la promotion immobilière Tél. : (+225) 22 51 11 00 / 01 E-mail : nmoreau@pelegrina-africa.com www.groupeduval.com/
--	--

- **Services d'assistance aéroportuaire**

NATIONAL AVIATION SERVICES (NAS)	Aéroport FHB de Port-Bouët BP 112 Abidjan 01 Boniface NGUESSAN – dir. commercial Tél. : (+225) 21 21 97 01 E-mail : bnguessan@nas.aero www.nas.eaero
---	---

AGENCES IMMOBILIÈRES

SIGNATURE IMMOBILIER	Rue du Canal, proche Pharmacie Pérusia Marcory Zone 4 – Abidjan Tél. : (+225) 21 24 12 55 (+225) 01 70 67 06 www.signature.immo/
KALIMBA IMMOBILIER (CONSTRUCTION, DÉCORATION, CENTRE D’AFFAIRES)	Boulevard Valéry Giscard d’Estaing, Immeuble KALIMBA, 3 ^{ème} étage Tél. : (+225) 21 35 25 47 / 48 (+225) 08 07 37 36 E-mail : info.kca@kalimba-immo.com www.kalimba-immo.com
REGUS (LOCATION DE BUREAUX ET ESPACES CO-WORKING)	7, avenue Noguès, immeuble BSIC, 5 ^{ème} étage, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 21 34 07 37 www.regus.ci
HAUSSMANN GROUP AFRICAWORKS COWORKING (LOCATION DE BUREAUX ET ESPACES CO-WORKING)	Immeuble « LE 7 » - Marcory, Zone 4/C, rue du 7 Décembre, lot n°8 (croisement rue du 7 Décembre et rue Paul Langevin) - Abidjan Léa Vigier Tél : +225 64 44 86 06 E-Mail : lea@africaworks.co
GROUPE AFRIQUE ASSISTANCE	Rue Thomasset, Immeuble St-Augustin Plateau – Abidjan 01 BP 1255 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 24 21 60 E-mail : adelavigne@qaa.f
CO.LAB (ESPACE CO-WORKING)	Rue des Jardins, vers le BMW II Plateaux Vallons, Cocody – Abidjan Tél. : (+225) 07 14 61 46 E-mail : ino@colab.ci www.colab.ci

S'INSTALLER

GFI CÔTE D'IVOIRE – SOMAFOR (INFORMATIQUE)	Avenue Boga Doudou, à côté de l'ambassade du Togo, II Plateaux, Cocody – Abidjan 06 BP 1293 Abidjan 06 Tél. : (+225) 09 82 53 51 E-mail : philippe.cahez@gfi.ci www.gfi.world
SPIRAL	Rue de l'industrie, Zone 3 – Abidjan Tél. : (+225) 21 75 06 00 / 14 E-mail : spiral@spiral.ci www.spiral.ci
ORCA DÉCO	Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, face à Orange, Marcory – Abidjan Tél. : (+225) 21 21 24 74 (+225) 22 47 44 19

SORTIR

LA BRASSERIE (FRANÇAIS)	Avenue Delafosse, immeuble Les Ambassades, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 22 40 61
LA ROUTE DES VINS (CAVE)	4, impasse Bugeat, 2 ^{ème} gauche de la rue Paul Langevin en venant du garage Mercedes, Lagunes – Abidjan Tél. : (+225) 21 37 40 80 E-mail : francklaine@hotmail.com
MAISON DU COMBATTANT (AFRICAIN)	Rue Lecoeur, en face de l'ambassade de France, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 22 47 42
LA CASE ÉBÈNE (AFRICAIN - EUROPÉEN)	Boulevard Botreau Roussel, rue Paris Village, Plateau – Abidjan 17 BP 597 Abidjan 17 Tél. : (+225) 20 21 21 20
LE DÉBARCADÈRE (AFRICAIN - EUROPÉEN)	Avenue Christiani, Front Lagunaire Treichville – Abidjan Tél. : (+225) 21 00 17 92
L'ENTRE DEUX (CUISINE INTERNATIONALE)	Rue Paul Langevin, Zone 4 – Abidjan Tél. : (+225) 09 88 86 66

LA TAVERNE ROMAINE (FRANÇAIS - ITALIEN)	Boulevard Lagunaire, à côté de l'Hôtel Pullman, Plateau – Abidjan Tél. : (+225) 20 21 89 51 www.taverne-romaine.com
NORIMA (AMÉRICAIN, BRASSERIE)	Rue du Burida, Il Plateaux Vallons – Abidjan Tél. : (+225) 22 51 03 14
LE COMPTOIR DES ARTISANS (CONCEPT-STORE, SALON DE THÉ)	15 rue du Lycée Technique Cocody – Abidjan Tél. : (+225) 78 22 22 08 E-mail : hello@comptoirdesartisans.ci http://www.comptoirdesartisans.ci
LE TOA (LOUNGE BAR)	Immeuble le Massai, boulevard Valéry Giscard d'Estaing, Marcory – Abidjan Tél. : (+225) 07 44 44 52 / 07 60 96 77 E-mail : espritloungebar@gmail.com www.espritlounge.com
JUMIA FOOD (SERVICE DE LIVRAISON)	Agence Jumia, Carrefour Solibra Marcory – Abidjan Tél. : (+225) 46 01 61 71 https://food.jumia.ci/

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

AMBITION AFRICA	www.ambition-africa.com
AFRICALLIA	www.africallia.com
VIVA TECHNOLOGY	www.vivatechnology.com
ARCHIBAT	www.archibat.ci
SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES (SARA)	www.sara.ci
AFRICA SANTÉ EXPO	www.pharmafrikaexpo.org/
DISCOP ABIDJAN	www.discop.com/abidjan/

SHIELD AFRICA

www.shieldafrica.com

**AFRICA CYBER SECURITY
CONFERENCE (ACSC)**

www.africacybersecurityconference.com/fr

DANS UN MONDE QUI CHANGE, VOTRE BANQUE PEUT COMPTER SUR UN RÉSEAU INTERNATIONAL



BICICI, BANQUE DU GROUPE BNP PARIBAS

- Présence internationale dans 74 pays
- Banque de référence en Côte d'Ivoire depuis plus de 50 ans
- Des experts dédiés aux métiers spécialisés (Cash Management, Leaseing, Affacturage, etc)

bicici.com | Plus d'informations au 20 24 24 24



BICICI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES

Retrouvez tous les titres de la collection « Guide des affaires » en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

AUTRES SERVICES ET PRODUITS BUSINESS FRANCE

Business France vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.

- **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau Business France.
- **Gamme Contacts** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.
- **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.
- **Volontariat International en Entreprise** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international.

Retrouvez le détail de nos produits sur :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer>

50,00 € HT